

L'UNIVERSITÉ DE ROUEN

L'université de Rouen

Organisation de l'évaluation

L'évaluation de l'université de Rouen a été placée sous la responsabilité de Georges **Lescuyer** et Robert **Flamant**, membres du Comité national d'évaluation.

Guy **Cirier**, chargé de mission, en a assuré la coordination.

Ont participé à l'évaluation :

- en tant qu'experts

Lucien **Capella**, professeur à l'université Aix-Marseille III ;
Georges **Charnay**, directeur de recherche CNRS à l'Institut de mécanique des fluides de Toulouse ;
Pierre **Couronne**, professeur à l'université Toulouse I ;
Robert **Damien**, professeur à l'université de Besançon ;
François **Gardes**, professeur à l'université Paris I ;
Alain **Lablache-Combier**, professeur à l'université Lille I ;
Jean **Romand**, professeur à l'université Bordeaux I.

- au titre du secrétariat général

Rachida **Achache**, gestion des missions
Bruno **Curvale**, chargé d'études
André **Staropoli**, secrétaire général
Sophie **Tanvez**, présentation du rapport

Marie-Laure **Feirera**, secrétaire général de l'université, a été le correspondant du Comité sur place.

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.

L'université de Rouen

Table des matières

L'évaluation de 1991	7
Les chiffres-clés	13
Introduction	33
Observation préliminaire	35
Présentation de l'évaluation de 1998	36
L'évaluation de retour	37
Gouvernement et gestion	39
Quelques précisions sur les évolutions récentes	39
Le gouvernement de l'université	39
La gestion administrative	41
La gestion comptable et financière	50
L'enseignement et les usagers	58
La recherche	65
La valorisation de la recherche	65
Le contrat de développement 1996-1998	68
Les relations extérieures	70
Conclusions générales	72
Les composantes	73
Faculté de droit, sciences économiques et gestion	73
UFR de psychologie, sociologie et sciences de l'éducation	78
UFR des lettres et sciences humaines	81
UFR de médecine et de pharmacie	84
UFR de sciences et techniques	90
UFR STAPS	95
IUT de Rouen	96
IUT d'Evreux	99
Conclusions et recommandations sur les UFR	100
La politique de site et les pôles de recherche	101
Le pôle Sciences de/pour l'ingénieur, localisé au Madrillet	101
Le pôle Chimie, biologie-santé, sciences de la terre, positionné sur plusieurs sites	109
Le pôle Patrimoine et aménagement, en émergence	114
Conclusions et recommandations sur la politique de pôle de recherche	115
Conclusions et recommandations	117
Postface : réponse du Président	125

L'université de Rouen

Première partie

L'ÉVALUATION DE 1991

La première évaluation de l'université de Rouen s'est déroulée en 1991 et le rapport a été publié en novembre 1991. Elle a réuni 21 experts placés sous la direction de Georges Davezac et Jean Flahaut, membres du CNE.

L'évaluation de 1991 souligne déjà les difficultés propres à cette université dans une région sous-scolarisée où l'on délivre une plus faible proportion de baccalauréats de l'enseignement général que dans la plupart des régions françaises. Le Comité indique que la situation va certainement changer rapidement et sera suivie d'un grand afflux d'étudiants, afflux plus important que dans les autres régions où la scolarisation est normale. Il est ainsi noté dès cette époque un accroissement difficile à supporter dans certaines UFR, comme en lettres et sciences humaines, qui ont récemment pu assurer leurs charges jusqu'ici, malgré le manque évident d'enseignants et de personnels techniques. L'enseignement de l'UFR de psychologie rencontre des insuffisances importantes en personnels enseignants et techniciens. Ces problèmes déjà aigus vont devenir paralysants avec les flux croissants d'étudiants dont on attend l'arrivée. Il est affirmé que l'université de Rouen va se trouver dans une situation encore plus difficile si elle ne bénéficie pas d'une attention particulière du ministère de l'Education nationale.

Rappelons quelques observations du rapport de 1991 pour préciser la situation de l'université à cette époque.

I - Gouvernement

1 - L'organisation et la gestion

Les difficultés rencontrées dans la direction de l'université et la gestion réclament en premier lieu une réflexion sur les rôles respectifs de l'université et des UFR afin de mieux préciser les responsabilités de la présidence, du secrétariat général, et de l'unité centrale administrative en matière de gestion et d'informatisation. Cette observation est importante si l'on veut maîtriser les évolutions que devrait connaître, dans les années à venir, l'université de Rouen concernant la diversification des sites notamment.

Il faut souligner les difficultés dues au manque de locaux, de moyens matériels et à l'insuffisance des crédits affectés à de nombreuses disciplines. L'université de Rouen a pu faire face jusqu'ici à ses tâches - dans des conditions difficiles ; et la question est posée : qu'en sera-t-il demain ?

Les relations de l'université de Rouen avec l'INSAR et l'université du Havre doivent aussi être l'objet d'une concertation et d'une coordination plus étroite et régulière associant les pouvoirs publics locaux et régionaux. Cela est indispensable pour assurer la cohérence des propositions à présenter aux collectivités territoriales.

2 - Les implantations

Compte tenu de la situation actuelle (coupure entre la médecine, la pharmacie et le CHR, saturation et difficultés d'accès du site de Mont Saint-Aignan, synergies existantes entre l'UFR de sciences, l'IUT et l'INSAR), le Comité constate l'existence de nombreux projets. Il propose un calendrier pour échelonner les priorités avec, comme objectif à court terme, d'améliorer les transports collectifs entre le site de Mont Saint-Aignan et Rouen et de dégager quelques milliers de m² supplémentaires pour accueillir l'augmentation prévue des effectifs, notamment ceux de l'UFR de lettres et sciences humaines.

3 - La recherche

L'université dispose de 13 laboratoires associés au CNRS ou à l'INSERM, qui représentent un potentiel remarquable. Elle montre un grand souci d'ouverture sur la région, qui se manifeste dans l'existence de diverses structures et affiche une excellente coopération entre l'UFR des sciences et techniques et l'INSAR.

Cependant, les structures mises en place sont relativement complexes et imbriquées les unes dans les autres ; ainsi, les conseils scientifiques des UFR sont dans l'ensemble inopérants et, ce qui est plus grave, le Conseil scientifique de l'université ne dispose pas de grands pouvoirs. Il serait souhaitable que des organigrammes précis soient établis. Des réformes profondes sont attendues. En outre, l'université doit afficher une claire politique de développement de la recherche reposant sur des décisions du Conseil scientifique établies après étude des possibilités des laboratoires et des besoins régionaux et en tenant compte des possibilités offertes par les universités voisines - en particulier celle du Havre - afin que des complémentarités se précisent et se nouent.

4 - Les services communs

Si leur nombre est jugé trop élevé en raison des moyens disponibles insuffisants, deux services méritent une plus grande attention : la bibliothèque universitaire dont la modernisation doit être examinée dans le cadre d'une politique d'informatisation plus cohérente ; et la formation continue dont le volume actuel des activités est sans commune mesure avec le rôle important joué par l'université en matière d'enseignement, et surtout de recherche.

II - Des situations contrastées selon les UFR

Deux UFR, l'une de lettres et sciences humaines et l'autre de psychologie, sociologie et sciences de l'éducation, connaissent de graves difficultés : le plus fort taux d'accroissement de la population étudiante (un doublement en 10 ans) dans des conditions d'insuffisance de locaux, de moyens et du personnel, mais aussi la plus importante proportion d'enseignants résidant hors de l'académie. Il importe de fixer les enseignants en renforçant des pôles de recherche - comme cela a déjà lieu en sociologie -, de restructurer certaines filières d'enseignement, et de coordonner véritablement l'action des divers départements.

L'UFR de droit, gestion et sciences économiques offre aux étudiants rouennais un enseignement de qualité. Mais cette UFR souffre plus particulièrement de la proximité parisienne : effectifs d'étudiants en stagnation, enseignants attirés par les centres de la région parisienne.

Par ailleurs, la localisation en centre ville, dans un nouveau quartier d'affaires, contribuerait à créer un pôle tertiaire de haut niveau, mais ne devrait pas s'opérer en introduisant des coupures au sein de l'UFR, et entre l'UFR et les autres composantes de l'université.

L'UFR de médecine et de pharmacie est l'une des rares facultés des sciences de la santé en France à continuer de réunir en France médecine et pharmacie. Mais il faut reconnaître que cette unité de lieu ne s'étend pas aux enseignements et peu à la recherche. Le problème majeur de cette UFR est lié à sa localisation actuelle sur le site du Madrillet, et sa transplantation proche du centre hospitalier universitaire. Au plan de la recherche, il existe 3 équipes associées à l'INSERM ou au CNRS. Toutefois, les coopérations restent trop partielles au sein de l'UFR, et plus rares encore avec les autres UFR.

L'université devrait dégager une claire politique de soutien à la recherche.

L'UFR des sciences et techniques souffre de la pénurie de bacheliers scientifiques. Les initiatives prises par l'UFR afin de remédier à cette situation (création de DUFIS, réorganisation des DEUG et des licences) sont à souligner. De même sont à encourager les efforts entrepris pour qu'une meilleure image de l'université soit perçue de l'extérieur. Cette ouverture sur les besoins régionaux doit être accompagnée d'un effort important sur le devenir des étudiants.

L'IUT est remarquablement intégré à l'université, tant au niveau de l'enseignement que de la recherche. Il a récemment développé à Evreux deux nouveaux départements, très ouverts sur les besoins régionaux, où dès maintenant sont installés deux laboratoires. Il faut souligner sa préoccupation d'accueillir des bacheliers techniques. Les projets résultant du contrat de plan n'ont pu être que partiellement réalisés. Des développements tant en locaux qu'en personnel devraient intervenir dans de très brefs délais.

L'université de Rouen

Deuxième partie

LES CHIFFRES-CLÉS

I - L'université de Rouen dans sa région

	Population totale	
	1990	1997 *
Haute-Normandie	1 737 907	1 788 000
France métropolitaine	56 577 000	58 494 000

* Estimation provisoire au 1er janvier

Source : Tableaux économiques de Haute-Normandie, INSEE 1997.

	Nombre de bacheliers 1995	1995-1996
		Total entrées ens. sup. *
Académie de Rouen	14 720	10 984
France métropolitaine	479 299	427 177

* Flux de nouveaux bacheliers quelle que soit l'académie d'obtention du baccalauréat.

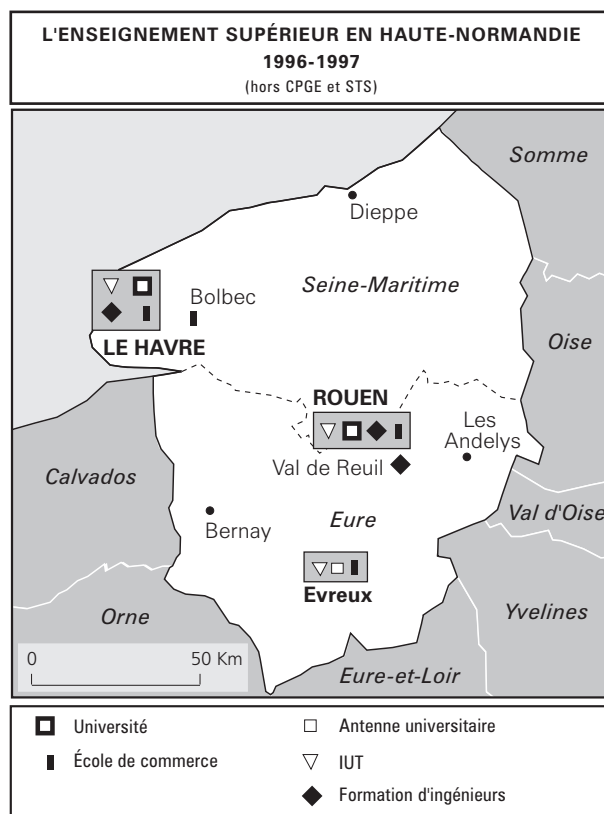
Source : Géographie de l'école - indicateur 24 - MENRT, DEP.

La région Haute-Normandie comporte en 1996-1997 2 universités :

- l'université de Rouen : 26 074 étudiants, dont 1897 étudiants dans les IUT de Rouen et Évreux ;
- l'université du Havre : 7019 étudiants, dont 1923 à l'IUT du Havre et 38 en filières d'ingénieurs.

Elle compte par ailleurs :

- 2 002 étudiants en écoles d'ingénieurs ;
- 2 509 étudiants et professeurs stagiaires en IUFM ;
- 5 501 étudiants en STS ;
- 1 509 étudiants en CPGE ;
- 5 386 étudiants dans d'autres filières d'enseignement supérieur.



	Taux d'accès au niveau du baccalauréat *		
	1975	1985	1995
Académie de Rouen	22,9%	30,7%	64,3%
France métropolitaine	30,2%	36,5%	63,7%

* Part d'une génération accédant à un niveau de formation équivalent à la classe terminale de l'enseignement du second degré.

Source : Géographie de l'école - indicateur 14 - MENRT, DEP.

Baccalauréat 1996 *	Général	Technologique	Professionnel	Total
Académie de Rouen	31,2%	19,6%	11,2%	62,0%
France métropolitaine	34,4%	17,5%	9,4%	61,3%

* Ces proportions rapportent les nombres de bacheliers à l'effectif des générations concernées.

Source : Géographie de l'école - indicateur 32 - MENRT, DEP.

1996-1997	Effectifs dans l'ens. sup.	dont			
		Total universités *	Université de Rouen		
Académie de Rouen	50 098	33 093	66,1%	26 074	52,0%
France métropolitaine	2 123 715	1 447 112	68,1%		

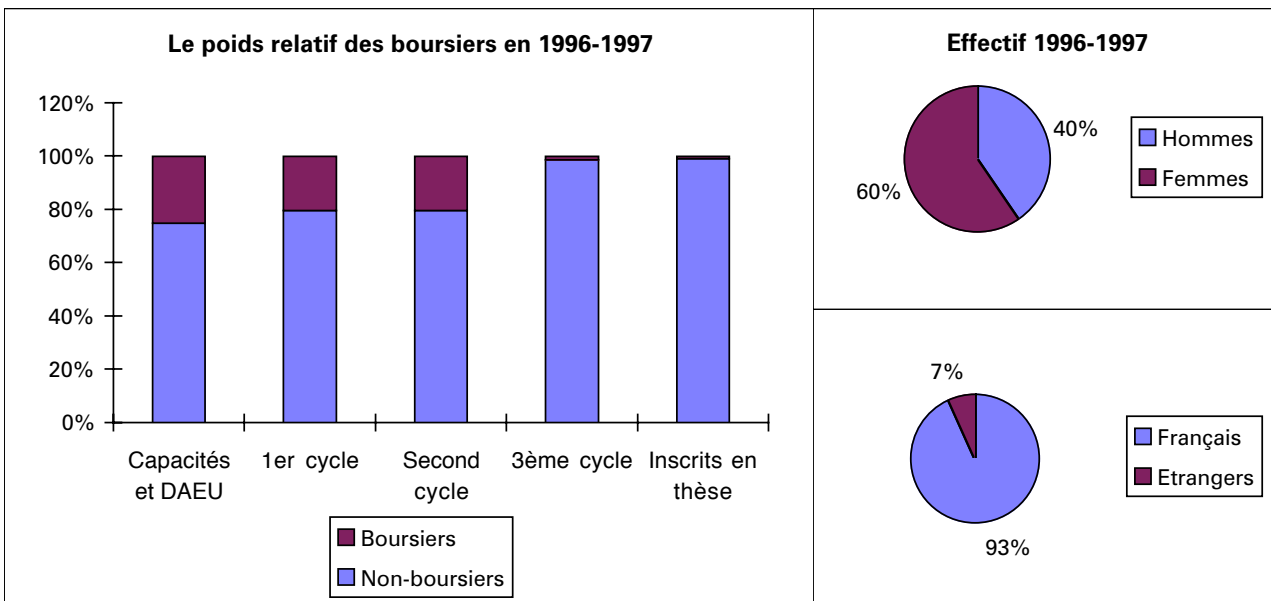
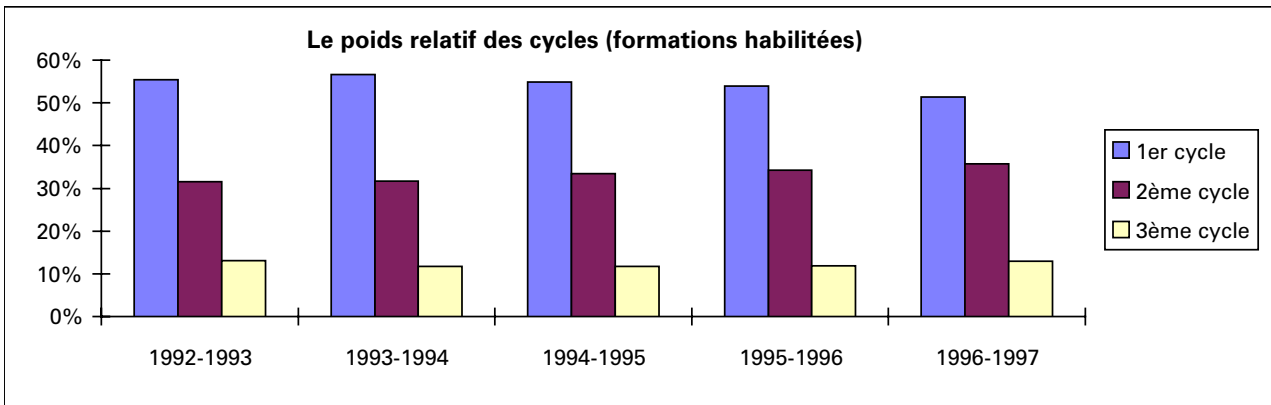
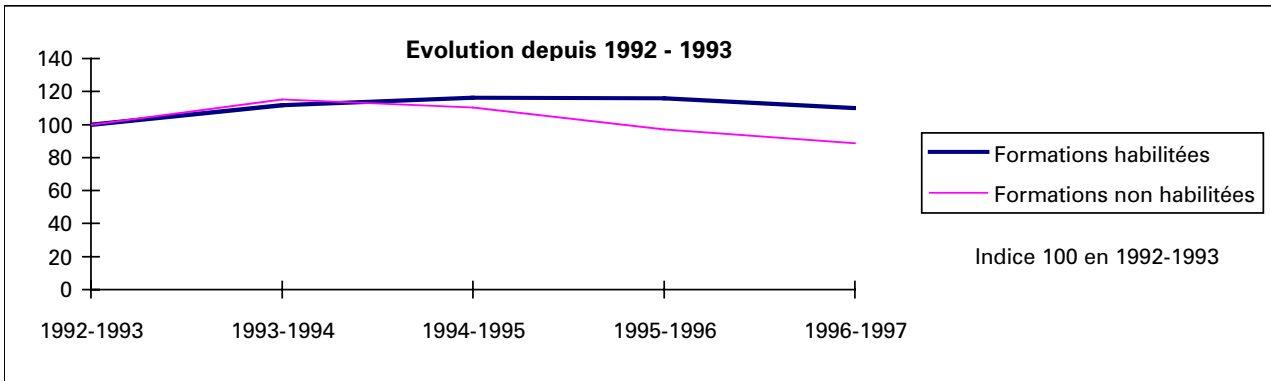
* Universités et composantes rattachées de Rouen et du Havre

Source : MENRT, DGES. Annuaire des établissements d'enseignement supérieur 1996-1997.

II - Les étudiants

II - 1 - Les effectifs étudiants (inscriptions administratives aux formations habilitées et non habilitées)

	1992-1993			1993-1994			1994-1995			1995-1996			1996-1997		
	Hab.	N. Hab.	Total	Hab.	N. Hab.	Total	Hab.	N. Hab.	Total	Hab.	N. Hab.	Total	Hab.	N. Hab.	Total
1er cycle	11 307	586	11 893	12 895	639	13 534	12 999	636	13 635	12 769	595	13 364	11 515	561	12 076
2ème cycle	6 422	358	6 780	7 214	560	7 774	7 926	527	8 453	8 103	435	8 538	8 012	437	8 449
3ème cycle	2 664	522	3 186	2 671	488	3 159	2 788	453	3 241	2 801	391	3 192	2 913	300	3 213
Total	20 393	1 466	21 859	22 780	1 687	24 467	23 713	1 616	25 329	23 673	1 421	25 094	22 440	1 298	23 738



II - 2 - Les inscrits pédagogiques dans les composantes en 1996-1997

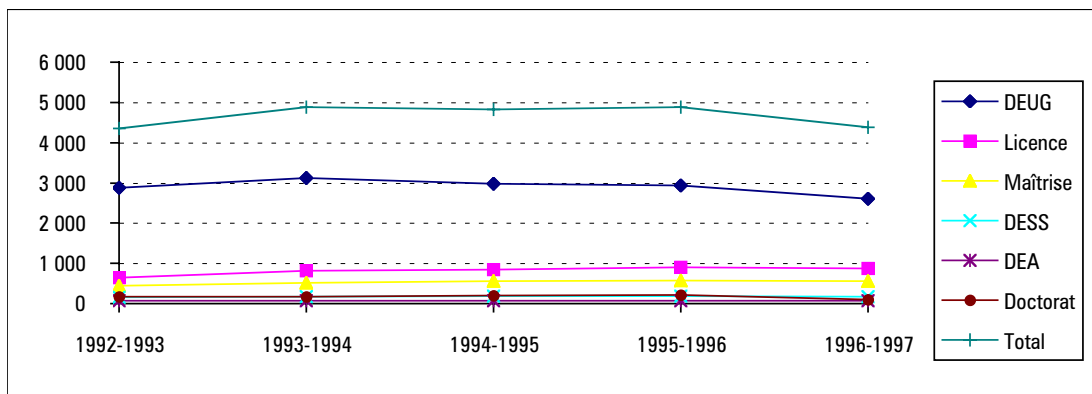
	Formations					Total
	Habiletés				Non habiletés	
	1er cycle	2ème cycle	3ème cycle	Thèses		
Droit - Économie - IAE - IPAG	2 809	1 445	344	105	111	4 814
Lettres - Sciences humaines	4 733	3 555	274	192	35	8 789
Médecine - Pharmacie	1 119	789	1 256	47	174	3 385
Psychologie - Sociologie	1 509	1 556	262	89	92	3 508
Sciences	2 151	1 956	234	474	85	4 900
Sport	466	172	25	-	-	663
Total	12 787	9 473	2 395	907	497	26 059
I.U.T. de Rouen	1 388	-	-	-	115	1 503
I.U.T. Antenne d'Évreux	549	-	-	-	81	630
Total	1 937	-	-	-	196	2 133

II - 3 - Structure de répartition des inscriptions par composante autre que IUT

Droit - Économie - IAE - IPAG	22,0%	15,3%	14,4%	11,6%	22,3%
Lettres - Sciences humaines	37,0%	37,5%	11,4%	21,2%	7,0%
Médecine - Pharmacie	8,8%	8,3%	52,4%	5,2%	35,0%
Psychologie - Sociologie	11,8%	16,4%	10,9%	9,8%	18,5%
Sciences	16,8%	20,6%	9,8%	52,3%	17,1%
Sport	3,6%	1,8%	1,0%	-	-
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

II - 4 - Les inscrits pédagogiques par type de diplôme habilité en Droit, Économie, Gestion

	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
DEUG	2 876	3 127	2 973	2 942	2 602
Licence	639	821	839	898	880
Maîtrise	439	517	561	579	565
DESS	153	170	182	188	165
DEA	78	74	74	67	66
Doctorat	168	177	197	211	102
Total	4 353	4 886	4 826	4 885	4 380



II - 5 - Les inscrits pédagogiques par type de diplôme non habilité en Droit, Économie, Gestion

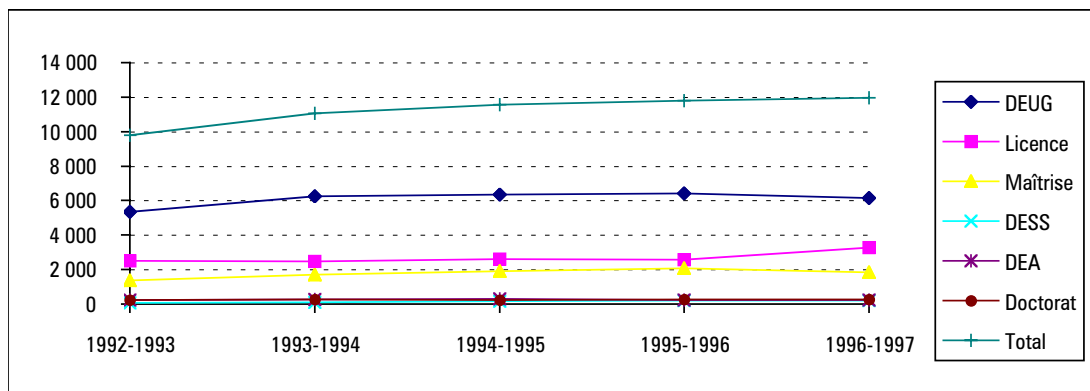
	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Total	83	68	67	100	111

II - 6 - Les diplômés en Droit, Économie, Gestion

	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Niveau Bac + 2	458	533	590	586	505
Niveau Bac + 3	386	512	492	516	499
Niveau Bac + 4	309	350	412	464	397
Niveau Bac + 5	201	176	168	190	204
Niveau Bac + 6	6	15	4	6	4
Total	1 360	1 586	1 666	1 762	1 609

II - 7 - Les inscrits pédagogiques par type de diplôme habilité en Lettres, Langues, Sciences humaines

	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
DEUG	5 349	6 254	6 352	6 421	6 158
Licence	2 512	2 473	2 611	2 558	3 262
Maîtrise	1 384	1 690	1 898	2 081	1 839
DESS	74	110	163	211	207
DEA	229	274	285	241	223
Doctorat	235	262	245	279	281
Total	9 783	11 063	11 554	11 791	11 970



II - 8 - Les inscrits pédagogiques par type de diplôme non habilité en Lettres, Langues, Sciences humaines

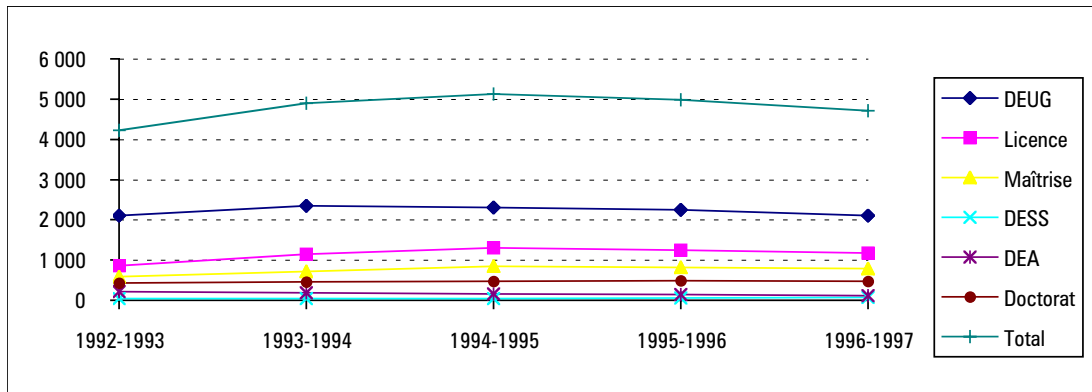
	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Total	245	322	275	193	127

II - 9 - Les diplômés en Lettres, Langues, Sciences humaines

	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Niveau Bac + 2	1 147	1 207	1 019	1 362	1 133
Niveau Bac + 3	1 238	1 159	1 061	1 175	1 383
Niveau Bac + 4	474	472	318	562	627
Niveau Bac + 5	158	210	100	205	228
Niveau Bac + 6	23	19	18	23	16
Total	3 040	3 067	2 516	3 327	3 387

II - 10 - Les inscrits pédagogiques par type de diplôme habilité en Sciences

	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
DEUG	2 111	2 346	2 307	2 242	2 105
Licence	856	1 149	1 297	1 244	1 174
Maîtrise	585	715	844	810	782
DESS	40	46	50	51	67
DEA	214	179	157	149	113
Doctorat	424	462	472	487	474
Total	4 230	4 897	5 127	4 983	4 715



II - 11 - Les inscrits pédagogiques par type de diplôme non habilité en Sciences

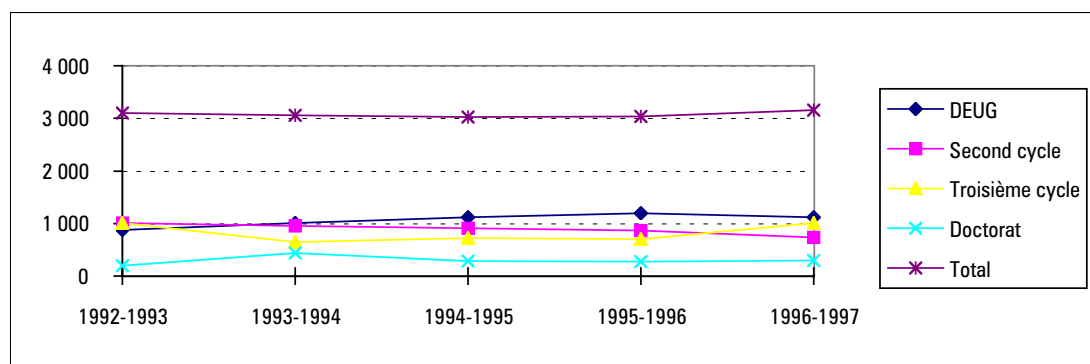
	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Total	231	285	297	235	85

II - 12 - Les diplômés en Sciences

	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Niveau Bac + 2	653	682	645	693	575
Niveau Bac + 3	505	590	628	674	717
Niveau Bac + 4	460	446	563	509	471
Niveau Bac + 5	196	195	163	166	178
Niveau Bac + 6	70	73	67	70	75
Total	1 884	1 986	2 066	2 112	2 016

II - 13 - Les inscrits pédagogiques par type de diplôme habilité en Santé

	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
DEUG	872	1 013	1 114	1 195	1 119
Second cycle	1 010	955	906	865	729
Troisième cycle	1 013	643	728	697	1 005
Doctorat	202	442	280	279	298
Total	3 097	3 053	3 028	3 036	3 151



II - 14 - Les inscrits pédagogiques par type de diplôme non habilité en Santé

	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Total	473	422	478	367	206

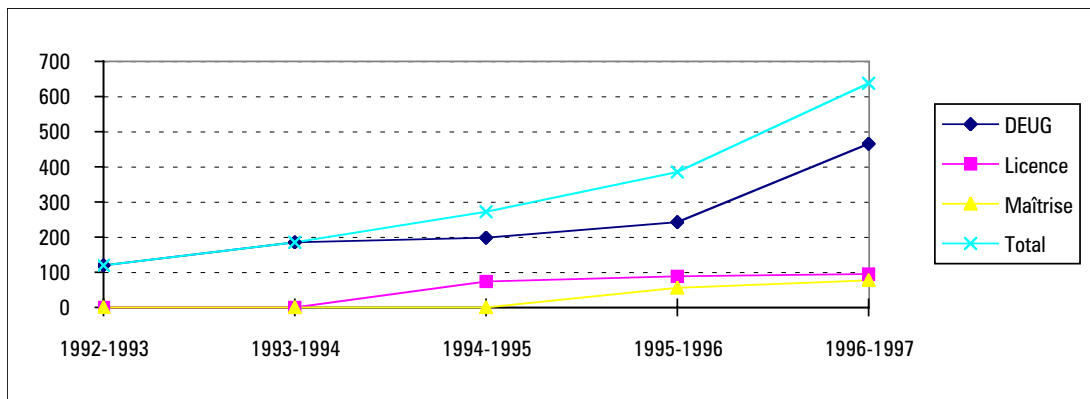
II - 15 - Les diplômés en Santé

	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Niveau Bac + 2	306	294	191	63	
Niveau Bac + 3	-	-	-	-	-
Niveau Bac + 4	163	228	177		NR *
Niveau Bac + 5	127	126	41		5
Niveau Bac + 6	39	124	91	65	3
Total	635	772	500	128	

* l'université n'est pas en mesure de fournir ces informations.

II - 16 - Les inscrits pédagogiques par type de diplôme habilité en STAPS

	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
DEUG	120	186	199	242	466
Licence	-	-	73	88	95
Maîtrise	-	-	-	55	77
Total	120	186	272	385	638



II - 17 - Les diplômés en STAPS

	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Niveau Bac + 2	19	68	79	43	95
Niveau Bac + 3	-	-	65	37	70
Niveau Bac + 4	-	-	-	1	11
Total	19	68	144	81	176

II - 18 - La formation continue

	Nombre d'heures stagiaires	Nombre de stagiaires en formation	Volume financier en francs
--	----------------------------	-----------------------------------	----------------------------

Année 1994-1995			
Total	357 645	2 221	11 348 361
dont formations diplômantes (diplôme national)	102 395	795	2 478 640
dont formations diplômantes (DU)	186 848	870	6 992 500
dont stages actualisation des connaissances * et formation professionnelle **	65 462	466	1 818 421
dont formation générale à caractère culturel	2 940	90	58 800

Année civile 1996			
Total	373 835	2 823	11 912 386
dont formations diplômantes (diplôme national)	107 030	1 010	2 601 831
dont formations diplômantes (DU)	195 306	1 106	7 340 034
dont stages actualisation des connaissances * et formation professionnelle **	68 487	617	1 902 221
dont formation générale à caractère culturel	3 012	90	68 300

* courte durée

** moyenne et longue durées

III - Le corps enseignant en 1996-1997

III - 1 - Les emplois hors secteur santé et IUT

	Droit Économie Gestion	Lettres, Langues Sciences humaines et sociales	Sciences	STAPS	Total
Professeurs	36	65	79		180
Maîtres de conférences	49	162	159	6	376
Assistants	9	4	7		20
Second degré	12	47	24	12	95
ENSAM	-	-	-	-	0
Jouvence	10	5	1	-	16
Professeurs associés	-	2	14	-	16
Total	116	285	284	18	703
Crédits PAST *	14	15	14	2	45

* Un crédit PAST représente l'équivalent horaire d'un demi-emploi d'enseignant-chercheur

III - 2 - Les emplois des IUT

	IUT de Rouen	IUT d'Évreux	Total
Professeurs	13	5	18
Maîtres de conférences	41	11	52
Assistants	3	-	3
Second degré	51	19	70
ENSAM	3	3	6
Jouvence	4	-	4
Professeurs associés	-	-	-
Total	115	38	153
Crédits PAST *	3	8	11

* Un crédit PAST représente l'équivalent horaire d'un demi-emploi d'enseignant-chercheur

III - 3 - Les emplois du secteur santé en 1996-1997

Disciplines médicales

Professeurs des universités - Praticiens hospitaliers médecine	80
Maîtres de conférences des universités - Praticiens hospitaliers médecine	19
Praticiens hospitaliers détachés dans des emplois de praticiens hospitaliers universitaires	4
Chefs de travaux des universités - Praticiens hospitaliers - Chefs de travaux	-
Chefs de clinique des universités, assistants des hôpitaux, assistants hospitaliers univ.	68
Attachés - Assistants de sciences fondamentales, Attachés-Chefs de clinique	-
Assistants des disciplines médicales biologiques et mixtes	-
Personnels associés des CHU disciplines médicales	3
Maîtres de conférences disciplines médicales, biologiques et mixtes	-
Second degré	1
Total	175

Disciplines pharmaceutiques

Professeurs des universités	16
Maîtres de conférences des universités	25
Assistants	3
Second degré	2
Jouvence	-
Professeurs associés	-
Total	46
Crédits PAST	2

III - 4 - Les emplois administratifs et de service en 1996-1997

Répartition par support budgétaire (hors IUT)

Employeurs	Type d'emploi	Catégorie d'emploi			Total
		A	B	C	
Etat	Statutaires	72,00	91,00	255,00	418,00
	Gagés	10,00	2,00	1,00	13,00
	Objecteurs	-	-	47,00	47,00
Etablissement	Permanents	5,00	29,00	44,00	78,00
	CES	-	-	117,00	117,00
	Apprentis	-	-	-	-
Grands organismes	(CNRS, INSERM, etc.)	30,40	11,80	7,50	49,70
Associations	Conventionnés	-	-	-	-
	Sans convention	-	-	-	-
Collectivités territoriales	Mis à disposition	-	-	-	-
Entreprises	Mis à disposition	-	-	-	-
Total		117,40	133,80	471,50	722,70

IV - L'activité de recherche en 1996-1997

IV - 1 - Les effectifs des équipes de recherche (en équivalent temps plein)

	Nombre d'équipes	Enseignants-chercheurs	Chercheurs	ITA (ETP)	ATOS (ETP)
CNRS					
UMR	3	41	23	21,30	18,60
UPR					
UPRES-A	7	149	21	12,10	26,50
ERS	1	7	0	1,00	3,50
INSERM					
Unités INSERM	3	19	22	13,80	12,10
Reconnues par la Mission scientifique					
UPRES-équipes d'accueil	15	212	3	8,25	19,40
UPRES-jeunes équipes	7	54	0	1,00	1,00
Université					
Équipes universitaires	9	91	0	0,00	8,75
PPF	2	28	0	0,00	4,50
Total	47	601	69	57,45	94,35

UPR Unité propre de recherche

UPRES Unité propre de recherche de l'enseignement supérieur

UPRES-A Unité propre de recherche de l'enseignement supérieur associée

UMR Unité mixte de recherche

ERS Équipe en restructuration CNRS

CJF Contrat jeune formation INSERM

IV - 2 - Répartition des équipes de recherche par composante en 1996-1997

	CNRS			INSERM	DRED		Equipes d'université	PPF
	UMR	ERS	UPRES-A	Unités	Equipes d'accueil	Jeunes équipes		
UFR Psy. Soc. Sc. de l'éducation	-	-	-	-	1	2	1	-
UFR Lettres Sc. hum. et sociales	-	-	3	-	3	-	1	-
UFR Droit Sc. éco. et gestion	-	-	-	-	2	1	2	-
UFR Médecine Pharmacie	-	-	1	2	4	4	3	-
UFR Sciences et techniques	3	1	3	1	5	-	2	2
Total	3	1	7	3	15	7	9	2

V - Les relations internationales

V - 1 - Les échanges d'étudiants

Programmes européens		Effectifs d'étudiants étrangers accueillis à l'université		
		1994-1995	1995-1996	1996-1997
	SOCRATES	110	129	105
	TEMPUS		35	15
	LINGUA	15	20	
	COMETT	2		
	LEONARDO			
Total		127	184	120
Autres programmes		1 902	1 282	1 766
TOTAL		2 029	1 466	1 886

Programmes européens		Effectifs d'étudiants français accueillis à l'étranger		
		1994-1995	1995-1996	1996-1997
	SOCRATES	69	85	78
	TEMPUS			
	LINGUA	12	20	
	COMETT	4	7	
	LEONARDO			4
Total		85	112	82
Autres programmes		172	148	194
<i>dont CREPUQ *</i>		<i>11</i>	<i>18</i>	<i>21</i>
TOTAL		257	260	276

* Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

V - 2 - Les échanges d'enseignants et de chercheurs

Séjours d'une durée supérieure à 1 mois *	
Nombre de mois réservés sur le potentiel d'heures	
Nombre de personnes accueillies TEMPUS uniquement	9

Postes réservés pour professeurs associés *	
Nombre de postes	

* Seul le programme TEMPUS est géré par le service des relations extérieures de l'université.

VI - Éléments financiers

VI - 1 - Les recettes

VI - 1 - a - Les recettes de fonctionnement (Compte financier section 1)

section 1 - Fonctionnement : Recettes		RP	1993		94/93	1994		95/96	1995		96/95	1996		96/93
			Montant	% col.	%	Montant	% col.	%	Montant	% col.	%	Montant	% col.	%
En milliers de francs														
70	Ventes de produits, services marchands		55 017	38,4	11,0	61 067	42,3	-11,1	54 280	33,9	8,6	58 947	36,0	7,1
dont	7061 Droits universitaires	*	15 105	10,5	7,0	16 162	11,2	7,1	17 309	10,8	4,0	18 008	11,0	19,2
	Droits prestations spécifiques	*	1 532	1,1	7,6	1 648	1,1	-1,2	1 628	1,0	-19,0	1 319	0,8	-13,9
	Cotisations sportives	*	1 807	1,3	14,9	2 077	1,4	3,1	2 141	1,3	-5,1	2 031	1,2	12,4
	7062 Prestations de recherche	*	16 381	11,4	-17,8	13 467	9,3	-11,3	11 945	7,5	10,7	13 228	8,1	-19,2
	7065 Formation continue	*	4 626	3,2	20,2	5 562	3,9	3,5	5 758	3,6	-12,7	5 026	3,1	8,6
	7068 Ressources affectées : formation en alternance	*	3 681	2,6	151,4	9 253	6,4	-28,6	6 606	4,1	-24,3	4 998	3,0	35,8
	708 Autres produits activités annexes	*	11 432	8,0	9,1	12 477	8,6	-32,5	8 427	5,3	65,2	13 923	8,5	21,8
	7068 Vente de produits et publications	*	453	0,3	-7,1	421	0,3	10,7	466	0,3	-11,2	414	0,3	-8,6
74	Subventions d'exploitation		75 163	52,4	-6,9	70 005	48,5	28,6	89 999	56,3	-2,0	88 190	53,8	17,3
dont	7411 Subvention MEN enseignement		46 266	32,3	8,4	50 158	34,8	15,4	57 896	36,2	6,9	61 895	37,8	33,8
	7412 Subvention MEN recherche		12 020	8,4	-57,3	5 137	3,6	179,1	14 336	9,0	-38,8	8 775	5,4	-27,0
	7413/4 Subv. autres ministères et organismes publics		3 239	2,3	-34,3	2 127	1,5	168,0	5 700	3,6	-15,4	4 821	2,9	48,8
	744 Subventions des collectivités locales		10 487	7,3	-10,6	9 376	6,5	-4,9	8 914	5,6	9,6	9 766	6,0	-6,9
	7468 Dons et legs	*							3	0,0	-100,0			
	7481 Taxe d'apprentissage	*	3 151	2,2	1,8	3 207	2,2	-1,8	3 150	2,0	-6,9	2 933	1,8	-6,9
75	Autres produits de gestion courante	*	10 957	7,6	4,3	11 423	7,9	11,5	12 736	8,0	5,9	13 485	8,2	23,1
dont	758 Prestations internes et recettes d'ordre		10 957	7,6	4,3	11 423	7,9	11,5	12 736	8,0	5,9	13 485	8,2	23,1
76	Produits financiers	*	1 698	1,2	-10,6	1 518	1,1	51,8	2 304	1,4	3,1	2 376	1,4	39,9
77	Produits exceptionnels	*	473	0,3	-40,4	282	0,2	117,7	614	0,4	52,6	937	0,6	98,1
Total recettes de fonctionnement			143 308	100,0	0,7	144 295	100,0	10,8	159 933	100,0	2,5	163 935	100,0	14,4
dont	Recettes de subvention		72 012	50,2	-7,2	66 798	46,3	30,0	86 846	54,3	-1,8	85 257	52,0	18,4
	Ressources propres	*	60 339	36,9	9,5	66 074	45,8	-8,7	60 351	37,7	8,0	65 193	39,8	8,0
	Prestations internes et recettes d'ordre		10 957	7,6	4,3	11 423	7,9	11,5	12 736	8,0	5,9	13 485	8,2	23,1

VI - 1 - b - Les recettes d'équipement (Compte financier section 2)

section 2 - Équipement : Recettes		RP	1993		94/93	1994		95/96	1995		96/95	1996		96/93
			Montant	% col.	%	Montant	% col.	%	Montant	% col.	%	Montant	% col.	%
13	Subventions d'investissement		42 928	100,0	-21,3	33 786	100,0	4,2	35 219	100,0	-20,0	28 179	100,0	-34,4
dont	1311 Subvention équipement État		23 476	54,7	-21,4	18 454	54,6	48,4	27 392	77,8	-27,5	19 851	70,4	-15,4
	1312 Subvention équipement Régions		6 850	16,0	41,3	9 676	28,6	-73,0	2 611	7,4	66,3	4 342	15,4	-36,6
	1313 Subvention équipement Départements													
	1314 Subvention équipement Communes													
	1315 Subv. équipement Collectivités publiques													
	1318 Subv. Équipement Contrats recherche	*	12 102	28,2	-54,4	5 516	16,3	-5,4	5 216	14,8	-23,6	3 986	14,1	-67,1
	138 Autres subv. d'investissement		500	1,2	-72,0	140	0,4	-100,0						-100,0
Total			42 928	100,0	-21,3	33 786	100,0	4,2	35 219	100,0	-20,0	28 179	100,0	-34,4
dont	Recettes de subventions		30 826	71,8	-8,3	28 270	83,7	6,1	30 003	85,2	-19,4	24 193	85,9	-21,5
	Recettes propres	*	12 102	28,2	-54,4	5 516	16,3	-5,4	5 216	14,8	-23,6	3 986	14,1	-67,1

(*) RP Ressources propres

VI - 2 - Les dépenses

VI - 2 - a - Les dépenses de fonctionnement (Compte financier section 1)

section 1 - Fonctionnement : Dépenses En milliers de francs			1993		94/93	1994		95/96	1995		96/95	1996		96/93
			Montant	% col.	%	Montant	% col.	%	Montant	% col.	%	Montant	% col.	%
60	Achats		24 907	20,2	3,1	25 674	19,0	-6,4	24 023	17,1	17,2	28 158	19,5	13,1
dont	604	Achat de matériel, équipement, travaux	433	0,4	35,3	586	0,4	-49,5	296	0,2	148,3	735	0,5	69,7
	6061	Eau, électricité, chauffage, gaz	9 710	7,9	-3,1	9 406	7,0	7,6	10 121	7,2	7,8	10 914	7,6	12,4
	6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	2 791	2,3	6,7	2 978	2,2	-30,6	2 068	1,5	45,4	3 006	2,1	7,7
	6068	Autres matières et fournitures	3 538	2,9	11,1	3 930	2,9	-32,6	2 647	1,9	-2,8	2 573	1,8	-27,3
61	Services extérieurs		16 580	13,4	17,6	19 494	14,5	-2,0	19 112	13,6	12,4	21 483	14,9	29,6
dont	613	Locations	2 078	1,7	37,8	2 864	2,1	-20,3	2 282	1,6	22,3	2 791	1,9	34,3
	615	Entretiens et réparations	5 852	4,7	22,7	7 180	5,3	-5,6	6 778	4,8	20,8	8 188	5,7	39,9
	6181/3	Documentation	7 362	6,0	11,8	8 229	6,1	0,0	8 230	5,9	8,0	8 890	6,2	20,8
	6185	Frais de colloques, séminaires, conférences	504	0,4	24,6	628	0,5	-18,9	509	0,4	-13,0	443	0,3	-12,1
62	Autres services extérieurs		18 663	15,1	-12,1	16 412	12,2	3,4	16 969	12,1	16,4	19 759	13,7	5,9
dont	623	Relations publiques	962	0,8	-9,7	869	0,6	30,3	1 132	0,8	53,2	1 734	1,2	80,2
	6251	Déplacements	3 673	3,0	-11,8	3 240	2,4	-3,3	3 134	2,2	29,1	4 045	2,8	10,1
	6257	Frais de réception	817	0,7	-5,1	775	0,6	19,9	929	0,7	50,9	1 402	1,0	71,6
	626	Frais postaux	4 129	3,3	5,3	4 346	3,2	4,4	4 537	3,2	8,4	4 920	3,4	19,2
		Nettoyage	7	0,0	-100,0				94	0,1	-1,1	93	0,1	1228,6
63	Impôts et taxes		1 968	1,6	18,1	2 324	1,7	10,0	2 557	1,8	-3,1	2 479	1,7	26,0
64	Charges de personnel		46 548	37,7	17,0	54 460	40,4	13,0	61 522	43,8	-7,0	57 192	39,7	22,9
dont		Heures complémentaires enseignement initial	18 320	14,8	12,7	20 645	15,3	20,5	24 868	17,7	-17,4	20 550	14,3	12,2
		Rémunérations personnel contr. recherche	4 307	3,5	0,3	4 321	3,2	-6,7	4 033	2,9	-3,1	3 909	2,7	-9,2
		Rémunérations sur emplois gagés	519	0,4	116,8	1 125	0,8	10,8	1 247	0,9	14,5	1 428	1,0	175,1
		Rémunérations sur ressources propres	23 402	19,0	21,2	28 369	21,0	-9,0	25 816	18,4	2,5	26 457	18,4	13,1
		Rémunérations sur CES							5 558	4,0	-12,8	4 848	3,4	
65	Charges diverses de gestion courante		14 150	11,5	2,8	14 548	10,8	-5,0	13 821	9,8	-2,5	13 474	9,3	-4,8
dont	658	Prestations internes et recettes d'ordre	11 425	9,3	4,2	11 910	8,8	6,1	12 632	9,0	-6,6	11 802	8,2	3,3
66	Charges financières		232	0,2	-38,8	142	0,1	-16,9	118	0,1	49,2	176	0,1	-24,1
67	Charges exceptionnelles		382	0,3	236,6	1 286	1,0	-11,5	1 138	0,8	23,5	1 405	1,0	267,8
68	Dotation amortissements et provisions					500	0,4	140,0	1 200	0,9	-100,0			
Total dépenses de fonctionnement			123 430	100,0	9,2	134 840	100,0	4,2	140 460	100,0	2,6	144 126	100,0	16,8

VI - 2 - b - Les dépenses d'équipement (Compte financier section 2)

Section 2 - Équipement : Dépenses En milliers de francs			1993		94/93	1994		95/96	1995		96/95	1996		96/93
			Montant	% col.	%	Montant	% col.	%	Montant	% col.	%	Montant	% col.	%
10	Capital et réserves		99	0,2	11,1	110	0,3	10,9	122	0,3	12,3	137	0,3	38,4
20	Immobilisations incorporelles		512	1,3	33,0	681	1,6	-41,9	396	1,0	168,2	1 062	2,3	107,4
dont	205	Concessions et droits simil., brevets	512	1,3	33,0	681	1,6	-42,1	394	1,0	169,5	1 062	2,3	107,4
21	Immobilisations corporelles		39 968	98,5	7,5	42 973	98,2	-5,8	40 471	98,7	10,7	44 793	97,4	12,1
dont	213	Terrains et constructions				55	0,1	240,0	187	0,5	45,5	272	0,6	
	215	Install. techniques, matériels, outillages industriels	11 157	27,5	44,2	16 084	36,8	-50,7	7 923	19,3	36,7	10 833	23,6	-2,9
	218	Collections	27	0,1	-11,1	24	0,1	-87,5	3	0,0	233,3	10	0,0	-63,0
	2183	Matériel de bureau et informatique	20 496	50,5	-36,9	12 943	29,6	15,6	14 959	36,5	11,1	16 613	36,1	-18,9
	2184	Mobilier	2 787	6,9	51,4	4 220	9,6	-73,2	1 129	2,8	129,7	2 593	5,6	-7,0
	2188	Autres matériels	1 345	3,3	-54,7	609	1,4	40,9	858	2,1	94,2	1 666	3,6	23,9
23	Immobilisations en cours													
dont	231	Immobilisation corporelle en cours												
27	Autres immobilisations financières													
Total des dépenses d'équipement			40 579	100,0	7,8	43 764	100,0	-6,3	40 989	100,0	12,2	45 992	100,0	13,3

VI - 3 - Répartition des recettes et des dépenses par origine et par section

En milliers de francs

Origine des recettes	Années			
	1993	1994	1995	1996
Total recettes de subvention	102 838	95 068	116 849	109 450
Total recettes propres	72 441	71 590	65 567	69 179
Prestations internes et recettes d'ordre	10 957	11 423	12 736	13 485
Total Recettes	186 236	178 081	195 152	192 114

Recettes et dépenses par section	Années			
	1993	1994	1995	1996
Total recettes de fonctionnement	143 308	144 295	159 933	163 935
Total recettes d'équipement	42 928	33 786	35 219	28 179
Total Recettes	186 236	178 081	195 152	192 114
Total dépenses de fonctionnement	123 430	134 840	140 460	144 126
Total dépenses d'équipement	40 579	43 764	40 989	45 992
Total Dépenses	164 009	178 604	181 449	190 118
Résultat net	22 227	-523	13 703	1 996

VII - Évolution depuis la précédente évaluation

	Santé		Sciences		Lettres-Sc. humaines		Droit-Éco-AES		STAPS		IUT		Présidence Services généraux			Total
	1989-1990	1996-1997	1989-1990	1996-1997	1989-1990	1996-1997	1989-1990	1996-1997	1989-1990	1996-1997	1989-1990	1996-1997	1989-1990	1996-1997	1989-1990	
Étudiants *	3 342	3 385	3 110	4 900	8 036	12 297	3 909	4 814	0	663	916	2 133			19 313	28 192
Enseignants	187	217	168	279	165	275	66	116	6	19	99	156			691	1 062
IATOS	70	76	99	113	38	38	25	25	3	9	47	62	116 **	160 **	397	493

*** Inscrits pédagogiques**

	1989-1990	1996-1997
** y compris		
CRIR	2	10
Formation continue	6	9
IREM	1	2
IRED	4	2
UFR Psychologie	5	14
Publications	2	1
SRE	1	3
SUIO	2	6
Télé enseignement	1	1
CORIA	7	8
IPAG	1	1
Recherche	-	2
Documentation	1	11
IAE	-	2
HPES	11	11
SIAS	-	1
Total	44	84



Source : université de Rouen

CNE 1998

L'université de Rouen

Troisième partie

INTRODUCTION

Observation préliminaire

Ce rapport d'évaluation fait partie d'une collection de six rapports publiés simultanément dans le cadre d'un programme d'évaluation des établissements de Haute et de Basse-Normandie :

- l'université de Caen Basse-Normandie,
 - l'université de Rouen,
 - l'université du Havre,
 - l'Institut national des sciences appliquées de Rouen (INSA-Rouen),
 - l'Institut national de la matière et du rayonnement de Caen (ISMRA-Caen),
- Le sixième rapport concerne des problèmes communs à tous ces établissements.

Ce programme répond à un choix du Comité national d'évaluation de procéder à une évaluation groupée de ces établissements qui ont en commun la propriété d'appartenir à la très grande couronne parisienne.

Face à l'attraction des universités de la région parisienne, on peut se demander si ces établissements ne rencontrent pas un certain nombre de problèmes similaires. On peut également se poser toute une série de questions sur les réponses respectives de chaque établissement et examiner s'il ne serait pas plus intéressant d'harmoniser les démarches. En outre, un rapprochement entre ces établissements devrait sans aucun doute renforcer leur identité et leur image à l'échelle européenne. Le rapport transversal commun à tous ces établissements étudiera ces questions en insistant sur les relations entre établissements, leur politique d'aménagement territorial et la vie étudiante.

Par ailleurs, pour chaque établissement du programme, une évaluation dite "de retour" est faite en 1998 car tous ces établissements ont déjà été évalués une première fois au début des années 1990.

Présentation de l'évaluation de 1998

Depuis l'évaluation de 1991, de très nombreux événements sont intervenus dans la vie de l'université de Rouen.

Une augmentation considérable des effectifs étudiants a eu lieu. Sous l'impulsion des collectivités locales, un important programme de constructions immobilières s'est développé, multipliant les sites de l'université de Rouen. Ces sites, au nombre de quatre actuellement, vont passer dans les mois qui viennent à six.

Mais cet effort de construction n'a pas suffi à résoudre les problèmes que devait rencontrer l'université de Rouen : l'afflux considérable des étudiants a pu être accueilli grâce aux nouveaux locaux, mais les moyens matériels et humains n'ont pas suivi au même rythme dans toutes les composantes. Les difficultés prévues dans le précédent rapport se sont donc malheureusement réalisées : l'accroissement du nombre d'étudiants dans les UFR de lettres et de sciences humaines, de psychologie, sociologie et sciences de l'éducation, et même de droit et sciences économiques, n'a pas été accompagné d'une augmentation proportionnelle d'enseignants et de personnels techniques dans les filières concernées.

Les disparités entre les différentes UFR se sont accrues, provoquant la crise de 1995. Un plan d'urgence a permis d'en contenir les effets immédiats, mais les redéploiements de personnels n'ont pas été opérés avec une vigueur suffisante pour étouffer complètement les germes de scission.

La multiplication des implantations favorise en soi l'autonomie des composantes de l'université ; dans ce contexte de disparités entre les UFR où le pouvoir central reste affaibli, le risque est réel de voir les mieux nantis afficher ouvertement leurs vœux de se séparer.

Cette variété de situations oblige donc le CNE à examiner en 1998 de manière exhaustive toutes les évolutions de chaque composante de l'université depuis l'évaluation de 1991.

La politique de pôle de recherche a été depuis quelques années menée par l'université pour harmoniser la recherche avec la restructuration de l'université par sites. Cette organisation est transversale à certaines UFR comme l'UFR des sciences et techniques, elle regroupe les enseignants d'UFR différentes, et même ceux de l'IUT ou de l'INSAR. Il a été convenu d'examiner dans ce rapport la recherche regroupée, non dans le cadre traditionnel des UFR, mais par pôle, pour s'assurer de la cohérence de cette organisation avec l'enseignement.

L'université de Rouen

Quatrième partie

L'ÉVALUATION DE RETOUR

Gouvernement et gestion

I - Quelques précisions sur les évolutions récentes

Quelques données chiffrées montrent bien l'évolution considérable de la situation de l'université de Rouen depuis son évaluation en 1991.

Les effectifs étudiants n'ont cessé de croître, entraînant des difficultés de fonctionnement et une manifestation de mécontentement des usagers de l'établissement en 1995 :

- 20 000 étudiants en 1990-1991,
- 25 886 étudiants en 1995-1996,
- 28 292 étudiants en 1997-1998,

soit un accroissement global de 40% sur 7 ans. Comme dans la plupart des universités françaises, cette croissance semble stoppée et on constate une stabilisation, voire une légère régression dans certaines disciplines, pour la deuxième année consécutive.

Le nombre d'enseignants titulaires est passé, durant la même période, de 721 à 1 149, soit une amélioration de 60%.

Par contre, comme on le verra plus loin, les effectifs des différentes catégories de IATOS n'ont pas suivi la même évolution, d'où le recours à un grand nombre d'emplois précaires (CES, objecteurs...).

En ce qui concerne les locaux d'accueil des étudiants et des chercheurs, l'université disposait, en 1990, d'un total de surfaces bâties s'élevant à 104 236 m² (INSA inclus). Elle dispose actuellement de 168 700 m², soit un accroissement de plus de 60% de surfaces bâties, auxquelles s'ajouteront plus de 40 000 m² en cours de construction ou prévus pour les prochaines années.

Cette évolution s'est traduite au niveau des formations par un effort de diversification portant principalement sur les filières professionnalisées : création de trois instituts universitaires professionnels, d'un institut d'administration des entreprises, d'un IUT à Evreux... et surtout, d'une nouvelle UFR de STAPS.

Toutefois, l'université s'est bien gardée d'essaimer ses formations en plusieurs villes du département et de la région. Elle doit maintenant se consacrer en priorité à la meilleure configuration de ses sites, existants ou futurs.

II - Le gouvernement de l'université

1 - Le bureau

L'équipe de direction du président comprend le directeur de cabinet et les six vice-présidents qui composent le bureau. Le bureau se réunit une fois par semaine au moins.

Remarques :

- jusqu'à présent, sur 2 vice-présidents du CEVU prévus dans les statuts, seul le vice-président enseignant exerçait son activité et il n'y avait pas de vice-président étudiant dans le bureau. Le président actuel a décidé que, dès son élection, le nouveau vice-président étudiant serait membre du bureau ;

- le secrétaire général n'est pas mentionné dans l'équipe de direction du président. Ce qui traduit parfaitement le fait que ses responsabilités sont particulièrement limitées. Si le Comité n'est pas en mesure de conclure sur le caractère institutionnel ou non de cette situation, qui paraît ancienne, au moins doit-il se demander qui exerce, et comment, les fonctions habituellement conférées dans une université, notamment au plan de la gestion, au secrétaire général.

Dans certaines circonstances et pour des problèmes importants, le président peut réunir un bureau élargi à tous les doyens et directeurs d'UFR.

Les chargés de mission sont actuellement au nombre de sept : budget, suivi et évaluation ; relations internationales ; qualité de la vie ; intégration des handicapés ; culture et communication ; réflexion sur le site du Madrillet ; pôle Patrimoine et aménagement.

2 - Les conseils statutaires

Ces conseils ont créé en leur sein des commissions :

- le Conseil d'administration a créé 3 commissions (élections, statuts, finances) et une section disciplinaire. Les travaux de la commission des finances sont évidemment très importants. Il est regrettable, et le président de la commission l'a déploré récemment, que des membres élus fassent preuve de peu d'assiduité ;

- si le Conseil scientifique n'a pas, à proprement parler, de commission, il comporte deux types de bureau : le bureau stricto sensu comprend deux vice-présidents (dont un représentant des sciences exactes), et un bureau dit "élargi" réunit, outre ces vice-présidents, un représentant de chaque UFR, un ATOS (tous membres du CS) et l'agent comptable. Cette formation fut jadis l'organisme où se prenaient toutes les décisions, le Conseil scientifique étant réduit au rôle de simple chambre d'enregistrement; mais dans la présentation au CNE de ses "forces et faiblesses", l'université précise que cette formule a vécu, et que, "en matière de recherche, une véritable politique est désormais élaborée et appliquée par un conseil scientifique qui est parvenu à faire reconnaître son rôle par les responsables des laboratoires, les membres des conseils de gestion des UFR et ceux du Conseil d'administration".

Les PV des conseils du dernier trimestre 1996 montrent que si la participation au Conseil scientifique est de l'ordre de 25 membres sur 40, les votes reflétant généralement un large consensus, le quorum n'a jamais été atteint au CEVU, où le nombre des présents oscille entre 13 et 18 sur 40.

Au Conseil d'administration, les PV des derniers trimestres 1996 et 1997 font certes apparaître une participation honorable de 35 à 40 sur 60 ; mais les départs en cours de séance sont suffisamment nombreux, notamment parmi les élus enseignants, pour que la notion de quorum perde toute signification en ce qui concerne les questions traitées en fin de réunion, ce que ne manquent pas de dénoncer les représentants étudiants. Le résultat des votes au CA comporte d'ailleurs souvent la mention "approuvé à l'unanimité", ce qui ne permet pas de connaître avec précision le nombre des votants.

Les élus étudiants affirment être très présents et actifs dans les réunions des trois conseils de l'université. Disposant de 4 sièges au CEVU, ils n'ont pu en pourvoir que 3. Ils déplorent de ne pas avoir de représentant au bureau du CS. Ils reconnaissent qu'ils peuvent s'exprimer, se faire entendre dans les instances où ils siègent ; par contre, ils regrettent de ne pouvoir participer, par manque de compétence, à l'examen de certains dossiers.

Les étudiants, qui déplorent l'absentéisme "chronique" des enseignants élus au CEVU ; ils souhaitent par ailleurs que la date d'élection de leurs représentants soit mieux placée dans l'année universitaire. Autre souhait : être mieux informés sur les déménagements, les déplacements de laboratoires ou de centres qui se feront prochainement.

Recommandations

En 1991, le CNE soulignait les difficultés rencontrées dans la direction de l'université et la gestion et demandait que soient mieux précisées les responsabilités de la présidence, du secrétariat général et de l'unité centrale administrative. Dans cette perspective, si le rôle du CS semble s'être renforcé, la situation reste préoccupante et l'on peut se demander si elle ne s'est pas dégradée.

Le rôle et les prérogatives des composantes, des départements, de leurs conseils respectifs, doivent être également bien définis. Du point de vue de la transparence de la gestion, la multiplicité des niveaux de concertation est une bonne chose, mais elle peut être aussi une source de blocage si l'instance de décision n'est pas clairement indiquée.

III - La gestion administrative

La précédente évaluation de la gestion de l'université de Rouen faisait apparaître trois nécessités : la conduite d'une réflexion sur le rôle respectif des UFR et de l'université, le développement de l'informatisation, la réalisation d'un système d'information. Ces recommandations sont, sept ans plus tard, toujours vraies, malgré des tentatives et de nombreux efforts, et, sous l'effet conjugué de la croissance des effectifs d'étudiants, de personnels et des offres différenciées de formation, on peut se demander si leur acuité n'est pas encore plus grande.

1 - La fonction de secrétaire général

La fonction de secrétaire général est vidée de son contenu depuis plusieurs années. En conséquence, si le président détient de par la loi, le pouvoir hiérarchique, il n'y a pas le relais nécessaire envers les services administratifs qu'impose la division du travail. Il faut, certes, souligner les efforts des élus, et en particulier ceux des chargés de mission pour impulser des décisions politiques. Mais ce n'est pas le bureau de l'université ni la multiplicité des chargés de mission qui peuvent remplir des fonctions administratives : on voit difficilement comment des enseignants de disciplines diverses peuvent avoir la mémoire de la réglementation de droit public, ancienne et toujours en vigueur, suivre ses évolutions, et avoir une autorité dans les services administratifs quand ils ne connaissent pas les procédures.

Malgré cela, on trouve, à l'échelon central, de multiples exemples d'agents administratifs, attachés à accomplir un travail dont ils ont bien souvent défini le contenu, qui se sont donnés des priorités logiques, qui croient et s'attachent à leur mission envers l'institution et les étudiants. Ils déplorent l'état de l'établissement, mais s'acharnent à bien faire. Ils ne réclament pas des moyens, mais des objectifs.

2 - Les services centraux

Si l'on s'en tient à l'organigramme de l'université, ils sont au nombre de huit :

- Service des affaires générales,
- Recherche,
- Logistique immobilière et administrative,
- Observatoire de la vie étudiante,
- Service des achats publics,
- Bureau des enseignements et de la vie étudiante,
- Mission hygiène et sécurité,
- Ressources humaines.

Cette configuration ne semble pas donner satisfaction. En effet, on doit s'interroger sur plusieurs points : par exemple, y a-t-il un service de scolarité de l'université ? Cette responsabilité a-t-elle été déléguée aux UFR et dans quelles conditions ? Quelles sont les relations entre l'Observatoire de la vie étudiante et le Bureau des enseignements et de la vie étudiante ?

On relèvera également l'existence d'un service Recherche, et d'un service gestion de la recherche (bureau du Conseil scientifique). Il est apparu, d'après les explications recueillies, qu'il s'agit d'une seule et même entité. Un effort de clarification dans la terminologie s'impose.

Ne conviendrait-il pas de créer un nombre limité de directions qui regrouperaient plusieurs services, par exemple : direction des affaires générales, direction des personnels, direction de la scolarité, direction du patrimoine ?

Une définition des rôles respectifs des services centraux est indispensable et l'université l'a bien compris puisqu'elle a mis en place une réflexion sur une nouvelle organisation de l'établissement, avec quatre groupes de réflexions ouverts à tous les usagers de l'université. L'examen de quelques fonctions de la gestion administrative montre l'urgence de ces problèmes.

La gestion de la scolarité

Dans la précédente évaluation de l'université, le Comité s'étonnait des lourdeurs de la gestion de la scolarité qui comportait des procès-verbaux d'examens individuels réalisés au niveau central de l'université. Il était remarqué que "rien n'empêcherait que les inscriptions ou la délivrance des diplômes se déroulent au niveau des composantes, à la condition qu'un système de gestion informatisé soit mis au point en concertation entre le centre et la périphérie et ait reçu l'aval du secrétaire général" (rapport CNE, Rouen, 1991, p. 64).

Il n'y a plus de service central de scolarité à l'université de Rouen depuis mars 1993, sans qu'aucune des conditions, pourtant claires, de cette décentralisation ait été respectée. Par conséquent, il est difficile de trouver une information sur les maquettes des diplômes habilités ignorées du niveau central.

Aujourd'hui, il y a 13 lieux distincts d'inscription et de délivrance de diplômes tenus par des agents de catégorie B et C, à l'exception d'un agent de catégorie A en médecine. Il reste seulement au niveau central la gestion des étudiants étrangers (environ 800). Depuis la rentrée 1994, le Bureau de la vie étudiante effectue une coordination de cette gestion, sous la direction d'un attaché principal.

De plus, la gestion de la scolarité est à présent effectuée suivant des modalités différentes par les composantes : distinction entre inscription administrative et pédagogique (cette dernière étant effectuée dans les départements) en lettres et en psychologie, sciences de l'éducation, et simultanéité de ces deux inscriptions en droit, sciences et médecine.

Ainsi, chaque composante dispense aux étudiants une information qui lui est propre, et le SUIO est implanté dans chaque lieu. Il faut noter à ce propos que l'information des étudiants est bien faite. Les plaquettes qui ont été consultées sont en grande majorité claires, le plus souvent complètes, dans des présentations dont le luxe inutile et onéreux est exclu. Certains ont adopté Internet. C'est le cas de l'UFR de psychologie, sociologie, sciences de l'éducation qui fournit une information abondante et précise. Les étudiants qui le désirent peuvent s'informer sur le contenu des offres de formation.

On aurait pu espérer que l'implantation onéreuse (2 500 KF) d'Apogée en remplacement de Scolar, provoquerait un sursaut : en fait, ce logiciel a été mis en place par un groupe informel d'agents responsables et conscients des réalités des rentrées universitaires. Les bonnes volontés se sont lassées et le groupe s'est dissous en juin 1997.

Dans une telle configuration, on imagine les difficultés de gestion et de simple application de la réglementation. Après examen par le CEVU, il semble que le Conseil d'administration n'y consacre pas un temps superflu : les règles concernant le contrôle des connaissances sont adoptées en une phrase. Les composantes Droit et Pharmacie se singularisent ici par des règles de contrôle des connaissances clairement définies et diffusées.

Face à une telle dispersion, la gestion des effectifs étudiants, que ce soit en stock ou en flux, ainsi que celle des résultats d'examen, ne peuvent être réalisées qu'au niveau central. D'habitude, elles sont du ressort d'un service central de scolarité. En conséquence, elles sont revenues à l'Observatoire de la vie étudiante (OVE). Cette tâche y est réalisée avec une précision étonnante, pourtant avec de bien modestes moyens (un conseiller d'orientation à mi-temps et un objecteur de conscience), et ceci malgré sa complexité due aux divers modes d'inscription. Elle donne lieu à la publication d'un tableau de bord précis, complet, accompagné de commentaires de toutes les évolutions des flux d'étudiants. C'est aussi l'Observatoire qui a mission de répondre à toutes les enquêtes, qu'elles viennent du Ministère, du rectorat, qu'elles concernent les transports en commun, etc. Il semble toutefois difficile de connaître les effectifs de boursiers : à ceux déterminés par le CROUS viennent s'ajouter les exonérations de droits d'inscription accordés par le Conseil d'administration pour les boursiers en échec en 1ère année. Ils étaient 90 en 1993, ils sont 600 en 1998. L'Observatoire réalise par ailleurs de nombreuses enquêtes sur le devenir des diplômés des différentes filières.

La qualité du travail de cet observatoire est remarquable et tient à un seul agent titulaire, mais cet agent n'a été invité à s'exprimer que deux fois en trois ans : une fois en conseil d'UFR et une fois au bureau de l'université.

La gestion des personnels

La gestion des 1125 emplois d'enseignants, des 512 IATOS et des 240 agents payés sur d'autres types de ressources est réalisée par un service de 24 agents de catégories B et C qui comprend cinq bureaux : le bureau des IATOS, celui des enseignants, celui des heures complémentaires et de la validation des retraites, celui de la formation permanente et des concours, celui des personnels sous contrats d'université.

Ici encore, sous l'impulsion de sa responsable nouvellement arrivée à l'université, on rencontre une très grande volonté d'efficacité.

Plusieurs problèmes de gestion sont posés :

- les quelque 750 IATOS sont gérés par un logiciel fabriqué localement (GDP) qui n'a pas été développé ni maintenu et les carrières des agents ne sont pas actualisées ;
- les enseignants sont gérés par le logiciel Estrella qui pose moins de difficultés, mais on espère beaucoup d'Arpège ;
- aucun des 80 contrats d'agents à plein temps, payés sur ressources propres, ne respecte la réglementation en vigueur.

A cela s'ajoute une grande complexité de gestion financière de ces personnels : en 1998, 14 personnels hors statut sont pris en charge par les budgets des services centraux ; 10 autres, dispersés dans 7 services communs, par les services centraux (avec remboursement par les services communs) ; 24 autres par les composantes (6 à l'IUT, 8 pour le CFA, 9 pour la formation continue, 1 pour la culture) ; enfin 32 sont affectés aux composantes ou services communs, et pris en charge par les services centraux avec un prélèvement à la source sur le budget de ces composantes ou services. Tout ceci ne concourt pas à faciliter la gestion financière des composantes, ni la confection du budget.

Il n'y avait pas de politique de personnel dans ce service de gestion des ressources humaines. Deux projets sont en cours d'élaboration : l'un concerne un projet de service destiné à satisfaire les besoins de formation des agents du service, l'autre a vocation à établir un accompagnement individuel pour que les agents puissent entrevoir une carrière. On ne peut que souhaiter que les conditions de réussir leur soit offertes.

La gestion des services des enseignants

La gestion des services appelle les observations suivantes :

Les enseignants sont affectés à l'établissement, et ensuite répartis entre les composantes en fonction de leur discipline. Ils déclarent leur service d'enseignement dans la composante d'attribution ainsi que les services effectués dans d'autres composantes. Une note, remarquable par sa précision, produite par le service du personnel en 1996 et mise à jour en septembre 1997, rappelle à destination des composantes toutes les procédures de gestion des services d'enseignement, du recrutement des vacataires, et de la liquidation des heures complémentaires. Ces règles précisant l'usage des heures complémentaires ont permis d'en stabiliser le volume en 1997.

Suivant les composantes, les documents déclaratifs des états de service ne sont pas homogènes dans les informations qu'ils comportent. Certains sont exemplaires, d'autres pèchent par leur insuffisance.

L'IUT de Rouen, celui d'Evreux et la faculté des Sciences et Techniques, bien qu'utilisant des logiciels différents, apportent tous les éléments nécessaires à la liquidation des services des enseignants :

- à l'IUT de Rouen, la déclaration des services est effectuée par l'enseignant en début d'année universitaire sur un "état de service prévisionnel" informatisé qui indique l'emploi du temps hebdomadaire, par jour, par heure et demi-heure, la dénomination de l'enseignement et la salle, et la répartition par semaine ordinaire de l'année universitaire. Un logiciel rapproche ces informations des obligations statutaires et calcule le décompte des heures dues au titre du service statutaire et des heures complémentaires. Une mention manuscrite peut ajouter des heures complémentaires au total calculé. Les trois signatures de l'agent, du chef de département, du directeur de l'IUT, accompagnée de son cachet valident ces informations ;

- l'IUT d'Evreux utilise le même logiciel mais l'état informatisé ne comprend que la seule signature du directeur de l'IUT. (Il apparaît que les projets tutorés des IUT dont la plaquette de présentation affiche 300 h par étudiant sont pris en considération dans les services. Dans ce cas, quel est l'effectif du groupe d'étudiants par tuteur ?)

- la faculté des Sciences et Techniques utilise un autre logiciel, avec toutes les informations suffisantes pour identifier le service d'un enseignant, le site, l'UFR, le diplôme, le module, la matière, la période dans l'année de l'enseignement, etc. Tout ceci est certifié par trois signatures : celles de l'enseignant, du chef de département et du directeur de la composante, et une date. Par rapport aux IUT, seules manquent ici les précisions concernant les emplois du temps hebdomadaire et annuel.

Il en est bien différemment des composantes de Droit, de Médecine et Pharmacie, du Droit à Evreux, des Sciences à Evreux, des STAPS, de la Psychologie et des Lettres. Les enseignants déclarent leurs services en début d'année universitaire en choisissant les enseignements qui relèvent de leurs obligations statutaires et ceux qui sont des services complémentaires. Ils renseignent ensuite un "état semestriel des heures complémentaires effectuées", sauf en Lettres où l'état est trimestriel. Ce document établit la liquidation des heures complémentaires et est transmis au service du personnel qui effectue le paiement.

Il faut remarquer que :

- la déclaration des services est faite sans normalisation ni codification des intitulés des enseignements ;

- "l'état semestriel des heures complémentaires effectuées" présente de très nombreuses imperfections : sauf exception, pas d'identification précise de l'enseignement, de sa nature (cours ou TD), pas de datation normalisée de l'exécution des heures complémentaires. Il arrive encore que ce ne soit qu'un volume global qui soit mentionné. L'état ne mentionne que très rarement le volume relevant du service statutaire fait, et ne préjuge en aucun cas que celui-ci ait été déjà effectué (mêmes caractéristiques pour les heures effectuées par les vacataires).

Cette procédure appelle les observations suivantes :

- les informations fournies dans l'état liquidatif des heures complémentaires sont insuffisantes pour identifier la charge à payer et permettre à l'ordonnateur principal de donner l'ordre de payer ;

- l'ordonnateur principal n'est pas informé du contenu des obligations statutaires ;

- l'imprécision des intitulés des enseignements et des horaires affichés et surtout l'absence de la filière de rattachement de ces enseignements et de l'année dans la filière rendent impossible le calcul du coût réel d'une formation et la comparaison avec la maquette habilitée des diplômés. Or, c'est cette maquette, combinée avec l'effectif des étudiants, qui est la base du calcul de la subvention Sanremo. Cette question prend un relief particulier dans cette université où la répartition des moyens de fonctionnement entre composantes (la subvention de fonctionnement du MEN) est assise sur le système Sanremo.

- N'a-t-on pas créé des options supplémentaires qui ne sont pas comprises dans les maquettes ? Quel est l'effectif minimal d'étudiants pour une option ?

- Quelles sont les charges prises en considération dans les obligations statutaires ? Sont-elles essentiellement des enseignements ? Les décharges, l'encadrement des stages, la coordination des relations internationales en font-elles partie ?

- Le taux de rémunération applicable aux différents types d'enseignements n'est pas celui affiché dans les maquettes habilitées. Certaines composantes ont créé la notion de cours/TD, non prévue par les textes, pour rémunérer des enseignements à petits effectifs : le manque de concertation a pu provoquer le désaccord d'enseignants.

- La répartition entre heures complémentaires et heures statutaires semble être le fait de l'enseignant dans sa déclaration, et non celui de l'administration de la composante. Or, cette répartition est la base de la constitution du collège électoral des composantes. Comme chaque composante a la possibilité dans ses statuts de faire varier le volume des enseignements à prendre en compte pour être inscrit sur sa liste électorale, la faible précision des déclarations apporte un doute sur l'exactitude de ces listes. Qu'en est-il des limitations réglementaires de possibilités de vote dans les composantes ?

En définitive, trois composantes seulement identifient clairement le service des enseignants, tant pour l'accomplissement des obligations statutaires que pour le service complémentaire. En conséquence, l'ordonnateur principal a ici les informations nécessaires et suffisantes pour certifier que les obligations statutaires ont été effectuées et la liquidation des heures complémentaires à payer est bien identifiée.

En conclusion, la suggestion est évidente : concevoir un système d'information généralisé pour toutes les composantes, informatisé et disponible au niveau central par réseau informatique, qui utilise les codifications de diplôme utilisées par Apogée. Il doit intégrer les maquettes habilitées des différentes formations afférentes à chacun des diplômés et les déclarations de service des enseignants, et permettre une comparaison des deux types d'informations. Qu'une formule de déclaration homogène des services soit adoptée, contenant aussi bien les services statutaires que complémentaires, et qu'elle comporte les visas du directeur de la composante, du président de la commission de spécialistes et de l'enseignant. En clair, il faut qu'un contrôle par les services centraux de l'université soit possible et réellement effectué.

Le service de logistique immobilière et administrative

C'est en 1990 qu'a été créé le service logistique au niveau central de l'université, le rectorat ayant assuré jusque-là la gestion du patrimoine de l'université. Il comprend actuellement 22,6 équivalents temps plein, dont un ingénieur hygiène et sécurité et deux assistants ingénieurs. Les tâches consistent dans la gestion des télécommunications (1200 lignes à Mont Saint-Aignan, 500 lignes au nouveau bâtiment de médecine), du service général des bâtiments centraux, et enfin de la gestion du patrimoine. Les surfaces sont importantes (5,6 ha de surface au sol, 9 ha de surface utile, 12,2 ha de

surface dans oeuvre et 13,9 ha de surface hors oeuvre) et les locaux nombreux (26 hors IUT). En 1997, le service a géré 15,3 millions de F de crédits de paiement pour la grande maintenance (hors IUT).

L'activité de ce service est clairement suivie par l'utilisation de tableaux, qu'une coopération efficace a été établie avec le service des marchés, que les composantes font de plus en plus appel à ce service pour bénéficier de la qualité de ses prestations, que la préoccupation principale du service est la gestion de l'urgence, en particulier en matière de sécurité (18 avis défavorables ont été donnés en 1997 par la commission de sécurité).

Il est plus que temps de définir et d'afficher clairement une politique patrimoniale, dans la mesure où une affectation nouvelle des locaux est rendue possible par les nouvelles constructions de Médecine, qui n'ont pas été spontanées, et de Droit, à venir.

3 - Les services communs

L'université a mis en place, depuis sa création, 11 services communs :

- le service commun de la documentation ;
- le service commun des ressources informatiques et des réseaux (SCRIR) ;
- le service commun de la formation continue (SCFC) ;
- le service universitaire d'information et d'orientation (SUIO) ;
- la médecine préventive et de promotion de la santé (MPPS) ;
- le télé-enseignement ;
- le service intra-universitaire des affaires sociales (SIAR) ;
- le service des relations extérieures (SRE) ;
- le service commun de formation par apprentissage ;
- les publications (PUR) ;
- la gestion de la recherche (bureau du conseil scientifique).

Le commentaire sur le nombre élevé de services communs, présent dans le précédent rapport du CNE, reste toujours d'actualité.

Notons que les statuts de l'université prévoient que le directeur de certains services communs, autres que ceux prévus par la loi, soit désigné par le Conseil d'administration de l'établissement. Cet élu est assisté par un conseil d'administration du service, lui-même élu. C'est le cas de quatre services : le télé-enseignement, le service intra-universitaire des affaires sociales, le service commun des publications de l'université, le service commun des ressources informatiques et réseaux. Par ailleurs, deux structures sont dérogoires par rapport au règlement intérieur de l'établissement : le service des relations extérieures, qui n'est pas une composante budgétaire, et le service de gestion de la recherche. Enfin, un service général n'est pas mentionné dans les statuts de l'université : le centre de formation par l'apprentissage de l'université.

Durant l'expertise, seul un nombre restreint de responsables ont été auditionnés, à savoir les trois premiers cités ci-dessus : le service commun de la documentation, parce qu'il est lancé dans une importante opération d'informatisation ; le service de la formation continue, parce qu'il a vu ses missions redéfinies et réaffirmées clairement et ses activités suivies et encouragées par le Conseil d'administration ; enfin, le service commun des ressources informatiques, parce qu'il a été créé en 1994, donc non encore évalué.

Service commun de la documentation

L'organigramme de ce service fait apparaître 4 sections :

- la section Lettres et Droit sur le site de Mont Saint-Aignan (4 200 m² pour 640 places) ;
- la section Sciences sur le site de Mont Saint-Aignan (2 400 m² pour 364 places) ;
- la section Médecine et Pharmacie sur le site du Madrillet (2 450 m² pour 382 places) ;
- la section d'Evreux (900 m² pour 196 places).

Ce service éclaté est difficile à gérer par manque crucial de personnel. Il faut aussi rappeler que la fréquentation a quadruplé en 10 ans. Du point de vue du taux d'encadrement, d'après la directrice du service, le SCD de Rouen occupait, en 1995, la 79^{ème} place sur les 82 BU classées.

Par contre, en ce qui concerne les heures d'ouverture, il est classé dans les trois premiers de France. Les sections sont ouvertes 47 semaines par an et jusqu'à 55 h 30 par semaine. Toujours dans les sujets de satisfaction, il faut noter que la BU de Rouen occupe la 7^{ème} place pour le prêt et la 8^{ème} pour le nombre de lecteurs inscrits. Mais, alors que le taux d'encadrement moyen national est de 1 pour 484 étudiants, à Rouen il est de 1 pour 932 étudiants !

Notons que la section de la faculté de Droit pâtit d'une organisation défectueuse : elle est surchargée, les collections sont incomplètes et elle est inutilisable par les étudiants de 3^{ème} cycle.

Dans le contrat de développement 1996-1997, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche prenait acte des besoins évalués par l'université, en raison des importantes restructurations à venir, à 26 postes de personnels de bibliothèque. En 1999 est prévu, sur le site de Martainville, l'ouverture d'une bibliothèque de 3 000 m² et en l'an 2000, sur le site de Rouen-Pasteur, une bibliothèque de 5 200 m². A cela s'ajoutera la restructuration concomitante des locaux abandonnés par l'actuelle section Médecine-Pharmacie, ainsi que ceux de l'actuelle section Droit-Lettres. En 2002, le SDC occupera 17 6000 m², ce qui correspond à un doublement des surfaces occupées le 1^{er} janvier 1995.

Il a été prévu dans le contrat d'établissement 8 MF sur 4 ans pour la mise à niveau et le développement des collections.

Dans le cadre du maintien de la qualité du service public, ont également été accordés 3,1 MF sur 4 ans pour la modernisation des équipements, le renouvellement de matériels et l'amélioration des horaires d'ouverture.

Le SCD a pris du retard dans son informatisation et la situation deviendra préoccupante si de gros efforts ne sont pas faits. L'informatisation du SCD en liaison avec le réseau des bibliothèques du campus MSA, la bibliothèque de l'INSA, celle du CHU et l'ensemble des centres de documentation du Madrillet doit être réalisée avant la fin 1998 ; le financement de ces projets figure au contrat de plan Etat-Région. Pour le câblage à l'intérieur des sections de Lettres, de Sciences et de Médecine, l'État, dans le cadre du contrat d'établissement, a accordé en 1997 une subvention de 350 000 F.

En dehors des réseaux nationaux de prêts entre bibliothèques, il n'existe pas de relations particulières entre les BU de Normandie. Mais une coopération existe pour le fonctionnement du Centre national de formation aux carrières des bibliothèques (CRFCB) localisé à Caen.

En conclusion, depuis la dernière évaluation, le SCD de l'université de Rouen a bénéficié d'efforts soutenus. Il doit encore rattraper un retard sur le plan de l'informatisation et assurer l'ouverture de nouvelles sections. Sans une aide conséquente de la tutelle et de l'université, et même des collectivités, le succès de cette mutation n'est pas assurée.

Service commun des ressources informatiques et réseaux

En 1991, le CNE soulignait la faiblesse de l'université de Rouen en matière d'informatisation. Le SCRIR a été créé en 1994. Il présente la particularité d'avoir un directeur désigné par le Conseil d'administration de l'université et ce directeur est lui-même assisté par un conseil d'administration. Ce service de 15 agents dont deux contractuels comprend trois bureaux répondant à des fonctions différentes : la fonction réseau (5 agents dont trois ingénieurs), la fonction pédagogie (3 ingénieurs), la fonction gestion (5 agents dont trois ingénieurs et un contractuel).

Le réseau comprenait en novembre 1997 2 500 prises actives réparties sur tous les sites (95% des laboratoires sont connectés), un serveur pour la gestion administrative, un serveur pour la documentation et le courrier électronique. Les équipements à destination des étudiants comprennent une salle d'infographie, une salle à la faculté de Droit, des points d'accueil multimédia et de recherche

documentaire. La gestion est assurée par GFC pour la comptabilité, Apogée pour la scolarité, et par le logiciel développé en local, GDP, pour la gestion du personnel en attendant Arpège.

De nombreux et importants projets à venir figurent dans la charge du SCRIR, dont la mise en place des autres logiciels nationaux (NABUCO, ARPEGE), l'informatisation du service commun de la documentation et la connexion des sites. En outre, trois scénarios sont envisagés pour l'extension des moyens de télécommunications.

Cette liste de travaux réalisés et de projets ne doit pas masquer les faiblesses persistantes du service. La première est le manque de personnel : chaque nouvelle implantation, chaque nouvel équipement nécessitent des ressources humaines supplémentaires pour assurer la maintenance et l'administration.

L'implantation géographique du centre constitue une seconde difficulté. Il est scindé en deux : 250 m² dans le bâtiment sciences, 100 m² au 4^e étage des services centraux. Le regroupement du SCRIR en un même lieu est une priorité.

La gestion informatique appelle les remarques suivantes :

- l'installation physique du réseau a été faite en partie par les informaticiens et, actuellement, fait l'objet d'appels d'offre ;
- l'informatisation n'a pas été l'objet d'un schéma directeur avec une définition précise des besoins, des moyens et des échéances. Elle a été souvent le fait de bonnes volontés : l'implantation d'Apogée (coût de 2500 KF) est, à ce point de vue, significative. Les informaticiens assurent l'aide en ligne des administratifs des composantes, qui n'ont bénéficié que d'une formation parcellaire pour la mise en place des différents modules de ce logiciel.

En conclusion, en 1991, le CNE invitait l'université à engager sans retard une action vigoureuse pour développer l'informatisation de l'établissement. Un sérieux effort a été accompli en ce sens.

Si le manque de personnel informaticien est flagrant pour répondre à l'ensemble des besoins évolutifs, c'est surtout l'absence d'une politique informatique qui est la plus inquiétante dans un établissement de cette taille et de cette dispersion. Une politique à long terme doit être définie dans les trois domaines de la pédagogie, de la gestion et de la recherche. Cela signifie que des objectifs soient clairement désignés, que les fonctions soient tout aussi clairement divisées et attribuées, et que les responsabilités soient assumées. En fait, ici encore, il faut que le niveau central de l'université organise, c'est-à-dire décide, se tienne à ses choix et contrôle. Les agents n'attendent que cela.

Service commun de formation continue

Le CNE, lors de son évaluation de 1991, avait émis deux catégories de recommandations :

- les premières concernaient l'université :
 - . renforcer la formation continue, tant au plan de la conception que des moyens à la fois matériels et humains ;
 - . prévoir des locaux adaptés aux nécessités du service ;
- les secondes concernaient le SCFC lui-même : établir des relations plus profondes avec les UFR et les entreprises locales.

Dans un cas comme dans l'autre, ces recommandations ont été suivies d'effet. L'université de Rouen a conforté le SCFC en lui attribuant des locaux neufs (1 200 m²) et, depuis 1993, l'équipe des conseillers en formation, alors au nombre de 3 à plein temps, s'est étoffée et compte à ce jour 9 personnes sous statuts divers (dont 3 à mi temps), soit l'équivalent de 7,5 postes.

Le service dans son ensemble disposait, en 1996, de 24,5 postes ainsi répartis : 6 enseignants et 15,5 IATOS (dont 10,5 sur postes gagés ou sur ressources propres), 2 objecteurs et 1 CES. A la rentrée 1996, le service a vu ses effectifs augmenter de 2,5 postes, ce qui porte le total à 27 postes.

Par ailleurs, le Conseil d'administration de l'université a voulu donner une impulsion particulière au développement du service dans le département de l'Eure en affectant, en septembre 1995, un poste de chargé de mission Formation continue à plein temps à Evreux, aidé par un objecteur. La municipalité d'Evreux a, de son côté, mis gracieusement à la disposition du SCFC des locaux (4 salles de cours, 3 salles de réunion, 2 bureaux). Cette délocalisation à Evreux a permis de transformer sans difficulté l'ESEU en DAEU et de créer un nouveau diplôme à Bac + 3 en 1996 : le DU Technico-commercial et gestionnaire en bio-industrie.

La pénétration des entreprises privées peut se mesurer par le chiffre d'affaires du service sur fonds privés. Il est passé de 2 720 KF en 1991 à 4 500 KF en 1996. Son budget s'élevait à 16 MF en 1996.

Depuis 1991, le SCFC a développé son activité dans le domaine des formations longues diplômantes : 2 DUESS à Bac + 5, 3 DESS à Bac + 5, 1 DU à Bac + 5, 4 DU à Bac + 3, 1 DU à Bac + 2. Les effectifs accueillis par promotion oscillent entre 10 et 25, le DU Soins palliatifs en accueillant 100. Il faut signaler que 2 DESS, Ingénierie de l'information et Matériaux, d'abord créés en FC, ont été ensuite habilités par le MEN en DESS et accueillent maintenant un public mixte (étudiants et stagiaires). Autre sujet de satisfaction : en 1994 le SCFC a été habilité par le ministère de l'Éducation nationale à préparer le DAEU A et B qui est organisé en cours du soir et le samedi matin à Mont Saint-Aignan et Evreux. Enfin, l'organigramme du service fait également apparaître une filière bureautique et formation des formateurs.

En ce qui concerne la recommandation du CNE visant les relations avec les UFR et l'IUT, celles-ci ont été facilitées par la mise à disposition à mi-temps de conseillers de formation relevant pour leur enseignement des différentes UFR.

Les projets du SCFC sont actuellement de développer l'offre de formation en direction des entreprises, en augmentant le nombre de DESS financés sur fonds privés et orientés vers les domaines tourisme et gestion, sport et gestion, travail social, administration locale, urbanisme, transport et logistique, et de développer les relations internationales auxquelles se consacrent deux conseillers en formation dont un à mi-temps pour répondre à différents appels d'offres, dont les programmes européens.

Enfin, signalons une excellente initiative pour renforcer l'action du service public de formation de l'enseignement supérieur en Normandie : une coopération est en cours d'organisation entre les services de formation continue des universités de Rouen, Caen, Le Havre et l'École d'architecture de Rouen, qui pourrait aboutir à la création d'un Groupement d'intérêt économique européen. Ce GIEE aurait l'avantage de présenter une offre de formation cohérente et favoriserait à terme le développement de diplômes européens.

En conclusion, le service de formation continue a suivi les recommandations du CNE et l'université lui a attribué des locaux neufs et des postes. Il lui faut maintenant diversifier encore plus ses formations, surtout les formations au niveau Bac + 1 et Bac + 2.

Politique de communication et de culture

En 1991 figurait dans les services communs une cellule de communication dirigée par l'un des deux vice-présidents du CA et composé du chef de cabinet et du président, et d'un secrétariat assuré par deux personnes. Dans le nouvel organigramme, la communication est sous la responsabilité d'un chargé de mission à la communication et la culture, du directeur de cabinet du président, chargé de la communication, et de deux secrétaires.

Sont édités régulièrement :

- une lettre, "*Informations*", qui annonce mensuellement aux acteurs socio-économiques et à la presse les manifestations scientifiques et culturelles ;
- une lettre interne mensuelle intitulée "*Le savez-vous ?*", s'adressant à la communauté universitaire et aux membres élus des trois conseils, et les informant de l'activité universitaire ;
- un magazine "*Univers-CITÉ*" dont le but est de mieux faire connaître la richesse de l'université, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur ;

- un guide annuel "*Le lauréat*", destiné en priorité aux nouveaux bacheliers ;
- des documents institutionnels de type "plaquette".

Par ailleurs, des manifestations telles que le Forum des bacheliers (annuel) sont organisées. Enfin, un serveur Web est actuellement en cours de réalisation.

La politique culturelle est assurée par le service culturel, animé par un chargé des affaires culturelles, et mis en place depuis quatre ans. Ce service diffuse une programmation annuelle des formations et entretient des actions en partenariat avec la DRAC (carte-culture...), la municipalité et divers théâtres (dont celui de l'Odéon à Paris). Une aide est apportée aux porteurs de projets, étudiants ou enseignants, pour la définition, la réalisation et la valorisation de ceux-ci.

4 - Conclusions et recommandations

Par bien des aspects, l'université de Rouen donne l'impression d'avoir conservé la juxtaposition d'origine des collèges universitaires de l'université de Caen. Les composantes se veulent autonomes comme des établissements à part entière. Tout ceci est facilité par la suppression de la fonction de secrétaire général.

Il est nécessaire, si l'on veut préserver l'unité de l'établissement, de créer la transparence sur l'organisation et la gestion. Une nouvelle organisation de l'administration s'impose. Il reste au président à définir des politiques claires dans presque tous les domaines de la gestion et à confier à un secrétaire général la responsabilité et les moyens réels de les mettre en oeuvre. Les domaines confiés aux chargés de mission doivent, pour la plupart, être repris par les services centraux.

La nouvelle restructuration de l'administration doit prendre aussi en compte la spécificité de l'établissement dont :

- la dispersion géographique des sites, le degré d'autonomie de chacun des campus qui doit être précisé ;
- la pénurie de personnel IATOS et le retard de l'université en matière d'informatisation et de mise en oeuvre des logiciels nationaux de gestion ;
- la gestion des heures supplémentaires.

IV - La gestion comptable et financière

A l'université de Rouen, l'agent comptable est le chef des services financiers.

Il faut mentionner que l'université n'a fourni, pour les quatre exercices demandés, que le budget de l'année 1996 et ses 3 DBM, ainsi que l'arrêté et les directives pour le budget 1995 imposés par le recteur. Par ailleurs, lors de la visite de l'université, quelques documents incomplets de préparation du budget 1998 ont été obtenus, mêlés à des documents préparatoires du budget de 1996. Cet ensemble ne permet pas d'apprécier précisément la manière dont le budget est préparé.

1 - L'agence comptable

L'agence est composée à 55% de titulaires, le reste étant des contractuels, des CES et des objecteurs de conscience. Cette hétérogénéité ne permet pas une bonne gestion des personnels.

2 - La préparation du budget

Depuis 1996, la préparation du budget est déléguée à la Commission des finances (40 membres, dont 22 élus), émanation du Conseil d'administration. En fait, ce travail est effectué par un élu du CA, chercheur du CNRS, qui assume cette charge avec dévouement, mais dont ce n'est pas le rôle. Lors des discussions avec les directeurs des composantes, il ne peut opposer que sa qualité d'élu face à des enseignants, directeurs de composantes. Dans tout autre établissement, la préparation du budget relève du chef des services financiers, l'agent comptable, si cette mission lui est dévolue.

Le budget des composantes est présenté à cette commission par deux rapporteurs qui, obligatoirement, ne sont pas de la composante. Ce sont un enseignant titulaire ou un IATOS et un étudiant. Cette pratique laisse craindre un manque de professionnalisme, d'irresponsabilité, sans méconnaître les phénomènes de collusion et de complaisance. Enfin, il est surprenant que l'on ne confie pas aux intéressés le devoir et la responsabilité d'assumer leurs demandes budgétaires.

La préparation du budget suit la procédure décrite par le décret financier de 1994. Elle est appliquée depuis la préparation du budget 1996. Elle consiste dans le calcul de la dotation théorique aux composantes, puis dans une navette entre la Commission des finances et les composantes, et enfin dans la constitution du budget des composantes et leur agrégation pour composer le budget général de l'établissement. Un premier vote du Conseil d'administration concerne alors les grandes masses, un second concerne le budget général.

Comme dans cet établissement tout est décentralisé, chaque composante assume toutes les charges de son fonctionnement. Son budget comporte tous les postes du budget d'un établissement, en particulier pour les dépenses.

Après prélèvements - soumis à discussion - nécessaires à certaines charges, l'établissement des grandes masses consiste dans la répartition de la dotation générale de fonctionnement du Ministère (chapitre 36-11) entre les composantes sur la base des critères du système ministériel Sanremo. Cette dotation théorique est ensuite corrigée : le budget 1998 prévoyait un abattement de 6,45% des dotations de toutes les composantes, sauf pour le Droit à Evreux où elle n'est que de 6,17%, et un abondement de 34,07% pour les STAPS.

De ce mécanisme de répartition, il résulte ce qui a déjà été mentionné : le budget des services centraux est composé des ressources de la présidence, provenant d'une fraction des droits d'inscription (environ 30% des droits de base et des droits spécifiques) et d'une fraction des produits financiers et des prestations internes, auxquelles s'ajoutent les budgets afférents aux missions communes assumées par différents services centraux. Leur dotation actuelle est le résultat de prélèvements à taux différenciés sur certaines ressources propres : 32% sur les droits d'inscription de base, et par ailleurs, 3% sur les subventions des collectivités territoriales, de la formation continue, du CFA, des IUT, des contrats de recherche. Sur ces derniers, le prélèvement est de 3% pour les services centraux, 1% pour le BQR, 5% pour les dépenses de fluides.

En conséquence, on voit difficilement comment la présidence de l'université peut ordonnancer et coordonner une politique cohérente de l'établissement à moyen terme. La présidence n'a que peu de moyens face à des composantes qui, une fois la répartition effectuée, gèrent indépendamment, et probablement de manière bien différente, leur budget.

Le budget est actuellement voté à la mi-décembre précédent l'exercice.

3 - L'exécution du budget

Le budget est exécuté sous le logiciel GFC avec approximativement 200 centres de responsabilité et unités de compte (il y en avait 588 en 1992). Il a fallu prévoir une période complémentaire pour les exercices de 1993 à 1996, jusqu'au 28 février. Actuellement elle s'achève au 30 janvier. Les composantes de Droit, Lettres, Sciences, Médecine, la formation continue et Evreux sont en réseau avec l'agence comptable. La saisie des factures sous GFC est effectuée par l'ensemble des

services, en réseau avec l'agence comptable, à l'exception de la psychologie, la médecine préventive, le SUIO, les PUR, le télé-enseignement, l'IPAG et la recherche.

L'agence comptable tient une comptabilité des engagements pour ce qu'elle connaît des bons de commande. On ne peut apprécier s'il en existe dans les composantes.

Sous l'influence du secrétaire général, a été organisée une cellule des marchés publics en septembre 1996 après la découverte de l'achat d'une machine de 180 KF sans appel d'offres ni bénéfice d'une réduction, et le blocage des paiements de 22 fournisseurs qui auraient dû être soumis à la réglementation. La cellule a passé au cours de 1997 plus de 115 marchés, dont 40 avec le CNRS. L'agent comptable et la cellule ont adressé aux directeurs de composantes, deux notes sur le fonctionnement des marchés publics et les procédures à suivre, tout en rappelant l'existence du département d'achats du CNRS et l'UGAP. Ont été ainsi organisées, avec beaucoup de succès, des réunions d'information et un début d'inventaire des matériels existants de reprographie et d'informatique. Cette cellule a déjà démontré la nécessité de son existence et sa grande efficacité.

Il n'y a pas de centrale d'achat des composantes. Il est projeté de faire en 1998 un marché pour l'achat du papier consommé par les composantes, comme cela avait été le cas en 1997 pour le nettoyage. Sont également en projet le marché de renouvellement des ascenseurs, celui de la totalité du matériel de reprographie (la reprographie est effectuée indépendamment dans chaque composante), ainsi que du matériel scientifique, quel que soit son montant.

Dès lors que l'agence comptable dispose des factures, elles sont payées sous 20 jours.

Le paiement des heures complémentaires est effectué par la trésorerie générale. En 1996, il avait lieu par trimestre pour tous les intervenants ; en 1997, par semestre pour les enseignants et par trimestre pour les vacataires étudiants. Il existe la possibilité d'avoir périodiquement une situation des heures complémentaires payées.

Il n'y a pas de service central des missions et il y a beaucoup trop de déclarations de pertes des pièces justificatives de ces déplacements. Il est prévu de faire un nouvel appel d'offres auprès des agences de voyages, en remplacement d'une vieille convention.

Il n'y a pas de dotation aux amortissements.

Il apparaît encore qu'il n'y a pas de tarification des prestations que peut fournir l'université.

Il semble que le nouvel agent comptable s'attache à remettre de l'ordre dans la gestion financière de l'établissement et surtout des composantes. Cela doit logiquement commencer par la confection du budget de l'établissement. On est encore loin du contrôle des dépenses de fonctionnement des composantes, en particulier de celles qui concernent les services des personnels et la logistique. La tâche ne manque pas d'ampleur et nécessite une ambition.

4 - Les prévisions budgétaires

La comparaison entre les budgets et les comptes financiers est issue de la lecture du seul budget fourni (celui de 1996, qui rappelle les valeurs de l'exercice antérieur) et de la première page des rapports des comptes financiers de 1993 et 1994, qui affiche la comparaison des prévisions budgétaires par section et leurs réalisations.

Ecart budget et compte financier (en KF)

ECART BUDGET/CPTÉ FINANCIER	1993	%	1994	%	1995	%	1996	%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	130 751	63	133 073	56	144 056	66	146 387	68
RECETTES D'ÉQUIPEMENT	56 715	28	68 547	29	45 334	21	38 287	18
report reliquats exercices antérieurs	18 525	9	36 699	15	27 490	13	31 414	15
prélèvement fonds de roulement	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL RECETTES	205 991	100	238 319	100	216 880	100	216 088	100
dont recettes de subvention	117 554	57	117 554	49	116 018	53	112 825	52
dont recettes propres	88 437	43	120 765	51	100 862	47	103 263	48
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	149 276	72	169 772	71	163 975	76	170 367	79
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	56 715	28	68 547	29	52 905	24	45 721	21
TOTAL DÉPENSES	205 991	100	238 319	100	216 880	100	216 088	100
COMPTE FINANCIER								
RECETTES DE SUBVENTION	102 838		95 068		116 849		109 451	
écart réalisé/prévu	-14 716	-13	-22 486	-19	831	1	-3 374	-3
RECETTES PROPRES	83 398		83 013		78 303		82 664	
écart réalisé/prévu	-5 039	-6	-37 752	-31	-22 559	-22	-20 599	-20
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	143 308		144 295		159 933		163 935	
écart réalisé/prévu	12 557	10	11 222	8	15 877	11	17 548	12
RECETTES D'ÉQUIPEMENT	42 928		33 786		35 219		28 179	
écart réalisé/prévu	-13 787	-24	-34 761	-51	-10 115	-22	-10 108	-26
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	123 430		134 840		140 460		144 126	
écart réalisé/prévu	-25 846	-17	-34 932	-21	-23 515	-14	-26 241	-15
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	40 579		43 764		40 989		45 992	
écart réalisé/prévu	-16 136	-28	-24 783	-36	-11 916	-23	271	1
TOTAL RECETTES	186 236		178 081		195 152		192 115	
écart réalisé/prévu	-19 755	-10	-60 238	-25	-21 728	-10	-23 973	-11
TOTAL DÉPENSES	164 009		178 604		181 449		190 118	
écart réalisé/prévu	-41 982	-20	-59 715	-25	-35 431	-16	-25 970	-12
RÉSULTAT NET COMPTABLE	22 227		-523		13 703		1 997	

Source : rapports sur les comptes financiers 1993, 1994 et budget 1996

Les budgets sont équilibrés par des reports importants des exercices antérieurs.

La comparaison entre les deux derniers budgets et les comptes financiers montre :

- une tendance à prévoir des recettes plus importantes qu'elles ne seront en réalité et à moins dépenser que l'on ne prévoyait de le faire ;
- la prévision des subventions est bien meilleure que celle des recettes propres : l'écart entre les recettes de subvention réalisées et prévues n'est que de 1% en 1995 et cet écart est de 3% en 1996 ; en revanche, pour les recettes propres, le réalisé est inférieur au prévu de 22% en 1995 et de 20% en 1996 ; on obtient un écart beaucoup plus faible en fonctionnement (11% en 1995 et 12% en 1996) qu'en investissement (- 22% en 1995 et - 26% en 1996).

Toutefois, cette attitude semble régresser puisque l'écart de 16% en 1995 se réduit à 12% en 1996 ; on dépense moins que prévu en fonctionnement (- 14% en 95 et - 15% en 96), et bien moins en équipement (- 23% en 95), mais il semble qu'une réaction inverse se soit fait jour, puisqu'en 1996 les dépenses d'investissement dépassaient de 1% le budget prévu.

5 - La présentation des comptes financiers

Les comptes financiers sont accompagnés d'un rapport de présentation qui conserve la même structure sur tous les exercices observés. Il comprend le bilan de l'établissement et le compte financier de toutes les composantes ainsi que, dans la forme produite par GFC, tous les comptes de dépenses. Il comporte aussi, pour chaque composante et chaque service commun, les résultats de l'exercice et, ce qui

est exceptionnel, les reports, les reports comptables, les dépenses engagées, les factures à payer et les crédits fléchés, et enfin les reports disponibles. Une brève analyse des résultats de l'exercice par composante complète l'ensemble.

Ce rapport est clairement présenté, sans fioritures inutiles, avec des commentaires suffisants et explicites dans le détail des recettes, des dépenses et des résultats. Il serait cependant souhaitable que l'on y trouve plus de valeurs relatives (d'une année à l'autre, par rapport au total).

Les comptes financiers sur les exercices observés appellent les observations suivantes :

6 - Les ressources du compte financier

S'agissant du **fonctionnement** (il représente 77% - en 1993 - à 85% - en 1996 - du total des recettes), les ressources de l'université dépendent pour la plus grande part, et de plus en plus, de subventions. Si, depuis 1989, la part des subventions dans les ressources a crû environ de 1% par an, cette part reste stable sur la période observée, avec environ la même proportion des recettes totales : 57% en 1993, 58% en 1996 (hausse en 1995 à 61%). En volume, ces recettes augmentent de 6% sur les quatre exercices. Cette tendance ne s'améliore pas puisque, en 1989, ces recettes représentaient 49,1% des ressources et 45% en 1986 (cf. précédent rapport d'évaluation, nov. 91).

Les recettes propres, qui décroissent de 4,4% sur la période, sont destinées en quasi-totalité - 83% en 1993 et 94% en 1996 - au fonctionnement. D'un montant de 62,3 MF en 1996, elles ne représentent plus que 34% des recettes totales en 1996 contre 37% en 1993 (47,4% en 1986 et 44,4% en 1989) avec diminution des recettes propres du compte 70 - ventes de produits et services marchands - qui passent de 38% en 1993 à 36% en 1996 des recettes de fonctionnement. Une analyse plus fine des recettes de fonctionnement selon l'origine montre que ce sont les subventions qui viennent compenser la baisse des ressources propres.

Par ailleurs, les subventions du MEN représentent une part croissante des recettes de fonctionnement, de 32% en 1993 à 38% en 1996. Mais le Ministère favorise l'enseignement avec un taux de croissance de cette subvention à 33,8% (de 46,3 MF en 1993 à 61,9 MF en 1996), et diminue les subventions destinées au fonctionnement de la recherche de 27%, (de 12 MF en 1993 à 8,8 MF en 1996). La subvention de fonctionnement de la recherche ne représente plus en 1996 que 5% des recettes de fonctionnement contre 8% en 1993. Les subventions de fonctionnement des autres ministères croissent proportionnellement plus vite (48,8%), mais leur montant (4,8 MF en 1996) est beaucoup plus modeste que les subventions du ministère de tutelle. Les collectivités locales diminuent leur participation de 6,9% sur la période, avec un montant qui reste aux alentours de 10 MF.

Sur la période considérée, la structure des ressources propres évolue très peu. Seule la vente de prestations de recherche, en diminution de 19,2%, passe de 11% des recettes de fonctionnement en 1993 à 8% en 1996. Les droits spécifiques diminuent de 13,9% et la taxe d'apprentissage de 6,9%. En revanche, le centre de formation en alternance a du succès avec une croissance de 35,8%, mais ce sont des ressources affectées à cet emploi déterminé. Il faut remarquer la croissance des produits financiers, de 39,9% sur la période, ce qui, malgré la baisse des taux d'intérêt certifie la croissance des fonds placés.

S'agissant d'**équipement**, les recettes qui y sont consacrées régressent de 34,4% sur la période (de 42,9 MF en 1993 à 28,2 MF en 1996). Une analyse plus détaillée selon l'origine de la recette destinée à l'équipement (subvention ou recettes propres) permet d'attribuer la récession la plus forte (-67%) aux ressources propres, tandis que les subventions baissent de 21,5%. Ainsi, la part des recettes affectée à l'équipement passe de 23% du montant total des recettes en 1993 à 15% en 1996.

En définitive, le financement de l'université repose en grande partie sur des subventions destinées à l'enseignement et les moyens de fonctionnement de la recherche diminuent considérablement.

7 - Les dépenses du compte financier

Les dépenses par nature

La structure des dépenses ne se modifie pas de 1993 à 1996 : 76% pour le fonctionnement et 24% pour l'équipement, avec une progression de 16,8% en valeur.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, leur structure ne se modifie pas significativement : les charges de personnel augmentent de 2% en quatre exercices (de 38 à 40% en 1996) et les autres charges de gestion courante diminuent de 2% (de 11% à 9% en 1996). Ces charges de gestion courante sont d'ailleurs, avec les achats de matériel, les seules dépenses qui connaissent une diminution, respectivement de 4,8% et 27,3% (de 3,5 MF en 1993 à 2,5 MF en 1996 pour les achats de matériel).

Les charges les plus importantes, hors personnel, en 1996 sont : les fluides avec 8% des dépenses de fonctionnement (10,9 MF) et une croissance de 12,4% ; l'entretien et les réparations avec 6% des dépenses (8,2 MF) ; la documentation avec 8% à 8,9 MF. A un niveau inférieur, on trouve 4 MF de frais de déplacement (3% des dépenses) dont 2,6 MF pour le personnel de l'établissement (586 KF au titre des services centraux), 386 KF pour les déplacements des étudiants, 1,1 MF pour le déplacement des personnalités extérieures (758 KF au titre des services centraux) ; 4,9 MF pour les frais postaux (3% des dépenses) dont 2,6 MF au titre des services centraux ; les frais de réception s'élèvent à 1,4 MF, avec une croissance de 71,6% sur la période.

Les charges de personnel représentent 40% des dépenses (57,2 MF en 1996) ; 36,6% de ces charges reviennent aux heures complémentaires d'enseignement (20,5 MF, soit 14% des dépenses), le reste au paiement de personnel non enseignant, essentiellement sur des emplois gagés (26,5 MF, soit 18% des dépenses) et CES (4,8 MF, soit 3% des dépenses).

Les dépenses en personnel

Il est nécessaire de rappeler que les charges totales de personnel représentent 40% des dépenses de fonctionnement. Les dépenses d'heures complémentaires représentent à elles seules 40% de ces charges, les dépenses en personnel administratif non titulaire étant de 57% en 1996 (32,3 MF). Ces dernières augmentent de 35,1% sur la période. Il faut remarquer que les charges de personnel consomment plus de la totalité de la subvention de fonctionnement du Ministère, sauf en 1996 où l'on constate une légère diminution (0,92%).

Charges de personnel

en milliers de F

COMPTES FINANCIERS		1993	%	94/93	1994	%	95/94	1995	%	96/95	1996	%	96/93
Heures sur subvention pour charges courantes		18 320	39	16,0	21 257	39	19,6	25 413	41	-17,5	20 961	37	14,4
Rémunération du personnel contractuel de recherche		4 307	9	0,3	4 321	8	-6,7	4 033	7	-3,1	3 909	7	-9,2
AUTRES	Rémunération principale sur ressources propres	11 513	25	18,1	13 598	25	-31,9	9 263	15	5,8	9 798	17	-14,9
	Vacations heures sup. sur ressources propres	1 108	2	-1,8	1 088	2	-18,6	886	1	27,4	1 129	2	1,9
	Heures complémentaires sur ressources propres	6 502	14	25,6	8 164	15	-1,7	8 025	13	-6,1	7 532	13	15,8
	Indemnités diverses sur ressources propres	1 122	2	9,5	1 229	2	13,7	1 397	2	14,1	1 594	3	42,1
	Rémunération CES		0			0		5 504	9	-13,0	4 790	8	
	Rém. objecteurs de conscience		0			0		1 069	2	40,7	1 504	3	
	Cotisations sociales diverses	3 676	8	30,7	4 803	9	23,5	5 932	10	0,7	5 975	10	62,5
Sous-total autres personnels		23 921	51	20,7	28 882	53	11,1	32 076	52	0,8	32 322	57	35,1
TOTAL CHARGES DE PERS.		46 548	100	17,0	54 460	100	13,0	61 522	100	-7,0	57 192	100	22,9
SUBV. MEN ENSEIGNEMENT		46 266	32	8,4	50 158	35	15,4	57 896	36	6,9	61 895	38	33,8
Charges de pers / Subv. MEN		1,0061			1,0858			1,0626			0,9240		

source : comptes financiers de l'université

Ces charges traduisent incontestablement un sous-encadrement en personnel administratif. Elles représentaient au budget de 1998 le paiement des rémunérations de 80 agents, hors CES et objecteurs de conscience.

Les dépenses d'équipement

Ces dépenses progressent de 13,3% alors que les recettes de même nature diminuent de 34,4% sur la période, ce qui entraîne un déséquilibre pour l'équipement. Toutes les dépenses sont en diminution sauf celles consacrées aux "autres équipements". Les plus importantes sont les matériels et outillages probablement à destination des Sciences (24% des dépenses d'équipement) et le matériel informatique (36% des dépenses).

Les dépenses par fonction

Évolution des dépenses par fonction

en milliers de F

	DÉPENSES PAR FONCTION	1993	%	94/93	1994	%	95/94	1995	%	96/95	1996	%	96/93
	section 1 : FONCTIONNEMENT			%			%			%			%
E1	Enseignement initial	35 817	22	3,2	36 967	21	11,5	41 200	23	-6,1	38 674	20	8
E2	Formation permanente	10 308	6	4,8	10 806	6	0,5	10 863	6	-12,7	9 486	5	-8
R0	Recherche contrats publics	7 439	5	-9,9	6 704	4	-12,5	5 863	3	-14	5 044	3	-32,2
R1	Recherche subventionnée	7 605	5	-27,7	5 501	3	-6,7	5 134	3	-1,3	5 067	3	-33,4
RM	Recherche assujettie		0		1 575	1	100	3 157	2	11,4	3 518	2	
R3	Recherche privée et diverse	5 549	3	-12,5	4 853	3	-13	4 221	2	6,1	4 480	2	-19,3
C	Activités à caractère commercial	1 588	1	10,5	1 755	1	-10,9	1 564	1	62,6	2 543	1	60,1
X	Autres activités extérieures	13 359	8	48	19 775	11	3,8	20 534	11	14,5	23 509	12	76
A	Administration et gestion	26 943	16	17,5	31 659	18	4,9	33 199	18	2,3	33 964	18	26,1
L01	Logistique immobilière	14 822	9	2,9	15 245	9	-3,4	14 725	8	21,2	17 841	9	20,4
	TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT	123 430	75	9,2	134 840	75	4,2	140 460	77	2,6	144 126	76	16,8
	section 2 : ÉQUIPEMENT												
E1	Enseignement initial	5 915	4	142	14 327	8	-51,7	6 923	4	43,6	9 941	5	68,1
E2	Formation permanente	2 270	1	39,4	3 164	2	-47,3	1 666	1	-21,2	1 313	1	-42,2
R0	Recherche contrats publics	13 139	8	-54,6	5 967	3	-8,9	5 436	3	-6,5	5 083	3	-61,3
R1	Recherche subventionnée	4 169	3	-49,4	2 110	1	21,9	2 573	1	9,6	2 820	1	-32,4
RM	Recherche assujettie		0		187	0	86,1	348	0	26,4	440	0	
R3	Recherche privée et diverse	1 219	1	-83,2	205	0	150	514	0	34,4	691	0	-43,3
C	Activités à caractère commercial	187	0	-32,6	126	0	-70,6	37	0	29,7	48	0	-74,3
X	Autres activités extérieures	618	0	147	1 530	1	192	4 478	2	12,3	5 028	3	713
A	Administration et gestion	3 339	2	-28,7	2 380	1	-4,2	2 279	1	210	7 081	4	112
L01	Logistique immobilière	9 723	6	41,6	13 768	8	21,5	16 734	9	-19	13 547	7	39,3
	TOTAL DÉP. ÉQUIPEMENT	40 579	25	7,9	43 764	25	-6,3	40 988	23	12,2	45 992	24	13,3
	TOTAL DÉP. ÉTABLISSEMENT	164 009	100	8,9	178 604	100	1,6	181 448	100	4,8	190 118	100	15,9

source : comptes financiers de l'université

Sur la période 1993-1996, l'analyse des dépenses par fonction confirme les observations déjà constatées sur les dépenses et recettes du compte financier :

- les dépenses de fonctionnement augmentent plus rapidement (16,8%) que celles d'équipement (13,3%) ;
- trois fonctions représentent 63% des dépenses (fonctionnement + équipement) en 1996 : 25% pour l'enseignement initial, 22% pour l'administration, 16% pour la logistique immobilière ;
- les dépenses de recherche diminuent, que ce soit en fonctionnement ou en investissement.

La répartition des dépenses entre composantes et services centraux

Le tableau ci-après apporte la preuve que tout est décentralisé dans cet établissement. Les services centraux ont un poids financier (20% en 1993) qui est très faible comparé à celui d'autres universités. Il faut simplement remarquer un début de renversement de tendance : en 1996, les services centraux représentent 24% du total des dépenses et des recettes. Il faut aussi noter que les résultats des

composantes sont très irréguliers. Enfin, la création d'un fonds d'actions transversales en 1996, d'un montant de 1 MF en 1996 et de 2 MF en 1997, a permis de monter quelques opérations communes à toutes les composantes, comme l'anonymat des copies, la signalétique, etc. Ceci devrait être développé.

Répartition du compte financier entre services centraux et composantes

en milliers de F

UNIVERSITÉ COMPTE FINAL	1993	%	94/93	1994	%	95/94	1995	%	96/95	1996	%	96/93
RECETTES			%			%			%			%
Services centraux	38 088	20	-6,3	35 675	20	26,6	45 171	23	4	46 990	24	23,3
Composantes	148 148	80	-3,9	142 406	80	5,32	149 981	77	-3,2	145 125	76	-2
TOTAL ÉTABLISSEMENT	186 236	100	-4,4	178 081	100	9,59	195 152	100	-1,6	192 115	100	3,1
DÉPENSES												
Services centraux	33 020	20	12,9	37 302	21	14,8	42 849	24	7,2	45 939	24	39,1
Composantes	130 989	80	7,87	141 302	79	-1,91	138 600	76	4	144 180	76	10
TOTAL ÉTABLISSEMENT	164 009	100	8,90	178 604	100	1,59	181 449	100	4,8	190 119	100	15,9
RÉSULTAT												
Services centraux	5 068			-1 627			2 322			1 051		
Composantes	17 159			1 104			11 381			945		
TOTAL ÉTABLISSEMENT	22 227			-523			13 703			1 996		

source : agence comptable, comptes financiers de l'université

Les reports disponibles par composante

en milliers de F

	COMPOSANTES	1993	%	94/93	1994	%	95/94	1995	%	96/95	1996	%	96/93
901	Droit, sciences économiques	882	8	-114,2	-125	-2	-368,8	336	6	-96,1	13	0	-98,5
902	Lettres, sciences humaines	-1122	-10	2,6	-1 151	-17	-84,7	-176	-3	-761,4	1 164	11	-203,7
903	Sciences & techniques	-1169	-10	251,8	-4 113	-60	-94	-245	-5	96,3	-481	-5	-58,9
904	Psychologie	1204	11	-62,2	455	7	43,3	652	12	46,5	955	9	-20,7
905	Médecine, pharmacie	1056	9	-23,5	808	12	-100				956	9	-9,5
907	IUT Evreux		0			0		323	6	901,9	3 236	30	
908	IUT Rouen	4163	37	124,4	9 342	137	-73,5	2 478	46	102,3	5 013	47	20,4
911	SUAPS	209	02	-309,6	-438	-6	-151,4	225	4	-51,6	109	1	-47,8
924	Site Evreux	155	1	360,6	714	10	-49,6	360	7	226,1	1 174	11	657,4
	TOTAL COMPOSANTES	5 378	47	2,1	5 492	81	-28,0	3 953	74	207,1	12 139	114	125,7
900	Services centraux	2962	26	-26,2	2 187	32	-100		0		4 808	45	62,3
909	Bibliothèque	2847	25	-68,9	884	13	219,5	2 824	53	-60,1	1 127	11	-60,4
910	Médecine préventive	649	6	-9,9	585	9	121,2	1 294	24	-50,4	642	6	-1,1
913	SIAS	38	0	-78,9	8	0	7600	616	11	-71,8	174	2	357,9
914	SUIO	84	1	-115,5	-13	0	-1623	198	4	-11,1	176	2	109,5
915	Publications	410	4	-34,9	267	4	-57,3	114	2	263,2	414	4	1
916	Formation continue	3487	31	-25,4	2 600	38	-103,3	-86	-2	-3610	3 019	28	-13,4
917	Télé-enseignement	514	5	-82,7	89	1	1136	1 100	21	-22,6	851	8	65,6
918	SCRIR	34	0	479,4	197	3	212,2	615	11	-47,5	323	3	850
919	IPAG	138	1	61,6	223	3	-100	0	0		140	1	1,4
920	SCURIFF	119	1	-277,3	-211	-3	-192,9	196	4	-612,2	-1 004	-9	-943,7
924	SCUEOR	91	1	-98,9	1	0		-1 513	-28	-100		0	-100
	TOTAL SERVICES COMMUNS	11 373	100	-40,1	6 817	100	-21,4	5 358	100	99,1	10 670	100	-6,2
950	RECHERCHE	5310		-71,1	1 536		331,4	6 626		-3,4	6 403		20,6
	TOTAL GÉNÉRAL	22 061		-37,2	13 845		15,1	15 937		83,3	29 212		32,4

source : rapports des comptes financiers

Les Sciences ont une propension à consommer plus que leur dotation, suivies par les Lettres sur les trois premiers exercices. A l'inverse, les IUT ont les reports les plus importants. Pour les services communs, ce sont les services centraux, la bibliothèque et la formation continue qui constituent l'essentiel des reports.

8 - Conclusion et recommandations

La dotation générale de fonctionnement du ministère de tutelle est attribuée en totalité aux composantes selon des règles de partage établies sur des critères d'effectifs d'étudiants et de compensation de personnel. Chaque composante dispose d'un budget qui lui permet d'assumer toutes ses charges de fonctionnement. Comme le niveau central n'a pas d'étudiants, on ne lui laisse que les moyens de survivre, issus pour une petite part de subventions et pour la majorité de ressources propres, soumises à variations. Le pouvoir central de l'université n'a donc pas les moyens financiers pour créer une politique d'établissement. De par la loi, c'est l'université qui est autonome, et non ses composantes, avec le pouvoir d'attribuer, mais aussi de retirer.

Le montant des charges de personnel est équivalent à la dotation générale de fonctionnement. C'est sous-estimer l'utilisation d'outils modernes combinés à une organisation responsable pour augmenter la productivité et l'efficacité.

Il n'y avait pas de services financiers au moment de l'évaluation, c'est maintenant chose faite ; le budget de l'établissement est préparé par un membre élu de la Commission des finances. Il n'y a pas de centrale d'achat. Mais des tentatives et des efforts sont entrepris pour que la réglementation soit appliquée en matière financière et de marchés publics.

V - L'enseignement et les usagers

1 - Évolution de l'enseignement depuis 1991

Durant la même période (1991-1997) l'université diversifiait et professionnalisait ses filières de formation pour faire face à l'afflux toujours plus grand d'étudiants et faciliter leur insertion dans la vie active. C'est ainsi qu'étaient créés :

- en 1991 : . un institut universitaire professionnel en génie mathématique et informatique ;
- en 1992 : . l'UFR STAPS (sciences et techniques des actions physiques et sportives) ;
- en 1995 : . un IUT à Evreux ;
- en 1996 : . deux autres IUP : génie électrique et informatique industrielle ; management et gestion des entreprises ;

En 1997 était inauguré le bâtiment de l'IRCOF (Institut de recherche en chimie organique fine).

2 - Habilitations des formations de l'université de Rouen en 1998

L'université a été habilitée (à quelques exceptions près) pour 4 ans.

- en 1er cycle pour :
- 11 DEUG et 2 DEUTS

en 2ème cycle pour :

- 25 licences :
 - 9 relevant des sciences exactes
 - 15 des sciences sociales et humaines
 - 1 STAPS

- 27 maîtrises :
 - 10 relevant des sciences exactes
 - 16 relevant des sciences sociales et humaines
 - 1 STAPS

- 4 MST
 - biologie et physiologie appliquée
 - contrôle et emploi matériaux
 - biologie et physiologie appliquée
 - sciences de l'environnement

- 3 IUP
 - génie électrique et informatique industrielle
 - génie mathématique et informatique
 - management et gestion des entreprises

- 16 DESS
 - 6 relevant des sciences exactes
 - 10 relevant des sciences sociales et humaines

Dans cette liste ne figurent pas les diplômes relevant de la faculté de Médecine et de Pharmacie : 24 DEA dont certains en multiscieu. L'ensemble des DEA a bénéficié de 92 bourses. Le nombre d'allocations de recherche MEN-université-INSAR s'élève pour l'ensemble des DPST à 27.

3 - Les étudiants

Du point de vue social, 25% des étudiants sont boursiers et 800 demandes d'exonération ont été présentées. Les élus étudiants participent à la gestion du FAVE (Fonds d'aide à la vie des étudiants).

En ce qui concerne la vie étudiante sur les campus rouennais actuels, elle est de qualité médiocre, toujours par manque de locaux pour organiser des manifestations. La construction prochaine de la Maison de l'université sur le campus de Mont Saint-Aignan doit permettre d'améliorer grandement cette situation. Elle permettra l'implantation d'un centre d'information, mais aussi l'hébergement des associations étudiantes du service culturel, des syndicats, du service de médecine préventive, des bureaux d'assistantes sociales, d'une cafétéria, d'un hall d'exposition, de salles de travail individuelles pour les étudiants...

Malgré l'insuffisance de locaux disponibles, la vie culturelle n'est pas absente du campus. L'action culturelle s'est organisée, il y a cinq ans, avec la création de l'association CAMPUS qui réunit les acteurs culturels de l'établissement. Elle est financée par l'université. Par contre il n'y a pas de relations particulières dans ce domaine avec les autres universités, sauf avec le Havre entre troupes théâtrales.

Signalons enfin trois intéressantes initiatives de l'établissement en faveur des étudiants :

- la création au sein du SUIO d'une mission Insertion professionnelle en collaboration avec des entreprises et des cabinets de recrutement pour aider les étudiants à entrer dans la vie active ;
- la création de l'Observatoire de la vie étudiante en 1991 qui fournit régulièrement de très utiles informations sur le cursus et le devenir des étudiants. Dans le nouveau contrat d'établissement il est dit que ses études doivent encore s'intensifier ;
- l'organisation pour la 4ème année consécutive, du Forum des étudiants, forme d'accueil des nouveaux bacheliers avec 3 objectifs :
 - . accueillir en un lieu unique les nouveaux bacheliers ;
 - . permettre une dernière étape d'orientation lors du retrait du dossier ;
 - . faire découvrir la vie étudiante (restauration, BU, santé, sport, activités culturelles).

Conclusion

Contrairement à ce qu'on aurait pu penser après les événements de 1995, les étudiants ne sont pas très critiques vis-à-vis de l'université et de son équipe dirigeante. Avec la construction de la Maison de l'université ; la vie étudiante sur le campus de Mont Saint-Aignan sera nettement améliorée. Mais qu'en est-il des autres campus ?

4 - Les enseignants

Depuis 1991, les effectifs de personnels enseignant et non enseignant ont crû substantiellement, sans pourtant atteindre le niveau de l'encadrement national.

Rappelons que l'université de Rouen compte actuellement 1 150 enseignants, mais il existe des disparités importantes d'encadrement suivant les disciplines. Le sous-encadrement avait été une des causes qui avaient suscité le mécontentement des étudiants en 1995. Un plan de rattrapage avait été alors élaboré. Les créations de postes à ce titre, ajoutées à celles qui étaient demandées dans le contrat d'établissement, ont conduit aux attributions suivantes :

- 1995 : 45 créations,
- 1996 : 40 créations,
- 1997 : 20 créations.

Ces postes nouveaux ont certes amélioré l'encadrement des étudiants mais dans le même temps l'université créait des filières professionnelles aux volumes d'enseignements lourds, sans réduire les disparités. En outre, l'université a à gérer un fort contingent d'heures complémentaires.

Examinons le résultat de ces politiques depuis 1993 sur l'évolution du besoin d'enseignement satisfait. Une année donnée, la somme du potentiel (nombre d'emplois budgétaires x obligations horaires statutaires par corps) et des heures complémentaires représente le besoin d'enseignement. Le taux de couverture de ce besoin est simplement le rapport entre les heures effectuées au titre des obligations statutaires et le besoin d'enseignement.

Potentiel, heures complémentaires, taux de couverture des besoins d'enseignements

	1993	Tx.cv	94/93	1994	Tx.cv	95/94	1995	Tx.cv	96/95	1996	Tx.cv	97/96	1997	Tx.cv	97/93	Moyenne annuelle
Étudiants	23 983		11%	26604		3%	27 496		1%	27 652		-1%	27 285		14%	3,4
Potentiel EQTD	157 028	66%	11%	174 436	64%	5%	182 896	65%	7%	196 080	69%	7%	209 424	67%	33%	8,3
HC EQTD	81 520	34%	20%	98 118	36%	1%	98 792	35%	-9%	89 905	31%	14%	102 451	33%	26%	6,4
Pot. + HC	238 458	100	14%	272 554	100	3%	281 688	100	2%	285 985	100	9%	311 875	100	31%	7,7

Source : comptes financiers et service du personnel

Nota : les étudiants pris en compte sont les inscrits pédagogiques hors doctorants (ceux-ci ne suivent pas d'enseignement)

Globalement, l'effectif des étudiants augmente sur la période de 13,8%, avec une croissance variable qui s'achève par une récession de 1,3% en 1997. La moyenne sur les quatre années universitaires est de 3,4% et, corrélativement, le potentiel a augmenté au cours de ces mêmes années de 33,4%, soit en moyenne de 8,3% l'an, alors que les heures complémentaires augmentent sur la même période de 25,7%, soit en moyenne de 6,4% par an. Il y a bien un rattrapage des taux d'encadrement avec un taux de couverture de l'établissement stable autour de 66% - 67%.

Mais le tableau ci-dessus permet la comparaison, année après année, des différents taux de croissance et montre des évolutions erratiques des effectifs d'étudiants, du potentiel et des heures

complémentaires sans la moindre corrélation entre elles. Ces variations pourraient être imputées à la création de formations nouvelles ou à des décalages dans le temps. Mais il est fort rare que l'on ferme des formations coûteuses (ce qui n'est pas le cas des 3èmes cycles), et l'on attend des progressions régulières : les soubresauts entre 1994 et 1995, comme la chute brutale des heures complémentaires entre 1995 et 1996, et leur très forte reprise entre 1996 et 1997 ont de quoi surprendre.

Depuis 1996, suite à l'engagement pris par l'université dans le contrat d'établissement, tous les emplois dont la création est demandée comportent un profil enseignement et un profil recherche.

Le processus mis en oeuvre pour classer, au niveau de l'établissement, les demandes de créations de postes émanant des différentes disciplines et UFR est le suivant :

- chaque UFR établit une liste d'emplois dont elle justifie la création et en effectue le classement ;

- toutes les listes d'emplois classées sont ensuite examinées par un bureau élargi : bureau normal + doyens et directeurs d'UFR. Cette instance établit une liste définitive sur des critères bien définis, interclassant les demandes des différentes composantes. Ce classement est ensuite examiné par le Conseil scientifique puis transmis au Conseil d'administration pour décision.

En ce qui concerne les primes des enseignants, 6 professeurs et 51 maîtres de conférences bénéficient cette année de la prime pédagogique, ce qui n'est pas excessif. Par contre, seulement 69 professeurs et 23 maîtres de conférences sur 1 149 enseignants perçoivent une prime d'encadrement.

Un dernier problème va atteindre largement l'université. La génération qui a mis en place l'université arrive à quelques années de la retraite. Des recrutements importants interviendront à un moment où d'autres universités connaîtront les mêmes besoins. D'où la nécessité de planifier ces recrutements.

Conclusion

Des efforts ont été faits pour améliorer l'encadrement, mais des disparités existent toujours et le redéploiement qui pourrait les corriger ne s'effectue pas. Cependant, l'université s'est engagée dans le contrat d'établissement à résorber le surencadrement du secteur des Sciences de la vie.

De manière générale, il faudrait, pour mesurer correctement et précisément les besoins réels d'enseignements, pouvoir disposer, au niveau central de l'université, des créations d'offres nouvelles de formation. Actuellement, cela n'est pas faisable, car il n'existe pas de base de données informatisée des formations habilitées, de leurs maquettes ainsi que des effectifs étudiants, nombre de groupes, nature des enseignements, etc.

Evolution de la situation par composante

Potentiel, heures supplémentaires, taux de couverture des enseignements par composante

COMPOSANTES	1993				1997				Variation (en %)			
	Insc. pédag.	Potent. Eq.TD	HC Eq.TD	Tot. Eq.TD	Insc. pédag.	Potent. Eq.TD	HC Eq.TD	Tot. Eq.TD	97/93 Insc	97/93 Pot	97/93 HC	97/93 Tot
Droit + Evreux	4745	17 664	13 847	31 511	4709	24 960	10 968	35 928	-8	41,3	-21	14
Taux de cov.		0,56	0,44	1		0,69	0,31	1				
IPAG		480	529	1 009		576	808	1 384		20	52,7	37,1
Lettres	6654	34 796	9 915	44 711	8597	45 240	15 535	60 775	29,2	30	56,7	35,9
Taux de cov.		0,78	0,22	1		0,74	0,26	1				
Lettres & langues				0			353	353				
Sc & Tech+ Evreux	4316	48 288	25 209	73 497	4426	60 576	26 520	87 096	2,5	25,4	5,2	18,5
Taux de cov.		0,66	0,34	1		0,70	0,30	1				
Psycho. soc. éduc	3317	8 376	5 284	13 660	3419	14 712	7 922	22 634	3,1	75,6	49,9	65,7
Taux de cov.		0,61	0,39	1		0,65	0,35	1				
Médecine&Pharm.	3412	7 872	4 433	12 305	3338	9 504	3 160	12 664	-2,2	20,7	-29	2,9
Taux de cov.		0,64	0,36	1		0,75	0,25	1				
UFR STAPS	120	4 128	2 476	6 604	663	7 488	5 832	13 320	452	81,4	135	101
Taux de cov.		0,63	0,37	1		0,56	0,44	1				
SUIO			182	182			100	100			-45	-45
Services Rel.Ext			315	315			300	300			-4,8	-4,76
Télé-enseign. FC		864		864		1 248	3 973	5 221		44,4		504
CFA		384		384		384		384		0		0
services centraux		192		192		192		192		0		0
IUFM			2 259	2 259				0			-100	-100
Service Etudes américaines			1 094	1 094				0			-100	-100
Total	22 564	123 044	65 543	188 587	25 152	164 887	75 471	240 351	11,5	34	15,1	27,4
Taux de cov.		0,65	0,35	1		0,69	0,31	1				

Potentiel, heures supplémentaires, taux de couverture par composante (suite)

COMPOSANTES	1993				1997				Variation (en %)			
	Insc. pédag.	Potent. Eq.TD	HC Eq.TD	Tot. Eq.TD	Insc. pédag.	Potent. Eq.TD	HC Eq.TD	Tot. Eq.TD	97/93 Insc	97/93 Pot	97/93 HC	97/93 Tot.
IUT Rouen	1 419	33 984	15 974	49 958	1 503	32 736	17 889	50 625	5,9	-3,8	12	1,3
Taux de cov.		0,68	0,32	1		0,65	0,35	1				
IUT Evreux				0	630	11 808	9 091	20 899				
Taux de cov.						0,57	0,43	1				
Total IUT		33 984	15 974	49 958	2 133	44 544	26 980	71 524		31,1	68,9	43,2
		0,68	0,32	1		0,62	0,38	1				
Total Gén.	23 983	157 028	81 520	238 548	27 285	209 424	102 451	311 875	13,8	33,4	25,7	30,7
Taux de cov.		0,66	0,34	1		0,67	0,33	1				
Nb d'emplois ens.		947				1 125				18,8		

Il apparaît que :

- l'université voit sur la période son potentiel augmenter de 178 emplois correspondant à 52 396 h Eq.TD, soit 44,5 emplois en moyenne par an ;
- le taux de couverture des besoins est de 69% pour tout l'établissement sans les IUT ;
- les UFR de Sciences de l'éducation (65%) et Staps (56%) ont un taux de couverture des besoins inférieur au taux moyen hors IUT (69%). Toutes les autres composantes ont un taux presque égal ou supérieur à la moyenne de l'établissement hors IUT. Mais ce sont aussi ces composantes qui ont vu leur potentiel augmenter avec la plus forte croissance, respectivement 75,6% et 81,4% ;

- l'accroissement du potentiel génère en Droit et en Médecine une diminution des heures complémentaires. En revanche, en Lettres, où les formations nouvelles ne sont pas très nombreuses, l'accueil de 1943 étudiants supplémentaires provoque 16 064 heures supplémentaires d'enseignement, en Sciences de l'éducation, (à 102 étudiants correspondent 8 974 h Eq.TD). Le phénomène est identique en Staps où, à 543 étudiants correspond 6 715,5 h supplémentaires d'enseignement.

Là encore les créations d'offres de formation, éventuellement à effectifs limités, sont susceptibles d'entraîner de fortes croissances en besoins d'enseignement. Il faudrait les connaître avec précision pour apprécier la croissance de ces besoins.

Il faut noter encore, dans le compte financier, que l'augmentation en valeur des heures complémentaires en 1995 "s'explique par les reports de paiement des cours complémentaires, notamment sur l'UFR des Sciences et l'UFR des Lettres ; alors qu'aucun glissement de cours complémentaires n'a été effectué sur l'exercice 1996, à la suite des décisions budgétaires 1995 visant à apurer le déficit." (rapport sur le compte financier 1995, repris dans le rapport 1996).

5 - Les IATOS

Le nombre de techniciens, administratifs, ouvriers et personnels de service titulaires s'élève à 524 dont 12 engagés. Pour assurer un fonctionnement correct de l'ensemble, l'université utilise 81 personnels contractuels payés sur le budget de l'établissement, auxquels s'ajoutent 47 objecteurs et 127 CES (contrats emploi-solidarité). L'importance de ces dernières catégories d'emplois précaires met en évidence le sous-encadrement par le personnel IATOS.

Suite aux événements de 1995, l'université avait eu les dotations suivantes :

- 25 emplois en 1995
- 20 emplois en 1996
- 17 emplois en 1997.

Les élus estiment que ces attributions, compte tenu des charges nouvelles (nouveaux sites, nouvelles formations) sont insuffisantes. Ils insistent sur la précarité d'un trop grand nombre d'emplois et s'inquiètent de la disparition prochaine de la catégorie des objecteurs (47 emplois).

L'université a augmenté de 10% les crédits qu'elle consacre à la formation permanente de ses personnels et tout le monde s'accorde pour considérer que ces crédits sont efficacement utilisés par le bureau de la formation permanente des personnels. Les personnels administratifs ont accès à la fois à la formation organisée par la MAFPEN et par l'université. Les intéressés déplorent qu'il n'y ait pas de politique à moyen terme ou une structure de concertation pour éviter que tout se décide au coup par coup. Le perfectionnement des techniciens est plus difficile à assurer. En effet, ils ont en général des spécialités pointues et les éventuels stages de formation ne concernent qu'un petit nombre. Toutefois, ces formations spécialisées sont organisées au niveau national par des universités sollicitées par la tutelle. Les techniciens voudraient en être mieux informés en temps utile.

La notation et l'avancement des ITARF sont faits par une commission paritaire, comprenant le président, le secrétaire général, des élus IATOS recherche et formation et les représentants des composantes. Les techniciens souhaitent que les représentants des UFR soient les directeurs eux-mêmes, qui sont les plus aptes à les juger, et non comme c'est souvent le cas, un représentant du doyen ou du directeur d'UFR. La commission paritaire établit un classement, mais c'est le président qui décide en dernier ressort.

Les mutations ou les redéploiements sont examinés par la CTP (commission technique paritaire) composée de représentants des syndicats les plus représentatifs et de ceux de l'université. Les élus et représentants syndicaux ne semblent pas satisfaits du fonctionnement de cette commission. Il en est de même des représentants de l'administration. Une réflexion est en cours pour restructurer cette commission.

Les IATOS font état des difficultés qu'ils ont eu dans le passé à rencontrer le président ou ses proches collaborateurs pour exposer leurs préoccupations. La nouvelle direction de l'université a pris en compte ces doléances et les choses évoluent dans le bon sens. Les IATOS attirent l'attention des instances universitaires sur l'insuffisance des crédits de fonctionnement prévus pour le fonctionnement de la Maison de l'université où seront hébergés les représentants syndicaux. Enfin, ils considèrent que l'université de Rouen est devenue une très grosse entreprise, difficile à gérer, et se demandent si une partition de l'établissement n'améliorerait pas leur situation. Mais, en aucun cas - et c'est pour eux un sujet d'inquiétude - il ne faudrait que cette initiative aboutisse à une université aisée, d'une part, et une autre aux moyens limités, d'autre part.

Notons que le nouveau président a mis en place un groupe de travail issu du CA, chargé d'étudier les questions relatives au personnel IATOS. Les réflexions de ce groupe ont abouti à deux projets : l'un sur les personnels hors statut, l'autre sur une commission paritaire d'établissement.

Conclusion

Le comportement des IATOS est apparu très responsable. Ils souhaitent être mieux entendus par les instances dirigeantes. Il y a donc un problème relationnel qui doit être résolu, par exemple, par la participation d'un de leurs représentants au bureau élargi, surtout quand les sujets examinés les concernent directement.

La tutelle a reconnu le sous-encadrement de l'université et a prévu dans le contrat d'établissement 1996-1999 la création de 141 postes d'IATOS, dont 25 en 1996 et le solde de 116 emplois sur 3 ans. Il est essentiel que ces engagements soient tenus ou, à tout le moins, qu'on ne s'en écarte pas trop.

VI - La recherche

Si une "politique est désormais élaborée et appliquée par un Conseil scientifique qui est parvenu à faire reconnaître son rôle par les responsables des laboratoires", politique qui se traduit par de gros efforts pour mettre en cohérence recherche et politique de site, l'observation du nombre d'équipes labélisées par composante est très significative (cf. chiffres clés - tableau IV-2 indiquant la répartition par UFR des équipes de recherche contractualisées en 1996-1997).

Conclusions

Il ressort de l'examen de ce tableau :

- qu'il n'existe aucune UPR (unité propre) du CNRS à Rouen ;
- que l'UFR Sciences et techniques a trois unités mixtes de recherche UMR ;
- que deux UFR, Psychologie, sociologie, sciences de l'éducation et Droit, sciences économiques et gestion n'ont aucune équipe labélisée par les grands organismes de recherche (CNRS, INSERM).

Cela peut signifier que les enseignants-chercheurs de ces deux UFR ne sont pas stabilisés et ne trouvent pas de centres de recherches de qualité, mais on peut se demander s'il ne conviendrait pas de mieux structurer les efforts de recherche dans les deux composantes mentionnées.

VII - La valorisation de la recherche

Il n'y a pas à proprement parler, à l'université de Rouen, de structure centrale forte pour la valorisation et le transfert de technologie. Seule une cellule de transfert de technologie assez réduite et cantonnée dans un rôle fonctionnel a une vue d'ensemble de la valorisation. La politique de valorisation de l'université s'exprime par ailleurs grâce à des structures spécialisées plus ou moins proches, ou directement par la démarche des laboratoires dans le cadre d'une activité contractuelle.

1 - Les structures centrales

La Cellule de transfert de technologie (CTT)

La CTT est placée sous l'autorité du Bureau de la recherche et son responsable, maître de conférences chargé de mission par le président de l'université, est invité à titre consultatif au Conseil scientifique. Il n'y a pas de commission de valorisation émanant du Conseil scientifique ni d'association adossant son action au plan général. En revanche, la CTT peut utiliser une association de type Ader (l'ADRST) conventionnée au coup par coup. Celle-ci peut d'ailleurs être actionnée directement par des laboratoires s'ils le jugent utile. Cette Ader est proche de la CRCI qui en assure la gestion comptable. L'effectif de la CTT comprend un responsable et une secrétaire. L'action du responsable est divisée en deux mi-temps bien distincts :

- *les activités internes à l'université* qui regroupent deux orientations principales : répondre aux demandes de conseil des responsables de laboratoire dans leurs relations avec les entreprises et proposer des modèles d'accord contractuels ou en rédiger des spécifiques (coopération de recherches, convention, prestation, accord de secret,...).

La CTT ne traite qu'une partie des contrats de l'université, soit 22 contrats et avenants, 6 conventions particulières, 5 Cifre, 19 bourses régionales industrielles pour les années 1996-1998. La CTT participe parfois à la négociation et, en règle générale, est chargée de la rédaction, du suivi des

signatures et de la bonne négociation des clauses sensibles. Par ailleurs, elle maintient les liens avec les instances régionales : Région, ANVAR, CNRS, Comités d'expansion..., accueille et oriente les entreprises, participe au réseau de diffusion technologique et au réseau Curie dont le secrétariat est assuré par le responsable de la cellule. La CTT n'est pas impliquée dans le processus des stages étudiants.

La CTT ne pratique pas de démarchage ni de visite systématique des PMI. Elle entretient de bonnes relations avec les CCI et les syndicats patronaux, mais ceux-ci ne sont pas, en Haute-Normandie, des relais efficaces pour l'établissement de collaborations avec la recherche. La CTT ne parvient pas non plus, faute de temps et de moyens, à suivre le respect des clauses contractuelles sur l'exploitation des résultats transférés.

- *les activités européennes.* Les cinq régions du Nord, quart Nord-Ouest de la France, ont décidé d'unir leur action dans le cadre du programme européen VALUE II et ont constitué une Association interrégionale sur la recherche européenne (AIRE). La région Haute-Normandie, membre d'AIRE, a confié au responsable de la CTT l'animation technologique sur les cinq régions et dans deux domaines : énergie-combustion-aérothermochimie d'une part, santé-médicament d'autre part. Les missions principales sont l'intégration locale de technologies européennes, l'exploitation européenne de technologies locales, la circulation de l'offre et de la demande technologique, les relations avec les réseaux régionaux et européens.

Le CORIA

Le CORIA (Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie) est une UMR constituée de laboratoires de l'université et de l'INSA, associés au CNRS. La gestion des contrats du CORIA est assurée par une association spécifique, l'Association CORIA, qui prélève 25% sur le montant des contrats (cf. infra).

Le CERTAM, créé en 1992, est un centre technique en aval du CORIA dont les contrats proviennent tous de la grande industrie automobile. Ils sont gérés par l'Association CORIA et les recrutements sont faits de préférence par le CNRS, rarement par l'ADER. Sa structure juridique est en cours de constitution ; ce sera probablement une association paritaire université-INSA.

L'IRCOF

C'est un groupe important (180 personnes) de laboratoires de chimie fine (université + INSA + CNRS) qui n'a pas de structure juridique propre et dont la gestion est paritaire avec l'INSA (cf. infra).

Le CRUS, inclus dans l'IRCOF, est un service commun dédié aux moyens analytiques lourds de spectroscopie, notamment en RMN. Il est géré par un conseil d'administration comprenant des représentants de l'université et de l'industrie. Il assure des analyses internes et externes, et fonctionne en autosuffisance totale, maintenance des appareils comprise. Le CRUS maintient délibérément ses prestations à un maximum de 20% du temps machine, afin de préserver la fonction recherche.

2 - Les structures spécialisées

Agro Hall (antenne d'Evreux)

Ce centre régional d'innovation et de transfert de technologie en industrie agro-alimentaire est une association loi de 1901 assurant l'interface avec l'industrie pour le laboratoire de microbiologie dans le domaine de la conservation des légumes au froid. Agro Hall effectue un démarchage systématique auprès des PMI concernées (producteurs, coopératives, industrie de la transformation...).

ADIP et Halle de génie pharmaceutique d'Evreux

L'association pour le développement technologique et la recherche dans l'industrie pharmaceutique et biologique (ADIP) assure, à l'antenne d'Evreux, le transfert, avec un directeur et un employé à plein temps. Les salaires ainsi que la location des moyens et des locaux sont financés par les prélèvements sur le montant des contrats.

LECAP

Le laboratoire d'étude et de caractérisation des amorphes et des polymères (LECAP) fonctionne, d'une part, comme un laboratoire académique et, d'autre part, intervient dans des activités de transfert et d'interface sur contrat. Ce dispositif intégré et interne à l'université ne fait appel à aucune structure spécialisée de type association. Un ingénieur, employé de l'université et payé en partie par les redevances sur contrats, conduit les opérations de transfert, suit les contrats et démarche les entreprises. Depuis 1994, le laboratoire a effectué 40 travaux finalisés.

Le LECAP est membre du Réseau matériaux-polymères et plasturgie créé en 1996 par le CNRS qui le considère comme un "quasi-CRITT". Il participe aux activités du Groupe corps plastiques creux, créé en 1997 avec le concours de la direction des relations industrielles de l'INSA. Ce groupe informel est une sorte de club.

LASTSM

Dans la période 1994-1997, le laboratoire d'analyse et de spectrométrie de traitement des surfaces des matériaux (LASTSM) a rempli 7 contrats pour un montant global de 1,6 MF (études des surfaces, de leur oxydation et de la corrosion atmosphérique).

Dans la même période, il a effectué des prestations de service de l'ordre de 240 KF. Cette activité s'appuie sur deux structures : le Club Cuivre, association loi de 1901 employant un technicien et assurant l'interface avec l'industrie, et le CRITT "Analyse des surfaces" qui se diversifie actuellement, hors de l'influence du laboratoire.

3 - L'activité contractuelle

L'activité contractuelle, à l'échelle de l'université, est globalement importante. Les sciences exactes et techniques sont naturellement les plus sollicitées par les financements contractuels : physique, chimie, biologie, géologie et médecine-pharmacie. Pour l'ensemble des années 1992-1995, on peut observer que la presque totalité des équipes associées aux grands organismes (CNRS, etc.) ont passé des contrats, 61% des équipes labélisées ont eu des ressources contractuelles, 86% des équipes de sciences, médecine et pharmacie ont travaillé sur contrats, les trois équipes de psychologie et sciences sociales ont eu des activités contractuelles, alors que la proportion est moindre en lettres-sciences humaines (25%) et en droit-sciences économiques (33%). Les domaines industriels les plus concernés appartiennent à l'aéronautique, l'aérospatiale, l'automobile, les industries chimiques et pharmaceutiques, les polymères et la métallurgie.

Les partenaires pour les sciences humaines et sociales sont généralement des organismes publics.

Les contrats signés en 1996 se répartissent financièrement à raison de :

- 65% pour les sciences (dont 37% pour le seul CORIA) ;
- 10% pour la médecine ;
- 14% pour les lettres, sciences humaines, sociologie, philosophie ;
- 6% pour l'IUT de Rouen-Evreux ;
- 5% pour le CRUS (prestations analytiques).

Par ailleurs, sur la base des chiffres de 1997, il apparaît que 45% des contrats sont inférieurs à 100 KF (dont 1/4 ont une durée de 3 ans), 27,5% sont d'un montant de 100 à 200 KF, 15% de 200 à 500 KF, 7,5% de 500 à 1 000 KF et 5% dépassent 1 MF.

Enfin, la signification financière des contrats pour l'activité des laboratoires est illustrée par le tableau ci-dessous donnant les ratios financement contractuel/ financement public :

- sciences (CORIA inclus)	2,2
- psychologie et sciences sociales	17,6
- lettres, SHS	0,66
- droit, sciences économiques	0,14
- médecine (sans grande signification puisque excluant l'hôpital, les associations, etc.)	0,25

Dans de nombreux cas, le CNRS, qui assure la gestion financière et en personnel des contrats, ne ristourne rien à l'université pour la couverture des frais (fluides, locaux, etc.). En revanche, son concours est recherché pour le recrutement des personnels car, moyennant un prélèvement de 8%, il assure la même garantie que les Assedic. Le montant total des contrats signés en 1996 est de 23,8 MF (dont 6 MF gérés par le CNRS).

D'autre part, la valorisation de la recherche propre aux laboratoires CNRS est traitée par ce dernier. Cinq dossiers, dont trois sont en cours, ont été ouverts : logiciel, dictionnaire en biotechnologie trilingue, allergènes recombinants, sonde atomique topographique et diffusimètre).

Notons par ailleurs que consultance et essaimage sont très peu pratiqués. Toutefois, une Sarl, Edigraphie, fondée par deux anciens diplômés de DEA, qui édite des cartes et plans informatisés (scolaire-guides-multimédia) a été créée en 1990 et emploie 6 ou 7 personnes.

Les foyers de valorisation se situent dans des organisations diverses, comprenant généralement un laboratoire doté d'une association spécifique ou système équivalent : CORIA, IRCOF.

VIII - Le contrat de développement 1996-1998

En 1996, l'université, dans le cadre de ce contrat, s'est engagée à mettre en oeuvre une politique de formation et de recherche s'appuyant sur les axes suivants :

1 - Un développement basé sur un mouvement de concentration par site

Il y a eu structuration progressive de la formation (2ème et 3ème cycles) et de la recherche en pôles de compétence pluridisciplinaires autour d'une thématique. Sur le présent contrat 1996-1998, l'université s'est engagée à mettre en place 2 pôles :

- le Pôle sciences de et pour l'ingénieur avec l'INSAR, l'université du Havre et deux écoles d'ingénieurs de Rouen, installé au Madrillet ;

- le Pôle de chimie-biologie-santé avec l'INSAR, l'université du Havre, l'ESITPA (école d'agriculture), le CHU de Rouen, le centre anticancéreux Becquerel, installé à Martainville, Evreux et Mont Saint-Aignan ;

et d'amorcer un 3ème pôle, Patrimoine et aménagement (humain, culturel et naturel), regroupant les compétences de l'université dans ces champs disciplinaires.

La constitution de ces pôles associe à une logique de site thématique le désir de fédérer les trois universités normandes et d'y intégrer le site d'Evreux : IUT, DEUG SV et DEUG Droit.

Commentaires

Le site d'Evreux est maintenant pleinement opérationnel ; l'efficacité des deux pôles ne sera, elle, avérée que lorsque les regroupements géographiques prévus seront réalisés.

2 - Un dispositif de formation, de qualité, de compétence

Amélioration du taux de réussite par différentes initiatives : accueil personnalisé des nouveaux bacheliers, forum ; tutorat, soutien pédagogique, passerelles ; mise en place d'outils de soutien, d'équipements performants, d'instruments de mesure et renforcement de l'observatoire des études, insertion professionnelle : création d'un club recherche/emploi ; développement de la formation continue.

Commentaires

La plupart de ces engagements ont été tenus ou sont en voie de l'être.

3 - Qualité de la recherche

La politique scientifique est basée sur l'intensification des collaborations avec les établissements de Normandie et le partenariat avec le CNRS : 11 équipes associées (3 UMR, 7 UPRESA, 1 ERS et 2 PPF).

La limitation à 4 thématiques dont les 3 premières correspondent à une logique de site a prévalu dans les programmes des prochaines implantations géographiques :

- SPI au Madrillet ;
- chimie- biologie-santé à Martainville, Evreux et Mont Saint-Aignan ;
- activités humaines et culturelles à Mont Saint-Aignan ;
- environnement (eau, air, sol) ;

Les deux dernières thématiques, en cours de constitution, formeront, à terme, un seul centre sur le patrimoine et l'aménagement.

Signalons enfin d'autres mesures d'accompagnement : partenariat avec des EPST ; valorisation des recherches ; félicitations du jury pour seulement 15% des thèses ; BQR essentiellement utilisé pour le soutien des équipes en émergence ; accueil de chercheurs jusque-là isolés ; aide ponctuelle à quelques équipes (l'université prélève au titre du BQR 10% sur les crédits de fonctionnement et 15% sur les crédits d'équipement).

4 - Modalités d'application

Outre les clauses générales classiques, notons des clauses particulières sur la mise en place d'un comité scientifique dans les UPRES (EA et JE), le développement des géosciences de la surface avec Caen, la restructuration du secteur des sciences et technologies de l'information, la concertation avec l'INSA dans le domaine de la mécanique énergétique, la reconstitution d'équipes dans le secteur des sciences humaines, et des dispositions relatives aux unités liées au CNRS (contrat tripartite).

Pour renforcer ses liens avec le CNRS, l'université de Rouen confirme que, lors des recrutements, les chercheurs et IA docteurs du CNRS, peuvent être candidats à ces emplois et, à qualité égale, bénéficier des mêmes possibilités de recrutement à ces emplois que les autres candidats.

5 - Appuis à la formation et à la recherche

Le service commun de documentation (cf. supra).

Le service commun de ressources informatiques (cf. supra).

L'université de Rouen s'engage à atteindre un taux moyen de 60% d'enseignants-chercheurs recrutés à l'extérieur sur toute la durée du contrat. En ce qui concerne les IATOS, l'université veillera à maintenir l'actuelle politique d'affectation à la recherche et à préparer la vague des départs à la retraite qui se produira au cours du prochain contrat. Ces affectations ne bénéficieront qu'aux seules équipes reconnues et les priorités prendront en compte les engagements contractés avec les grands organismes. Le surencadrement dans le secteur des sciences de la vie sera progressivement résorbé.

Sont prévus sur 4 ans :

- 113 emplois d'enseignants, dont 47 en 1996 et le solde sur les 3 années suivantes ;
- 141 IATOS, dont 25 attribués en 1996 et le solde sur 3 ans.

6 - Vie universitaire

L'ensemble des activités sociales, sportives et culturelles sera conforté par l'ouverture de la Maison de l'université. L'Etat participait en 1996 à hauteur de 300 000 F destinés à son fonctionnement et aux activités sportives, aux actions sociales et culturelles des personnels (service interuniversitaire des actions sociales, SIAS, Comité d'action sociale et culturelle de l'université de Rouen, CASCUR) et à la politique de prévention médicale.

7 - Ouverture sur l'extérieur

Diverses actions seront entreprises vers l'environnement immédiat : plaquettes d'information et vidéo ; politique de partenariat avec les collectivités territoriales et les entreprises (développement de la cellule transfert de technologie). D'autres visent le renforcement des relations internationales (cf. infra).

IX - Les relations extérieures

1 - Les relations internationales

Depuis plusieurs années, les gouvernements successifs de l'université ont poursuivi une politique de relations internationales active en la structurant sur 4 axes :

- programme de mobilité de ses étudiants dans toute l'Union européenne (programmes SOCRATES-LEONARDO) ;
- programme d'échanges internationaux, principalement avec le Canada, l'Allemagne (médecine), les pays d'Europe centrale et orientale (programmes TEMPUS et TACIS) ;
- recherche et coopération scientifique : plus de trente accords de coopération interuniversitaires avec les pays de l'Union européenne, la CEI, les pays du Maghreb, l'Afrique, l'Extrême-Orient, l'Asie, l'Australie, les États-Unis, l'Amérique du Sud ;
- cours de français pour étudiants étrangers : cours de langue et de civilisation française organisés par l'Institut de français langue étrangère et le Service des relations internationales ; diplôme dispensé : le DUALF (diplôme universitaire approfondi de langue française).

2 - Les relations avec les collectivités territoriales

Le rapport du CNE, en 1991, faisait état du soutien remarquable apporté à l'université par des collectivités territoriales pour favoriser l'expansion de la recherche. Cette appréciation peut être maintenue. Toutes les personnalités rencontrées représentant les différentes collectivités territoriales ont affirmé porter un grand intérêt au développement de l'université et y participer financièrement

dans le cadre légal du droit d'intervention économique des collectivités territoriales défini par les lois de décentralisation et de planification du 2 janvier et du 2 mars 1982.

La Région

Rappelons que dans le cadre du schéma U 2000, la contribution de la Région a été très importante. Cette participation, qui a permis la création du site du Madrillet pour l'INSA, de Martainville et de Rouen-Pasteur pour l'université de Rouen, place la région de Haute-Normandie parmi celles qui ont le plus contribué au développement de leurs universités.

Par ailleurs la Région a établi un dialogue avec toutes les composantes de l'établissement et souhaite favoriser les études et le maintien de ses diplômés sur place.

Elle participe également au développement de la recherche ; pour cela elle a créé 20 bourses de recherche fondamentale dont elle assure entièrement le financement.

Elle se sent concernée par le schéma de développement de l'enseignement supérieur. A ce propos, elle ne souhaite pas un essaimage très poussé des départements d'IUT. Si des départements d'IUT doivent être créés, ils doivent l'être dans le cadre des pôles existants : Rouen, Evreux et le Havre. La création d'un quatrième département à Vernon (Eure) ou à Dieppe (Seine Maritime) serait envisagée par le Conseil général.

La création d'un "espace universitaire normand", (le Havre, Caen et Rouen) correspond à une volonté politique de la Région, mais cette dernière estime que l'État doit favoriser le développement des moyens de communication régionaux pour lutter contre le pouvoir d'attraction de la région parisienne. Elle n'est pas favorable à une partition de l'université à Rouen.

Le Conseil général

Le Conseil général a désigné un représentant aux CA de l'université, de l'IUT et de l'INSA. Il reconnaît qu'au début, l'université localisée à Mont Saint-Aignan était mal intégrée au tissu départemental. Le Conseil général a été favorable à une déconcentration de ce campus.

Jusqu'à une date récente, l'université était inconnue des conseillers généraux, mais la perception extérieure de l'établissement s'est bien améliorée grâce à l'initiative du précédent président de l'université qui avait instauré des réunions (ou déjeuners de travail) périodiques avec des personnalités extérieures. Le représentant du Conseil général souhaite que ces rencontres soient maintenues. Par contre, il trouve les séances du CA trop longues, voire ennuyeuses, et souvent trop ésotériques.

Depuis 1991, le Conseil général participe avec la Région, entre autres, au financement des bâtiments de biologie, de l'UFR Lettres, de l'IRCOF, à la délocalisation des UFR de Sciences et de Droit et de l'IUT à Evreux, ainsi qu'à la restauration du grand amphithéâtre (dont l'acoustique est remarquable).

Le Conseil général est particulièrement favorable à l'IUT, qu'il considère comme une composante bien intégrée dans le tissu départemental, de même que l'INSA. Il est également favorable à tous "les déménagements" de laboratoires envisagés, mais en retire une impression d'un certain gâchis. Il considère qu'il est dommage que la faculté des sciences soit éclatée en deux sites. De même, le Conseil général est hostile à une partition de l'université actuelle qui entraînerait des frais de fonctionnement supplémentaires.

La municipalité de Rouen

Son représentant reconnaît que, longtemps, la ville a tourné le dos à son université et, de ce fait, jusqu'à présent, la ville de Rouen n'était pas une ville universitaire. La municipalité a longtemps craint la présence dans la ville de milliers d'étudiants "mais ça va changer" déclare notre interlocuteur : l'implantation au centre de la ville de la faculté de Médecine et de la faculté de Droit, sur des terrains

que la ville a acquis pour 78 millions, va vivifier la partie ouest de la ville ; une commission ville-université, suscitée par le maire, vient d'être créée. Sa première réunion est fixée au 14 janvier 1998 et la municipalité réfléchit au problème de l'hébergement des étudiants, du transport, des parking, etc.

La municipalité de Mont Saint-Aignan

Le maire se félicite de la bonne entente qui existe entre deux mondes d'égale importance (22 000 étudiants pour 20 000 habitants) et souhaite collaborer de façon plus concrète avec l'université. Il propose un cadre bien défini pour traiter des questions de transport, d'accès aux équipements sportifs, des manifestations culturelles. Il souhaite que soit attribué à la municipalité un siège au CEVU, même avec voix consultative.

Il propose de participer à l'animation du campus. En fait, les étudiants, les associations ont besoin d'une structure d'accueil. La Maison de l'université en constituera une tout à fait adéquate. La municipalité en est le maître d'ouvrage. La gestion de cette Maison de l'université sera confiée à l'université, mais avec la participation des collectivités au Conseil d'administration.

La municipalité de Saint-Étienne du Rouvray (site du Madrillet)

Si la présence sur le site du Madrillet de la faculté de Médecine et de Pharmacie n'a jamais été bien ressentie dans la ville de Saint-Étienne du Rouvray, l'implantation de l'INSA en revanche, (et la venue du métro jusqu'au campus) a été appréciée. Les contacts avec les étudiants sont très satisfaisants et l'université (l'INSA) s'est bien intégrée dans la ville. Il se crée un embryon de vie universitaire. Le club de musculation est fréquenté par les étudiants et, dès janvier 1998, des rencontres université/ville seront organisées. Le grand amphithéâtre est utilisé par la municipalité pour l'organisation de manifestations. Deux résidences d'étudiants ont été construites, une 3ème est en cours. L'interpénétration des deux mondes est donc réussie. Toutefois, de gros efforts restent à faire de la part de la municipalité pour améliorer la sécurité dans ce quartier.

Recommandations

En 1991, les relations de l'université de Rouen avec les collectivités territoriales (excepté avec la municipalité de Rouen) avaient été qualifiées "d'exemplaires". Cette appréciation, pour la situation actuelle, peut être maintenue et, de plus, les relations avec la ville se sont nettement améliorées. La création récente d'une commission ville/université est une excellente initiative et tout doit être mis en oeuvre pour qu'elle ait la plus grande efficacité, compte tenu de l'implantation de deux nouveaux campus en centre-ville (campus de Martainville : 1998 ; campus Rouen-Pasteur : 2000)

Les réunions périodiques des personnalités extérieures des conseils, parmi lesquelles figurent les représentants des collectivités territoriales, instaurées par le précédent président d'université, ont été appréciées. Il convient de les maintenir. Cela correspond à une demande expresse des collectivités territoriales.

Par ailleurs, les deux municipalités de Mont Saint-Aignan et Saint-Étienne de Rouvray (Campus du Madrillet) ont clairement manifesté leur désir de participer à l'amélioration de la vie sur les campus. Il serait intéressant de mettre sur pied, dans les deux cas, des structures de concertation, comme cela vient d'être fait avec Rouen.

X - Conclusions générales

Les avis, remarques et recommandations faites après examen de chaque domaine d'activité ne seront pas repris dans cette conclusion, qui sera brève.

L'université de Rouen, après une grave crise de croissance qui a suscité de la part de la tutelle et des collectivités territoriales des aides importantes en termes de constructions de locaux et d'emplois, a maintenant les moyens de réussir la restructuration dans laquelle elle s'est engagée, pour peu qu'elle veuille bien se doter d'une administration solide et performante, qu'elle consolide la recherche dans certaines UFR et qu'elle adhère sans réticence à la fédération des universités normandes.

Les composantes

L'université a vécu en 1995 une crise grave. Elle résultait d'une situation caractérisée par une pénurie de locaux, de personnels enseignants et non enseignants et de moyens, comme c'est souvent le cas dans ce genre de situation. Le mécontentement de certaines disciplines s'est fortement exprimé et des tentations de scission se sont manifestées. Il est bon de rappeler, pour mieux se faire une idée de la situation d'alors, ce qui écrivait le précédent président dans la lettre, *Le savez-vous ?*, adressée à la communauté universitaire le 8 janvier 1996 :

"Cette crise de croissance se double d'une crise de confiance, d'une part, de l'université vis-à-vis de son avenir et, d'autre part, des composantes entre elles et envers la direction centrale. Il suffit, pour s'en convaincre, d'évoquer certains aspects déplorables des deux dernières sessions du Conseil d'administration. Le mouvement étudiant a brillamment gagné, mais l'université n'a pas encore digéré cette victoire qui n'est pas celle d'une communauté unie, comme en 1995. Le partage des gains n'en est donc que plus difficile, d'autant plus que le retour à l'équilibre d'un sous-alimenté nécessite toujours la plus grande prudence". Déplorant l'existence de structures boursouflées par le flux d'étudiants et la nécessité de reconsidérer l'ensemble universitaire, le président poursuit : *"l'expression "ensemble universitaire" signifie qu'il nous appartient d'étudier la possibilité de coexistence de plusieurs universités rouennaises".*

Dans le rapport "forces et faiblesses" établi par l'université de Rouen pour le CNE, il est écrit dans le paragraphe "Nouvelle organisation de l'université" : *"Il est envisageable dans plusieurs cas qu'une UFR actuelle se scinde pour obtenir des UFR plus proches, dans leur définition, de la loi de 1984 sur l'enseignement supérieur. Il se peut que l'étape finale de cette reconstitution aboutisse à la proposition de deux universités mettant en commun un certain nombre de services".*

Il convient donc d'examiner si les esprits se sont apaisés et si, à l'occasion de la "reconstruction" entreprise par le nouveau président, certaines UFR sont toujours favorables à la partition de l'université.

Faculté de droit, sciences économiques et gestion

Localisée sur le site de Mont Saint-Aignan, elle intègre aussi IAE et IPAG et est responsable d'un IUP (management et gestion des entreprises) et d'une section DEUG à Evreux. Avec ses 5 011 étudiants, c'est après l'UFR de lettres et sciences humaines, la plus grosse UFR. Elle occupe des locaux dont la capacité d'accueil est de 2 800 étudiants. La pénurie de locaux est cruciale et cette composante ne peut, par exemple, offrir des conditions de travail décentes à ses étudiants de DEA et à ses doctorants. 130 enseignants-chercheurs sont attachés à cette UFR qui, pour pallier son sous-encadrement, fait appel à plus de 100 vacataires et réclame donc un volume important d'heures complémentaires.

Cette UFR sera relogée dans le bâtiment neuf prévu sur le site de Rouen-Pasteur. Il faut espérer qu'elle disposera du personnel technique et administratif nécessaire pour le fonctionnement de ce campus qui offrira de meilleures conditions de travail aux enseignants et contribuera à atténuer le tropisme parisien. Les enseignants-chercheurs de cette UFR sont insuffisamment stabilisés pour l'instant du fait de l'attrait des centres de recherche et des séminaires parisiens. Ce manque d'insertion locale freine certainement le développement de la faculté et l'évolution des jeunes chercheurs doctorants.

La faculté reste commune au droit, aux sciences économiques et à la gestion ; elle est actuellement dirigée par un professeur d'économie, sans difficulté apparente de coordination des trois disciplines. Depuis la précédente évaluation, les relations entre les corps enseignants semblent s'être nettement améliorées et ne plus poser de problèmes notables.

Le doyen de cette faculté prétend avoir beaucoup de mal à se faire entendre des instances dirigeantes et tout particulièrement la Commission des finances. Toujours d'après le responsable, une majorité des membres de l'UFR n'est pas hostile à une partition de l'université. Mais, à la question de savoir avec quelles autres UFR la faculté souhaiterait s'allier pour créer un 2ème établissement à Rouen, la réponse n'est pas nette. En ce qui concerne les relations avec les autres universités normandes, elles se limitent pour l'instant à la participation de certains laboratoires ou centres à deux écoles doctorales normandes.

1 - Les enseignements

La diminution des effectifs constatée au cours des dernières années s'est stabilisée en économie et en droit. Les modules de soutien pédagogique semblent avoir été mis en place efficacement en première année : l'assiduité aux groupes de tutorat est bonne (surtout au premier semestre, les conférences de méthode du second semestre étant moins suivies), le tutorat d'accueil destiné à aider l'insertion des nouveaux étudiants est très apprécié.

En matière de formation, on note, depuis la précédente évaluation, une diversification des cursus et la mise en place de nouvelles relations avec les milieux professionnels : création d'une filière AES complète, comprenant deux mentions professionnalisées en second cycle (administration territoriale, administration et gestion des entreprises) ; diversification des mentions en licence (à partir de la rentrée 1998) et maîtrise (rentrée 1999) de Sciences économiques, monnaie-finance, économie d'entreprise, analyse et politiques économiques s'ajoutant à la filière générale (où les étudiants suivent des cours choisis dans ces trois mentions) ; reconstruction complète en concertation avec les étudiants des filières en maîtrise de Droit (la licence conserverait un cursus unique) avec quatre mentions mises en place à partir de la rentrée 1998 : droit public, droit des affaires, carrières juridiques et sciences criminelles, droit privé.

La filière AES a vu ses effectifs croître fortement depuis 1991 (de 720 à 1 200 étudiants en 1997), ce qui pose des problèmes pour la gestion des stages, étant donné la faiblesse des structures administratives (une seule secrétaire). Ces problèmes d'administration pourraient encore augmenter si les projets de DESS se réalisaient. Le nombre d'amphithéâtres et de salles de cours est devenu insuffisant au regard de cette croissance des effectifs, et la part des enseignements effectuée en heures complémentaires et en vacations d'enseignants extérieurs s'est fortement accrue : ces difficultés se reflètent dans les jugements mitigés des étudiants qui regrettent une certaine dévalorisation de cette filière par rapport aux filières classiques de droit et sciences économiques.

Un autre problème de cette filière tient à la modification de la structure des étudiants, les étudiants venant de baccalauréats professionnels tendant à se réduire au profit de ceux venus des sections scientifiques.

Des efforts ont été faits en matière pédagogique dans les deux premiers cycles. On y constate une dynamique positive des enseignements. Le taux de réussite aux examens est assez fluctuant (peut-être en raison de l'évolution des effectifs) : en économie par exemple, il est de 44% en 1995 et 1997, mais seulement de 37% en 1996 en première année de DEUG ; en seconde année, de 73% en 1995 mais seulement de 57% en 1996. Dans l'ensemble, il ne semble pas y avoir de dérive défavorable. La structure de notes obtenue demeure assez dispersée, avec un taux de mentions assez important.

Les filières professionnalisées ont été diversifiées depuis 1991 : création de deux DESS (droit fiscal et douanier, management des établissements de santé), création et développement de l'IAE et de l'IUP management et gestion (rentrée 1996), création du DU d'assurances (formation commerciale de courtiers d'assurance ; 39 étudiants en 1ère année, 14 en deuxième année ; une forte demande de la part des compagnies d'assurance). Restent néanmoins les problèmes liés à l'absence d'un DEA de Droit privé.

En matière de pédagogie, des efforts ont également été faits pour le développement du tutorat, l'amélioration de l'enseignement des techniques quantitatives en sciences économiques (enseignements

intégrés du cours et des TD en groupes de 40 étudiants), le développement du télé-enseignement en droit, le développement de relations pédagogiques avec les services de formation continue et d'autres UFR.

On note donc des changements positifs initiés par une direction dynamique et établis, semble-t-il, sur la base d'une bonne concertation avec les étudiants : diversification et professionnalisation des filières, création d'instituts et de formations spécifiques dans des domaines où l'offre d'emploi est forte. Des problèmes d'encadrement demeurent importants, la taille des groupes de TD a sensiblement augmenté ces dernières années (jusqu'à atteindre 45 étudiants actuellement).

L'enseignement de l'informatique et des langues pose les problèmes habituels à l'université : l'informatique n'est enseignée qu'en première année, puis dans une option de licence jugée insuffisante par les étudiants, ce qui pose un problème de continuité. Par ailleurs, les salles d'informatique devraient être ouvertes plus souvent en accès libre (par exemple, plus tôt le matin et le samedi) et des groupes de niveau pourraient être instaurés dans ces deux matières.

Les procédures d'évaluation des enseignements sont en discussion, rien n'étant encore fait en la matière. Comme les UFR sont laissées assez largement libres d'établir leur propre système, il est envisageable d'en accélérer la mise en place.

Les problèmes de fraude constatés il y a quelques années ont été largement réduits dans toutes les filières.

Le flux d'étudiants européens accueillis par la faculté est assez régulier (une trentaine par an depuis 1995 en droit), cependant qu'a augmenté (de 4 en 1994-95 à 21 en 1997-98 en droit) le nombre d'étudiants français séjournant dans une université étrangère. Par contre, les relations internationales au niveau des enseignants sont encore trop limitées. Les étudiants demandent une diffusion plus complète (commençant par une conférence en début d'année) des programmes Erasmus (dont beaucoup craignent qu'ils ne leur fassent perdre une année et ne rendent plus difficile leur intégration dans un DESS).

Une convention a été passée en 1996 avec deux lycées publics (auxquels s'ajoute une demande, en cours d'examen, d'un lycée privé) pour accueillir des étudiants provenant des classes préparatoires commerciales ou BTS (ces derniers se dirigeant en AES).

2 - La recherche

Le renouvellement des troisièmes cycles s'esquisse mais doit être confirmé. Un DEA d'Economie a été créé avec l'université de Cergy où ont été affectés de jeunes professeurs nommés à Rouen après l'agrégation. Cette collaboration semble bien se dérouler, les étudiants suivant alternativement des enseignements dans les deux universités. Quatre projets de DESS (deux en économie, deux en gestion) sont présentés par l'UFR. Les DEA de Droit doivent être redéployés, un DEA de Droit privé faisant défaut, ce qui incite beaucoup d'étudiants de droit à quitter la faculté après la licence. La faculté doit organiser le redéploiement de ses deux DEA, éventuellement en collaboration avec les autres universités normandes.

De même, les activités et l'organisation de la recherche n'ont pas encore atteint un seuil suffisant pour motiver les étudiants doctorants et accompagner leur recherche. L'effort commencé doit être poursuivi avec beaucoup de détermination et de continuité avant de rendre ses effets, même si les résultats n'en sont pas encore perceptibles. Si cette dynamique est poursuivie quelques années, les difficultés à mettre en place des activités stables de recherche pourront se résoudre beaucoup plus facilement malgré la concurrence exercée par les universités parisiennes ou l'université de Caen. En cette matière, il ne faut surtout pas céder au découragement.

Signalons les problèmes rencontrés au sein de la section de documentation de l'UFR : nombreux ouvrages ou revues manquants (il faudrait refaire une demande de retour des ouvrages empruntés, instaurer un impératif de retour, faire quelques achats de remplacement) ; ouvrages de droit stockés mais non disponibles ; absence de code civil ; horaires beaucoup trop restreints ; organisation des deux salles peu adaptée (la salle de travail individuel subissant les bruits de l'entrée et de la photocopieuse). Au près des étudiants doctorants, la crédibilité des efforts initiés par la faculté dépend largement de l'organisation d'une documentation efficace, qui devrait se poursuivre lors de l'installation de la faculté en centre-ville. Depuis mai 1997, un nouveau système d'accès à la bibliothèque limite le libre accès à la documentation, libre accès d'autant plus problématique que cette bibliothèque contient quelques "trésors". Ceci devrait arrêter l'hémorragie.

Les écoles doctorales sont encore en phase de mise en place : *l'école doctorale de droit*, commune à Caen, Rouen et le Havre, est dirigée actuellement par Caen et le sera prochainement par Rouen. Elle organise des journées pour les étudiants en thèse, décerne un prix annuel de thèse, diffuse les thèses pour les dossiers de candidature aux postes de maître de conférences, projette la création d'un journal de l'école doctorale.

L'école doctorale normande d'économie et de gestion, dirigée par un professeur de Caen, semble assez active et commence à forger un lien entre les doctorants des trois universités : publication d'un bulletin d'information semestriel, projet de doctorales, journées des doctorants réunissant une centaine de personnes. Il serait souhaitable que ces deux écoles doctorales prennent largement en charge les problèmes rencontrés par les étudiants et jeunes chercheurs en matière de documentation, d'information, d'ouverture internationale, d'organisation de séminaires réguliers.

Un aspect positif des études doctorales est constitué par une politique rigoureuse de mentions des thèses décidée au niveau de l'université et bien appliquée par la faculté, grâce à une autocensure et un veto possible d'un des membres du jury. Cela permet de limiter fortement les mentions "très bien" et les félicitations.

L'activation de la recherche semble difficile et constitue le point faible de la faculté : seuls 2 labels de EA et 1 label JE, les relations internationales sont très insuffisantes, les aides de la Région peu nombreuses (le Conseil régional tendant à se limiter au financement des investissements immobiliers et des équipements des sciences autres qu'humaines), les allocations de recherche quasi inexistantes (la grande partie des allocations allant aux sciences dures), la documentation et l'équipement informatique insuffisants.

En droit, le départ pour la région parisienne d'un professeur spécialisé dans les droits de l'homme pose un problème de pérennité d'un centre actif ces dernières années, même si ce centre CREDHO-DI (EA 1305) poursuit encore actuellement son travail de documentation et de colloque annuel.

Par ailleurs, les deux autres centres de recherche - l'un plus orienté vers la pratique (CRDAE), l'autre plus théorique (CESJ - JE 2010), reprennent actuellement quelques activités. Ce dernier centre est de taille suffisante pour devenir un lieu de recherche régulier pour les doctorants (18 professeurs et maîtres de conférences, 10 thésards). Il a démarré un séminaire régulier l'an dernier et organisé un colloque sur l'office du juge en mars 1998 dont les actes seront publiés. Sa directrice a conscience de la nécessité d'établir des relations internationales (Allemagne). La grande difficulté tient à la nécessité pour les étudiants d'aller travailler à Paris du fait de l'insuffisance du fonds documentaire rouennais.

En économie, la mobilité des enseignants et l'insuffisance des bourses et allocations de thèse n'a pas permis d'organiser la recherche autour de thèmes permanents. Une réorganisation récente des centres de recherche en un centre unique, le CARE (EA 2260), a amené la limitation à deux thèmes de recherche assez larges (dynamique des politiques économiques et stratégie, construction européenne).

Il est maintenant nécessaire d'activer les séminaires et les relations nationales et internationales, d'organiser la diffusion des recherches et l'information sur les recherches et séminaires parisiens afin de mieux encadrer les doctorants. Un effort continu doit être soutenu dans les années à venir pour que se constitue un véritable pôle de recherche autonome.

En gestion, la jeune équipe du CREGO souffre du manque de troisième cycle de gestion. Son intégration au réseau des IAE lui a permis néanmoins d'organiser des journées d'études et de développer des recherches assez ciblées (PME, gestion urbaine). Malgré sa taille modeste, ces thèmes porteurs pourraient lui permettre d'obtenir une habilitation si la structuration de ses activités de recherche se poursuit.

Au total, les centres de recherche de la faculté procurent aux jeunes chercheurs un encadrement beaucoup trop limité et des possibilités de documentation très insuffisantes, qui les amènent à se tourner vers l'extérieur de la faculté.

Il apparaît fondamental de profiter de l'installation au centre-ville pour développer une politique systématique d'achat d'ouvrages, de séminaires réguliers, de relations internationales (invitation de professeurs étrangers, liens privilégiés avec des laboratoires européens et américains) d'information sur les carrières après le doctorat (post-doc, qui pourraient organiser les écoles doctorales) et les appels à communication de colloques (un lieu d'affichage de ces informations destinées aux thésards constituerait une première mesure simple pour leur information). La taille, en termes d'enseignants et d'étudiants doctorants, est suffisante dans les trois matières pour qu'une dynamique de recherche se crée si l'effort dans toutes ces directions est maintenu pendant quelques années. L'inadéquation des DEA et l'insuffisance de l'encadrement de la recherche entraîne en effet des départs d'étudiants vers des troisièmes cycles parisiens.

3 - Instituts

Trois instituts sont présents dans la faculté de droit, sciences économiques et gestion :

L'IPAG (Institut de préparation à l'administration générale)

Il prépare 150 candidats par an à divers concours administratifs : tous sont préparés à des concours de premier niveau (A) mais peuvent également se présenter aux concours de second niveau (B), ce qui pose certains problèmes d'hétérogénéité des classes. 14 étudiants ont été admis dans les concours de rang B, 4 dans les concours de rang A en moyenne sur les trois dernières années.

Doté d'une certaine autonomie financière, cet institut risque de se trouver en difficulté du fait de la diminution prévisible des subventions de l'Éducation nationale et de la DG de la Fonction publique qui représentent 30 % de son budget (ce dernier est actuellement pris en charge par l'association des IPAG).

Son installation dans les nouveaux locaux du quartier Pasteur ne semble pas poser de problème particulier (sinon le souhait exprimé par le directeur de n'être pas localisé au quatrième étage avec l'administration).

L'Institut d'administration des entreprises

L'Institut d'administration des entreprises n'étant pas doté de locaux ni de budget propre, se trouve assez mal identifié au sein de la faculté. En conséquence, les enseignants de gestion ne sont pas clairement affectés à l'une ou l'autre des filières, ce qui complique la gestion des enseignements. Une localisation précise de l'institut dans les locaux du quartier Pasteur semble souhaitable dans la mesure où cela préciserait l'identification de l'institut au sein de la faculté.

L'IUP, inclus dans l'IAE, rencontre certaines difficultés dans la sélection de ses étudiants (au nombre de 25 par an), dans la mesure où les candidatures proviennent surtout d'élèves des BTS et DUT, les étudiants des filières AES ou Sciences économiques semblant hésiter à le rejoindre. La sélection se trouve donc être insuffisante et le niveau des étudiants limité pour les enseignements professionnels de 3ème année (le fait qu'il s'agisse d'un IUP généraliste n'est sans doute pas sans effet sur ce point).

Les stages sont obtenus de manière assez autonome par les étudiants eux-mêmes, et l'on peut espérer que la qualité de ces stages et l'amélioration de la notoriété de l'institut remédieront à terme à ce problème de recrutement.

L'Institut d'études juridiques

L'institut d'études juridiques prépare une centaine d'étudiants aux examens d'entrée du Centre de formation professionnelle des avocats de Rouen, avec un taux de réussite moyen d'un cinquième, et depuis deux ans, une trentaine de candidats au concours d'accès à l'École nationale de la magistrature (un admissible en 1996). Il semble s'être réorganisé efficacement de manière récente, et ses relations avec le barreau de Rouen (qui lui accorde une subvention) et la magistrature paraissent s'être renforcées. Son seul problème est le paiement trop tardif des heures complémentaires des intervenants extérieurs. Doté actuellement d'une salle de cours propre pour sa demi-journée de cours, il n'a pas de local affecté dans le bâtiment Pasteur, mais ce problème semble en cours de règlement.

4 - Conclusion

Au total, des efforts ont été faits par la faculté dans les deux premiers cycles. Les troisièmes cycles doivent être redéployés en droit. Un effort important doit être fait pour améliorer les conditions d'accès des étudiants à la documentation, ceci concernant les trois cycles. L'effort de mise en place de laboratoires et de grands thèmes de recherche doit être fortement accru et maintenu pendant quelques années pour que les laboratoires puissent obtenir des labels nationaux et qu'un véritable esprit de recherche puisse entourer les étudiants doctorants. Cette activité de recherche doit être accompagnée d'une politique d'ouverture vers l'étranger, européen et américain : invitation de professeurs étrangers pour des conférences et des séjours ; envoi d'étudiants doctorants dans des laboratoires étrangers.

UFR de psychologie, sociologie et sciences de l'éducation

Implantée sur le site Mont Saint-Aignan et destinée à y rester, elle y occupe 3 500 m² pour 3 507 étudiants et 87 enseignants. En 1991, elle comptait 1940 étudiants pour 38 enseignants. Son fonctionnement est, d'après le responsable, perturbé non seulement par une pénurie de locaux, mais aussi par un manque d'équipement. Les départements de Psychologie et Sociologie dispensent les trois cycles alors que celui des Sciences de l'éducation n'offre que les 2^{ème} et 3^{ème} cycles.

Très tôt, il a été instauré un tronc commun dans les DEUG de Psychologie et de Sociologie (1^{er} semestre commun, 1/2 enseignement commun au niveau du 2^{ème} semestre de la première année, modules communs également en seconde année) d'où une possibilité de deux cursus à partir d'un seul DEUG.

Le responsable de l'UFR estime entretenir de bonnes relations avec la présidence et déclare apprécier les réunions du bureau élargi aux directeurs d'UFR, tout en déplorant ne pas connaître le mode de répartition des heures complémentaires.

La faiblesse de l'UFR est la suivante : en psychologie-sociologie comme en sciences de l'éducation, la moitié des enseignants demeurent à Paris. Il a donc fallu imposer une présence minimale sur le campus. Souvent l'université de Rouen est pour certains enseignants un "tremplin pour Paris". L'UFR fait appel à un important contingent d'heures complémentaires (10 000 environ).

L'UFR a traditionnellement de très fortes collaborations avec les collègues de psychologie et sociologie de Caen.

1 - Problèmes majeurs en enseignement

Des problèmes majeurs handicapent le fonctionnement de l'UFR de Psychologie, sociologie et sciences de l'éducation, et doivent faire l'objet d'un traitement prioritaire de la part des instances universitaires de façon à régler des situations potentiellement explosives.

Système de modules capitalisables devenu non maîtrisable

Le département de psychologie est soumis aux effets pervers d'un système de modules capitalisables devenu non maîtrisable. Outre la difficulté pratique de sa mise en place dans un emploi du temps (14 groupes en DEUG 1, 8 groupes en DEUG 2 dans 14 salles à raison de 10 h de TD hebdomadaires par étudiant et le reste en cours magistral en amphithéâtre, à quoi s'ajoutent 15 groupes en licence et 15 groupes en maîtrise), ce système génère un phénomène de gonflement des cohortes de plus en plus amplifié en licence-maîtrise et qui ne fera que grossir (719 étudiants en DEUG 1).

Gonflement des effectifs et heures complémentaires

En effet, de nombreux étudiants (environ 400) se trouvent inscrits en licence et maîtrise conditionnelles avec des modules de première année ou deuxième année non acquis à repasser. L'encombrement de ces étudiants "attardés" à statut dérogatoire (1/3 des effectifs) provoque de véritables "bouchons" en maîtrise (30 étudiants par enseignant titulaire) et, dès lors, l'impossibilité pratique de surveiller, de superviser et de contrôler sérieusement les stages nécessaires à la validation des diplômes.

En compensation et pour affronter cette situation, les étudiants multiplient les inscriptions en de nombreuses options pour améliorer leur chance d'entrer en DESS, seuls les 3 DESS donnant accès au titre de psychologue et par conséquent aux emplois.

L'organisation même de ces DESS comme les "stages" de maîtrise à superviser nécessitent le recours systématique à des professionnels vacataires. Leur nombre comme leur gestion et plus encore leur recrutement deviennent tout à fait "acrobatiques" et parfois opaques : 125 vacataires sont ainsi mobilisés pour des horaires très variables et des prestations très différenciées, dont environ 40 pour les DESS.

Certaines options du département, la psychophysiologie par exemple, se trouvent, pour des raisons d'effectifs et partant de locaux et de gestion, en situation désespérée. De tels blocages ne peuvent perdurer sans menacer l'équilibre et la validité même des diplômes et, plus largement, la stabilité et la viabilité de l'UFR.

Toute proportion gardée, un phénomène comparable de flux commence à s'opérer en sociologie mais au niveau spécifique du DEUG. Des étudiants y stationnent en attente d'entrée dans les écoles d'éducateurs de la région ou à l'IUFM. Leur tentation d'obtenir une licence utilitaire les pousse à s'inscrire en licence de sociologie, mention économie, pour tenter ensuite avec beaucoup de difficultés un CAPES de sciences sociales. Les étudiants se condamnent à l'échec.

L'amplification de ce phénomène de cohorte se trouve par ailleurs accentuée par le fait peu compréhensible et mal justifié que l'IUFM de Seine-Maritime refuse d'inscrire, dans ses formations, les licenciés de psychologie, et bloque ainsi, pour ce type d'étudiants, toute passerelle vers l'enseignement.

2 - L'administration et la gestion

On conçoit que la gestion administrative, pédagogique, scientifique et financière de cette situation soit devenue un véritable "casse-tête", lourd de dangers et générateur de contentieux. Les étudiants doivent encore s'inscrire dans les options et groupes de 2ème cycle en décembre.

Un secrétariat réduit à la portion congrue (2 secrétaires pédagogiques pour un département de

1800 étudiants, avec 3 DESS, 2 laboratoires, 1/3 temps de secrétariat recherche mais sans secrétaire administratif ou financier), ne peut que risquer contestation et récrimination.

3 - La recherche

Un effort de structuration tenant compte des recommandations du rapport d'évaluation CNE de 1991 a mis en place un conseil scientifique. Toutefois, une véritable politique de la recherche doit encore mieux être établie. Pour l'heure, outre les problèmes endémiques de secrétariat (essentiellement assuré par des objecteurs de conscience dans chaque laboratoire), le Conseil scientifique ne joue pas assez son rôle politique pour rendre à la fois visibles et prévisibles le fonctionnement de la recherche et son développement futur. La détermination des profils de poste, la hiérarchisation des démarches, la discrimination des laboratoires en matière de labels et de restructurations, l'habilitation des DEA, DESS ou doctorats doivent faire l'objet d'une concertation structurée dans une instance ad hoc afin que l'UFR se donne les moyens de produire une politique de la recherche plus harmonieuse.

La situation actuelle de la recherche dans l'UFR, par ailleurs tout à fait honorable, avec 3 laboratoires DRED et 2 laboratoires d'université, 3 DEA en double sceau et 7 DESS, pourra, à cette condition, être améliorée, d'une part, en appuyant les projets d'UMR en collaboration avec la sociologie de Caen et du Havre, d'autre part, en jouant un rôle majeur dans la constitution du nouveau pôle pluridisciplinaire de l'université en sciences humaines.

La détermination d'une politique structurée de la recherche pourra mieux prendre en compte la dimension internationale de la recherche, particulièrement dans le cadre européen des programmes SOCRATES et de leurs successeurs, et pour soutenir les demandes de Masters, spécifiquement en sciences de l'éducation, par exemple.

4 - Conclusion

La résorption de ces blocages et encombrements en enseignement ne pourra s'organiser qu'en conjuguant l'action de trois leviers :

- une renégociation avec l'IUFM ;
- une réorganisation des maquettes habilitées de façon à renforcer les modules communs de réorientation comme les modules de pré-professionnalisation. Un module d'expression écrite pourrait être institué à l'exemple de celui de l'UFR de Lettres et sciences humaines, de façon à permettre une mise à niveau des étudiants ;
- une véritable politique d'information et d'insertion professionnelle aussi bien en direction des étudiants qui s'engouffrent en aveugles dans des formations encombrées, que des enseignants qui pourraient ainsi mieux les diriger.

La maîtrise de l'administration et de la gestion requiert en priorité la mise en place d'un service comptable structuré et modernisé afin de constituer un axe central de gouvernement de l'UFR. L'utilisation du système NABUCO de gestion comptable des centres de responsabilité (CR) et la nomination urgente d'un comptable de rang A, compétent et responsable mettant fin à un turn-over préjudiciable, devraient permettre de s'attaquer fermement à deux difficultés préjudiciables au bon fonctionnement de l'UFR :

- la gestion des vacataires : leur recrutement, leur utilisation et leur paiement doivent être effectués dans la transparence et sous la responsabilité centrale du doyen, en accord avec chaque responsable de département ;

- la gestion des heures complémentaires. Celle-ci ne pourra s'effectuer en toute clarté, sans contestation ni suspicion qu'à une condition, pour l'heure non remplie : que les feuilles de services des enseignants statutaires soient remplies avec sérieux et vigilance et transmises sans résistance. Un personnel spécialisé, sous la direction publique d'un comptable et l'autorité politique du doyen, doit être chargé de cette responsabilité, certes difficile mais préalable à toute maîtrise réelle de la situation financière et à la constitution d'un budget lisible et fonctionnel, sans constitution de réserves locales ni utilisation aveugle des lignes de crédit.

La politique de la recherche doit être mieux encore établie.

UFR des lettres et sciences humaines

1 - Introduction

Avec ses 8 436 étudiants, ses 198 enseignants et ses 41 IATOS, c'est l'UFR la plus importante de l'université de Rouen. En 1991, elle comptait environ 5400 étudiants pour 142 enseignants : le taux d'encadrement s'est donc dégradé.

Certains départements tel que ceux d'Anglais, d'Histoire, de Géographie, d'Espagnol, de Sciences du langage (DESCILAC) sont de gros consommateurs d'heures complémentaires. Leurs groupes de TD sont souvent supérieurs à 50 étudiants. Au sein de l'université, l'UFR se considère comme défavorisée dans l'attribution des moyens. Malgré ces difficultés de fonctionnement, le responsable précise qu'il présente parfois un budget en équilibre.

Les membres de l'UFR estiment en majorité que dans l'université actuelle, omnidisciplinaire, leurs problèmes sont mal reconnus et qu'il y a une incompréhension de la part d'autres disciplines, principalement des sciences exactes. C'est pourquoi ils ne seraient pas hostiles à la création d'une seconde université à Rouen, mais sur des bases strictement disciplinaires et non pas sur des considérations politiques ou de site.

En ce qui concerne les relations de l'UFR avec les autres universités normandes, elles sont pour l'instant au stade de relations personnelles quelquefois anciennes et étroites, mais aucun lien institutionnel n'existe. Les littéraires de Rouen sont plus tournés vers Amiens que vers Caen.

2 - Des efforts de rénovation de la gestion

L'actualisation de la rénovation de l'UFR Lettres et sciences humaines s'inscrit dans une politique volontaire et dynamique. N'en retenons que trois signes :

L'utilisation des locaux

Sa situation du point de vue des locaux est très préoccupante, bien qu'elle ait bénéficié, en novembre 1994, d'une extension de 2 908 m². Ces nouveaux bâtiments, de par leur conception un peu hâtive, présentent des nuisances : il pleut dans certains laboratoires. Il a fallu faire appel à 6 bâtiments préfabriqués. Les locaux d'enseignement sont utilisés sans interruption de 8h30 à 20h30 et le grand amphithéâtre, en principe réservé aux manifestations de prestige, est saturé par les enseignements.

L'UFR restera sur le campus de Mont Saint-Aignan et bénéficiera, au départ de l'UFR de Droit, sciences économiques et gestion, des locaux libérés mais qui devront respecter les normes de sécurité. C'est dire que pendant 2 ans, et peut-être plus, l'UFR devra encore faire face à de graves problèmes d'accueil de ses usagers.

Une politique délibérée d'utilisation systématique des locaux a été mise en place en insistant sur l'étalement des cours tout au long de la semaine et en ménageant, autant que possible, un battement d'une demi-heure entre chaque cours. Entreprise nécessaire compte tenu du retard pris par le déménagement des locaux de droit et les avis défavorables de la commission sécurité quant à son occupation immédiate, mais entreprise difficile qui suscite des résistances de la part des enseignants et des étudiants comme en attestent les difficultés à assurer les cours dès 8 h du matin et surtout le samedi matin. S'ajoute à ces résistances, l'absence de salles de travail et de cafétéria pour des étudiants à qui il est demandé une présence continue.

La lutte contre l'échec

Un module d'expression écrite a été imposé en première année pour lutter contre l'échec et l'abandon de nombreux étudiants. L'organisation du suivi de cette mise à niveau grammaticale et argumentaire avec soutien et contrôle témoigne d'une volonté politique de l'UFR qui doit être saluée et soutenue.

Résidence des enseignants

Toutes ces innovations ont été rendues praticables grâce à une amélioration de la fixation résidentielle des enseignants titulaires à Rouen, sauf en histoire où la résidence professionnelle à Rouen tend à se dégrader.

3 - Des difficultés structurelles

Cette modernisation bien conduite par une direction de l'UFR compétente et dynamique mais visiblement épuisée par les charges administratives et les investissements personnels, perçues à juste titre comme mal reconnues et coûteuses en termes de carrière, rencontre un problème, affronte un déficit et alimente une inquiétude.

Effet de gonflement des effectifs

Le plus gros département de l'UFR qu'est l'histoire (1736 étudiants ; ils étaient 1070 en 1991) est soumis à un effet de gonflement d'effectifs très difficile à réguler. Ce blocage des flux, qui va nécessairement provoquer à son tour un effet de gonflement des cohortes, est un contrecoup du gonflement de la cohorte des étudiants de psychologie dont un grand nombre, trop faibles, basculent en DEUG d'Histoire pour pouvoir s'inscrire en IUFM. La gestion d'un tel département avec de nombreux effets pervers posera à terme la question d'une partition de l'UFR si ce problème n'est pas pris à bras le corps non seulement par la direction des deux UFR concernées mais par l'université elle-même.

Déficit de professionnalisation

La structure disciplinaire de l'organisation en départements permet certes de mettre l'accent sur la préparation disciplinaire aux concours nationaux. Mais déjà une difficulté apparaît dans cette préparation professionnelle à l'enseignement. Le taux d'admissibilité aux concours témoigne de la bonne qualité des formations dispensées, mais le taux d'admission en histoire, qui baisse brutalement, atteste une insuffisance de préparation à l'oral. Un effort particulier doit donc être porté sur cet aspect professionnel décisif, en insistant sur la présence effective en TD ou en organisant des monitorats pédagogiques plus axés sur les travaux oraux.

Surtout, l'UFR ne propose aucun autre débouché que celui de l'enseignement. La filière professionnalisée doit être absolument instituée, ne serait-ce que dans la perspective du futur pôle pluridisciplinaire en sciences humaines. Le projet de DESS "Multimédia et sciences humaines" comme le projet d'IUP lié à l'aménagement et intégrable dans un "Institut du tertiaire" doivent être réexaminés et soutenus par l'université. Une réflexion approfondie doit être conduite en collaboration avec les secteurs forts de recherche et en fonction des sollicitations et demandes de la Région comme des entreprises, de façon à construire une formation innovante spécifiquement adaptée aux forces et besoins. Par ailleurs et dans cette perspective, le cursus original construit pour les formateurs d'enfants et d'adolescents mal entendants et organisé par le département des sciences du langage doit être renforcé et valorisé.

Semestrialisation systématique des enseignements

La semestrialisation suscite une inquiétude grandissante dans la manière dont elle est pratiquée, et alimente des résistances. Elle paraît s'imposer ex abrupto contre les finalités pédagogiques d'un enseignement ayant ses propres rythmes. L'imprégnation et la continuité des apprentissages distribués tout au long de l'année apparaissent comme constitutifs de l'enseignement en lettres. Les

apprentissages bloqués sur un semestre semblent peu productifs d'autant que les étudiants, compte tenu de leur faiblesse, ont besoin pour la plupart de lenteur et de progressivité, quasi impossibles à mettre en place sur un semestre.

Par ailleurs, une semestrialisation systématisée peut faciliter les conduites de fuite de certains enseignants face à l'implication locale.

Une souplesse particulière doit être introduite en lettres et sciences humaines de façon à proposer des types de modules à la fois semestriels et progressifs.

4 - La recherche

Les conditions pratiques d'enseignement et de recherche à l'université de Rouen ont été et demeurent souvent très difficiles. Ces conditions souvent accablantes d'exercice entretiennent, outre le sentiment d'isolement, une excessive modestie des enseignants-chercheurs. Ne prenons qu'un exemple : l'équipe URLFL regroupe 5 centres de recherches qui comportent en leur sein des chercheurs unanimement reconnus dans la profession et qui servent de référence dans leurs spécialités. On citera, sans aucune volonté exhaustive, des travaux sur Voltaire, Flaubert et Maupassant, la philosophie anglaise, l'édition des littératures, le Moyen-Age, etc.

Certes, la recherche en lettres privilégie toujours le travail individuel du chercheur, mais il convient de développer peu à peu une culture de laboratoire. Ce développement devrait être encouragé en facilitant une reconnaissance officielle de haut niveau plus en rapport avec la qualité remarquable de ces travaux.

Ce faisant, les enseignants-chercheurs de l'université de Rouen sortiraient par le haut d'une situation qui alimente souvent l'amertume et parfois une pudeur excessive à faire valoir et reconnaître les travaux excellents que le dynamisme, l'engagement individuel et l'attachement des personnels autorisent à l'université de Rouen.

5 - Conclusion

Cette UFR, malgré un retard en équipement, en encadrement administratif et pédagogique, en locaux, a entrepris un remarquable effort de structuration en tenant le plus grand compte des recommandations contenues dans le rapport d'évaluation CNE de 1991. L'accent a été porté, d'une part, sur le renforcement du gouvernement central de la direction des UFR et, d'autre part, sur la mise en place d'un conseil scientifique apte à élaborer une politique concertée de recherche.

Cet effort doit être renforcé car il n'a pas encore complètement abouti, d'autant que des problèmes nouveaux et spécifiques surgissent, face auxquels cette UFR comme celle de Psychologie, sociologie et sciences de l'éducation n'est pas bien armée.

Un problème commun touche les deux UFR : la génération des pionniers arrive en bout de course, épuisée et souvent amère, compte tenu de la charge de travail assumée et du peu de reconnaissance gratifiante reçue. Une nouvelle génération devra prendre les rênes mais sans grande conviction ni attachement réel, et surtout sans préparation ni formation pour une tâche de plus en plus exigeante et de moins en moins reconnue.

Par ailleurs, les personnels de l'UFR, tous statuts confondus, restent souvent enfermés dans une image négative d'eux-mêmes et de leur université, en effet constamment soumise à des situations difficiles. Cette représentation, souvent péjorative, incite au silence et à une modestie excessive. L'UFR peut et doit, de par la qualité de ses travaux et recherches, entreprendre une valorisation de ses enseignements comme de ses laboratoires.

UFR de médecine et de pharmacie

1 - Introduction

La faculté reste l'une des trois facultés mixtes de médecine et de pharmacie de France.

Déjà lors du précédent rapport d'évaluation, le CNE regrettait l'insuffisance de "regroupement durable et plus intime entre médecine, pharmacie et surtout avec les collègues du secteur des sciences de la vie". Ce problème interne reste à résoudre : les pharmaciens souhaitent avoir leur "propre faculté". Une commission d'étude a été créée. Cette question se pose toujours, d'ailleurs sans trop d'acuité, étant donné les bonnes relations qui existent entre le doyen médecin et le vice-doyen pharmacien.

Un grand pas vient d'être accompli dans le sens de la seconde recommandation du précédent rapport puisque de nouveaux locaux sur un site proche des hôpitaux Charles-Nicolle et de Bois-Guillaume vont prochainement être fonctionnels.

Les relations tendues avec la présidence, qui existaient il y a quelques années, avaient engendré dans l'UFR des menaces de scission. Avec la construction du nouveau site et l'amélioration des relations avec la direction de l'université, les manifestations de séparation ne sont plus de mise. Mais il y a un certain nombre d'enseignants en pharmacie qui effectuent encore leurs recherches ailleurs, et surtout à Paris. Il est vrai que les locaux dont dispose la pharmacie sont surtout réservés à la pédagogie. Il y a très peu de locaux de recherche. Une commission tripartite de 30 personnes (CHU, université, extérieurs) a été créée pour attribuer aux enseignants-chercheurs de médecine et de pharmacie sur des critères précis, des moyens et des surfaces de recherche.

Les enseignants des UFR Médecine et Pharmacie collaborent avec leurs homologues de Caen, dans certaines disciplines, mais il n'y a rien de formalisé au niveau des établissements. Par contre, une certaine crainte concernant la tentative d'hégémonie de l'UFR de Rouen persiste dans les universités voisines, ce qui conduit médecins et pharmaciens de Caen à se tourner plutôt vers Rennes.

Les numerus clausus sont de 87 en médecine, 10 en odontologie et 57 en pharmacie. Le corps enseignant est de 80 en médecine, 15 en pharmacie.

2 - Le nouveau CHU

Cette UFR est implantée pour l'instant sur le site du Madrillet mais doit prochainement s'installer dans de nouveaux locaux voisins du CHU Charles-Nicolle, ce qui lui permettra d'assurer dans de meilleures conditions sa triple mission de soins, de recherche et de formation. Elle disposera sur le site de 24 300 m² DO, soit 17 500 utiles.

Le nouveau bâtiment, à proximité de l'hôpital Charles-Nicolle est le fruit d'une collaboration entre la Région, le Département et la ville de Rouen. La ville a offert le terrain et la Région a fourni la quasi-totalité des 310 MF de financement.

Cette nouvelle construction, entièrement modulaire, devra être inaugurée en février 1998 et accueillera les étudiants dès la rentrée 1998. Elle récompense les efforts soutenus de l'actuel doyen depuis plus de 8 ans.

Elle devrait permettre une localisation idéale des équipes de recherche et favoriser la mise en place en médecine d'une nouvelle pédagogie par petits groupes, pédagogie qui est en cours d'élaboration depuis quelques années.

3 - La réforme de l'enseignement médical

En formation initiale, tous les cycles ont subi une réforme très intéressante depuis la dernière évaluation et, même s'il est encore un peu tôt pour se prononcer, on peut dès à présent formuler quelques observations susceptibles d'en améliorer le fonctionnement ou de présenter les problèmes rencontrés.

La réforme des études médicales a commencé en 1991, avec une forte collaboration d'enseignants de la faculté de médecine de Sherbrooke (Québec, Canada). Les deux premiers cycles ont été divisés en trois blocs : PCEM1 ; PCEM2 + DCEM1 ; DCEM2 + DCEM3 + DCEM4. A l'issue de PCEM1, le concours sélectionne 87 étudiants admis à poursuivre leurs études médicales.

PCEM 1

La réforme du PCEM 1 introduit les sciences humaines en première année : les enseignants de Rouen ont noté qu'une modification du poids de ces disciplines dans le barème du concours ne changeait en rien le classement des candidats reçus, à quelques rares exceptions près. Enfin, ils estiment que ces disciplines apportent une dimension d'humanité dans la formation du praticien. La réforme leur paraît donc globalement positive.

PCEM 2, DCEM 1

Le 1er semestre de PCEM 2 est consacré à l'initiation aux grands processus physiopathologiques. Le 2ème semestre de P2 et le D1 sont organisés selon la méthode d'apprentissage par problème selon les schémas ci-dessous :

Organisation schématique des études en PCEM2

Grands processus physiopathologiques						E
Stage infirmier	Concepts biologiques de l'homme	Développement croissance vieillissement	Métabolisme Nutrition	Défenses	Radiations ionisantes	X
				Infection	Imagerie	A
				Hygiène	Laser	M
				Sémiologie infectieuse		E N
Bases morphologiques de la médecine anatomo-clinique		Certificat intégré Coeur, poumons, APP appareil urinaire sang et hémostase, détresses vitales			E X A M E	
Stage clinique : apprentissage des gestes d'examens (mars à juin)						N

Organisation schématique des études en DCEMI

Stage urgence et enseignement théorique	Psychologie médicale Épistémologie Pharmacologie	APP Appareil digestif	APP Endocrinologie Gynécologie Métabolisme	E X A M
		Stage clinique	Stage biologique 1 mois	E N
APP Appareil locomoteur Revêtement cutané		APP Système nerveux tête et cou	APP Déontologie Éthique Soins palliatifs	E X A M E
				N
Stage clinique		Stage clinique		

Apprentissage par problème (méthode APP)

L'organisation de cet apprentissage se fait en petits groupes (6 à 10 étudiants) où le professeur agit comme tuteur ou guide du processus. Les étudiants analysent un problème qui sert de stimulus à l'apprentissage et déterminent leur besoin d'apprentissage. L'étude est poursuivie individuellement, le tout est suivi d'une synthèse explicative du problème.

La semaine type, ou séquence APP, est rythmée par 2 séances obligatoires en présence de l'enseignant le mardi après-midi et le vendredi après-midi, la première séance étant réservée à l'analyse du problème et ses objectifs, la seconde aux synthèses et applications. Le reste du temps, les étudiants font leur travail personnel, stage clinique ou maîtrisé. Cet enseignement se déroule sur 27 séances APP en P2 et 42 séances en D1 pour 12 groupes de 3 heures par semaine. Il mobilise au total 80 PUPH et 20 MCUPH, et 70 CCA ou AHU.

Observation

Dans cette organisation, l'étudiant devient son propre enseignant. Il n'y a plus de cours obligatoire, hormis les 2 séances d'APP. La bibliothèque joue un rôle important dans ce dispositif puisque l'étudiant va y puiser son savoir, mais les collections sont insuffisantes pour faire face à la demande. La présence des étudiants aux séances APP est remarquable (100%).

Premières appréciations de la méthode APP

L'étudiant doit organiser lui-même son travail pour résoudre son problème. Par rapport à la méthode du cours traditionnel, il acquiert de ce fait plus d'autonomie. La méthode rend les étudiants plus responsables et mieux motivés. En outre, on constate que l'assiduité des étudiants est excellente. L'APP demande plus de travail de la part des étudiants et des maîtres. Enfin, elle permet de détecter beaucoup plus rapidement les étudiants en difficulté et de leur venir en aide plus tôt.

Il faut noter que l'APP forme plus tôt l'étudiant au raisonnement clinique et l'implique davantage dans les stages. En ce qui concerne le contrôle des connaissances, il n'y a pas de transformation par rapport au système précédent, ce qui est dommage. Les taux de réussite sont considérablement améliorés puisque l'on passe de 5 redoublants par an à zéro.

Réactions des étudiants

Les étudiants ont une appréciation globalement favorable envers l'APP, mais ils considèrent que ces apprentissages restent encore trop éloignés de la pratique. Ils regrettent de ne pas apprendre certains gestes médicaux. L'encadrement des stages, encore trop aléatoire, n'est pas assuré dans tous les services.

Diffusion de l'APP

D'autres facultés de médecine se lancent dans cette expérience innovante en France : Brest, Bichat, Nice, Nancy et, en Europe, la Sapienza (Rome), Berne (Suisse), une faculté privée en Allemagne, New Castle (U.K.), Maastricht (Pays-Bas).

DCEM 2, DCEM 3, DCEM 4

Organisation

L'enseignement est organisé en 6 départements semestriels dans lesquels tous les étudiants doivent passer par groupes de 20 personnes tirées au sort. Dans cette organisation les cours sont dispensés à l'hôpital et sont en prise directe avec les stages pratiques hospitaliers.

L'originalité de cette formation est que l'apprentissage au raisonnement clinique, autrefois réservé à l'enseignement au lit du malade, s'étend désormais aux cours théoriques puisque les deux enseignements sont liés.

La validation d'un département est obtenue pour 20% par une note de stage, 30% par contrôle continu dans les ED et 50% (si contrôle continu) ou 80% par un examen de l'ensemble des matières enseignées.

Observations des étudiants

La liaison stages-enseignement est bien perçue, même si la formation pratique n'est pas considérée comme suffisante, surtout si on la compare à ce qui se fait à l'étranger. Enfin la volonté universitaire rencontre des obstacles en milieu hospitalier.

Les étudiants constatent surtout une incohérence entre le programme de préparation à l'internat et le programme de certains départements ; d'où la nécessité, si l'étudiant veut préparer l'internat, d'abandonner le contrôle continu ; cette pratique, fréquente en D3, et plus encore en D4, (4 présents seulement au contrôle continu), n'est pas toujours bien acceptée par les enseignants. Par ailleurs, une harmonisation entre les horaires de stage et ceux des cours n'est pas toujours réalisée.

Le 3ème cycle de médecine générale

Ce chapitre est volontairement court, puisqu'une évaluation transversale sur ce sujet est en cours dans toutes les facultés françaises.

Depuis 1977, l'université de Rouen a pratiqué les stages chez les praticiens et, dès 1980, un enseignement de médecine générale théorique était dispensé en unités pédagogiques locales (UPL) à Dieppe, Le Havre, Evreux, Petit-Quevilly, Elbeuf, Rémirmont et Bois-Guillaume). Un département de 3ème cycle de médecine générale coordonne les enseignements et organise 13 séminaires par promotion et 23 séances d'UPL, soit environ 5 ou 6 UPL par semestre, étalés sur 4 semestres.

Actuellement 38 maîtres de stage accueillent les étudiants et la mise en application de la directive européenne qui impose un semestre supplémentaire va entraîner quelques difficultés si la barre des 50 maîtres de stage n'est pas dépassée.

L'internat

En 1996-1997, sur 83 inscrits à l'internat de médecine, 36 étudiants ont été admis (légère baisse par rapport aux années précédentes) et sur 15 inscrits au concours de pharmacie, 14 ont été reçus dont 5 sur la liste principale.

Évaluation de la réforme médicale (1993-1997) à Rouen

Un enseignant de l'université de Sherbrooke, qui a passé un an à Rouen, a rédigé un volumineux rapport sur l'évaluation des nouvelles méthodes d'enseignement médical. Il s'efforce de le faire avec objectivité bien qu'appartenant à l'université qui a inspiré la réforme.

Dans l'ensemble, il retient une grande bonne volonté de la part de nombreux enseignants et surtout de l'équipe entourant le doyen. Il souligne certaines difficultés, comme l'état d'esprit des étudiants peu formés à l'évaluation de leurs enseignants et l'incompatibilité entre la préparation à l'internat et une pédagogie originale, comme l'impose le cursus national.

4 - Le département de pharmacie

Là encore, le chapitre est volontairement court car la faculté de pharmacie de Rouen est évaluée dans le cadre d'une évaluation transversale à l'échelon national.

Enseignement

Cette faculté fonctionne avec 15 professeurs, 24,5 MC, 3 assistants, 2 MC ASS et 1 PRAG 1/2 pour 606 étudiants dont 230 sont inscrits en première année. Le numerus clausus est fixé à 57 étudiants. Après la réussite au concours, un stage officiel est prévu, soit en début, soit en fin de 2ème année. En 3ème et 4ème années, outre la formation continue de base, une UV optionnelle est prévue. Pour l'année 1997-1998, le 3ème cycle en 5ème année oriente les étudiants vers l'internat (10 étudiants), vers l'industrie (10 étudiants) ou vers l'officine (37 étudiants).

L'enseignement de l'anglais est de 120 heures réparties à raison de 40 heures en 2ème, 3ème, 4ème années avec, en plus, 40 heures pour l'option Industrie en 5ème année. Il faut noter les bons résultats de la préparation rouennaise à l'internat de pharmacie.

La filière Industrie organise un stage à l'étranger. Par ailleurs, le sujet donné en 6ème année aux étudiants de la filière Industrie doit faire l'objet d'un rapport rédigé en anglais. Les étudiants de l'option Industrie se placent sans difficulté sur le marché du travail.

La filière Officine va bénéficier dans les nouveaux locaux d'une officine permettant des simulations en officine reconstituée et des jeux de rôle pour les étudiants.

La formation permanente est gérée par une association et échappe à l'université car la faculté se plaint que les redevances demandées par l'université ont un effet dissuasif (30%). Malgré cela, un DU va être déposé prochainement.

Observations des étudiants

La faible taille du département favorise les rencontres avec les enseignants, même s'il y a beaucoup de professeurs qui ne résident pas à Rouen.

Dans l'ensemble, le niveau des cours est très correct et particulièrement excellent en biologie pour la préparation à l'internat. Mais, d'une façon générale, les cours semblent trop loin de la pratique et les professionnels n'interviennent pas assez, surtout dans la filière Officine. Les contacts avec les officines ne sont pas assez fréquents. Ces propos doivent être tempérés par le fait que 2 PAST interviennent.

Les étudiants se plaignent de ne pas pouvoir faire des stages dans les trois filières (hôpital, industrie, officine) avant de choisir leur orientation. L'enseignement des langues est trop scolaire et, faute de laboratoire de langues, ne privilégie pas assez l'expression orale.

Enfin, en troisième année, si les cours magistraux sont bons, le matériel a une qualité irrégulière qui dépend de la notoriété du laboratoire.

5 - Recherche dans le domaine de la santé

Le rapport du CNE adressé à l'université de Rouen en 1991, tout en reconnaissant que des efforts étaient faits, avait émis une recommandation très forte : celle de renforcer sa recherche. Depuis cette évaluation, pour pallier la dispersion des thèmes liée à la diversité des spécialités dans ces disciplines ou l'insuffisance de la reconnaissance par les organismes nationaux, l'université de Rouen a restructuré sa recherche au cours des dernières années.

La politique de recherche

. Cinq axes

Une restructuration autour de cinq axes de recherche a été définie :

- neurosciences ;
- métabolisme - digestion - nutrition ;
- santé et environnement ;
- système cardio-vasculaire ;
- biologie cellulaire - cancérologie.

Cet essai de restructuration vise aussi bien les unités fondamentales que les services cliniques.

L'effort porte également sur le rassemblement de toutes les unités de recherche médicales et pharmaceutiques labélisées. Les structures intégrées dans le DEA Rouen-Caen commencent à porter leurs fruits. La recherche en est plus performante et conduit à davantage de publications.

. Les instituts fédératifs de recherche

La recherche est bien intégrée dans le tissu régional avec deux IFR, l'un sur les peptides, l'autre sur les systèmes intégrés :

L'IFR des systèmes intégrés regroupe 8 unités CNRS-INSERM, dans les domaines de la santé (biologie fondamentale) mais aussi des sciences physiques et des mathématiques. Parmi les 4 équipes fondatrices, 2 viennent de l'UFR médecine-pharmacie :

- l'U 295 physiopathologie et génétique rénale et pulmonaire ;
- l'UPRES-EA 2122 micro-environnement et régulation cellulaire intégrés.

L'IFR de recherche multidisciplinaire sur les peptides (un laboratoire sans mur) a obtenu un très bon classement de la part des grands organismes. La coopération ne s'exerce pas seulement dans le domaine médical mais aussi en recherche fondamentale. L'IFR comprend 12 équipes ; l'UFR médecine-pharmacie participe à cet IFR à hauteur de 6 équipes fondatrices :

- l'U 78 complément et inflammation ;
- UPRESA 6036 neuropharmacologie expérimentale ;
- l'UPRES-EA 2121 immunopathologie ;
- l'UPRES-EA 1296 biologie et physiologie digestive et nutritionnelle ;
- l'UPRES-EA 1297 système cardio-vasculaire ;
- l'U 413 hormonologie ;

et une équipe associée :

- l'UPRES JE 2006 génétique et hématologie moléculaire.

L'autonomie de l'INSERM dans ce dispositif est totale car l'Institut possède ses propres locaux.

Il faut souligner que la forte structuration des IFR en biologie-chimie-santé est une politique fortement appuyée par la Région : financement des bâtiments et du matériel pour l'IRCOF. La Région de Haute-Normandie finance de nombreuses bourses (600 KF/an) de recherche fondamentale (20, toutes disciplines confondues, en 1997, dont 3 en environnement, alignées sur les cofinancements CNRS).

Conclusion

Le message contenu dans le rapport du CNE de 1991 a été entendu, et l'UFR a entrepris une restructuration de la recherche en favorisant des regroupements. En pharmacie, cet effort devra être poursuivi pour obtenir un plus grand nombre de laboratoires labélisés.

UFR de sciences et techniques

1 - Les grandes évolutions depuis 1991

Principalement installée à Mont Saint-Aignan, l'UFR Sciences et techniques a deux autres antennes : au Madrillet (496 étudiants) et à Evreux (1 150 étudiants). Pour l'année 1996-1997, sur l'ensemble des 3 sites, elle comptait 4 939 étudiants. Ce nombre d'étudiants inscrits en sciences, est passé par un maximum en 1994-1995 et décroît régulièrement depuis. Le site du Madrillet accueille actuellement une partie de l'IUP génie électrique et informatique industrielle, la plupart des DEUG MIAS, SV et les DEUST. A Evreux, seuls, pour l'instant, les enseignements du DEUG SV sont dispensés et le DEUG SM sera ouvert à la rentrée 1998.

L'UFR de Sciences comprend 7 départements (au lieu de 4 en 1991) : physique, biologie, chimie, mathématiques, informatique, géologie, langue et communication.

Dans un proche avenir, l'ensemble recherche-enseignements des départements de physique, mathématiques et informatique, déménagerait du Madrillet dans les locaux occupés actuellement par l'UFR Médecine-pharmacie. En attendant, l'UFR doit faire face à la pénurie des salles de TD et de TP. Depuis 1991, l'extension de locaux de biologie a diminué la "pression". Un autre souci pour les responsables de l'UFR est la mise en conformité aux normes de sécurité de plusieurs bâtiments (biologie, chimie, physique).

Par rapport à l'évaluation de 1991, on constate une diversification des filières et l'augmentation du nombre de filières professionnalisées (3 MST, 2 IUP). L'UFR dispose de 26 000 m² pour l'enseignement et de 13 000 m² pour la recherche.

Les enseignants-chercheurs titulaires de l'UFR des Sciences et des techniques ne couvrent que 65 % des enseignements (sur 83 887 heures équivalent TD) en comptant aussi les moniteurs d'enseignement supérieur. Le département de physique est particulièrement déficitaire.

Le responsable de l'UFR fait remarquer que cette composante touche pour l'entretien des surfaces, 124 F par m², qui est le taux moyen appliqué aux universités omnidisciplinaires alors que le taux appliqué au m² "scientifiques" est de 220 F, d'où une pénalisation de l'UFR.

Les membres de l'UFR sciences ne souhaitent pas pour l'instant une quelconque partition de l'université dans la mesure où les autres disciplines reconnaissent la spécificité des scientifiques. L'UFR n'a pas de problèmes relationnels avec le gouvernement de l'université. Par contre, si les relations avec l'INSAR sont excellentes, reste le problème des résultats obtenus par les enseignants-chercheurs de l'université travaillant à l'INSAR, dont l'université souhaite qu'ils figurent également au bilan de l'université.

L'UFR souhaite aussi que les enseignements généralistes et spécialisés des départements de physique, d'informatique et de mathématiques ne soient pas séparés géographiquement des laboratoires de recherche concernés qui seront déménagés sur le site du Madrillet. Il faut également préserver toutes les synergies de recherche avec l'INSAR.

Ce sera, à terme, la seule UFR répartie sur deux sites (physique, informatique, mathématiques au Madrillet ; chimie, biologie, géologie à Mont Saint-Aignan) avec en plus, l'antenne d'Evreux. Il est souhaitable que cette situation n'entraîne pas à la longue une scission en deux UFR indépendantes et ne soit pas pénalisante pour la recherche.

2 - Enseignement

Premier cycle

L'UFR sciences et techniques prépare aux DEUG (SM) MIAS et TI et au DEUG sciences de la vie (SV). Depuis l'année scolaire 1996-1997, il ne reste à Evreux que le DEUG SV. L'ouverture du DEUG SM y est prévue à la rentrée 1998.

L'université de Rouen a mené une étude détaillée portant sur l'origine de ses étudiants par type de baccalauréat et sur la réussite aux divers examens pour l'année universitaire 1995-1996. Ce qui frappe dans ces statistiques, au niveau de la première année de ces DEUG SNV, c'est la très grande différence entre le nombre d'étudiants inscrits et le nombre de présents à l'examen (70%). Ce phénomène est plus faible en seconde année du premier cycle. L'analyse de ces données montre le très faible taux de réussite des étudiants non titulaires d'un Bac S (ou C + D précédemment). Il apparaît dangereux de laisser croire à un jeune que le fait de posséder un baccalauréat quel qu'il soit, va lui permettre de suivre avec succès n'importe quel cursus universitaire. Si la sélection n'est pas possible, une orientation devrait être instaurée à l'entrée à l'université dans l'intérêt même des jeunes.

Second et troisième cycles

On peut constater globalement que, par rapport à l'évaluation de 1991, il y a eu un effort de diversification des filières et une augmentation du nombre de formations professionnalisées. D'autre part, pour l'ensemble des thèmes, et en particulier pour la physique, on a pu noter une très grande cohérence entre la recherche et la formation, une motivation et une implication fortes des enseignants-chercheurs pour faire en sorte que les structures d'enseignements fonctionnent le mieux possible. Ceci a été favorisé par la stabilisation des effectifs en sciences. Un sujet de préoccupation de l'UFR reste la faible part d'étudiants de l'UFR en 3ème cycle (de l'ordre de 9% contre 14% en moyenne nationale), et l'UFR souhaite vivement des mesures d'accompagnement de la part de la tutelle.

Département de mathématiques

Les enseignants-chercheurs du département de mathématiques font fonctionner une licence de mathématiques puis deux maîtrises : une de mathématiques, l'autre d'ingénierie mathématique. En troisième cycle, ceci est complété par un DEA "Analyse et modèles stochastiques" (22 étudiants) en liaison avec le laboratoire AMS. Ce DEA est cohabilité entre l'université de Rouen et l'INSA depuis quatre ans ; il est particulièrement bien orienté vers le monde industriel surtout grâce à la composante INSAR dans le domaine de l'analyse numérique. Outre des préparations aux concours de CAPES, les mathématiques interviennent aussi dans la MST environnement et aussi, de manière importante, dans l'IUP Génie mathématique et informatique. Il est prévu que le département participe aussi à la mise en place d'un DESS commun Biologie-statistiques-informatique.

Département de physique

Les activités de formation au sein de la physique offrent un large spectre de possibilités et se caractérisent par une excellente organisation basée sur une cohérence globale forte entre les différentes filières, avec une bonne entente entre les différents acteurs et une bonne articulation entre enseignement et recherche (laboratoires de l'université, de l'INSA, et de l'IUT). Les différentes filières recouvrent les domaines des matériaux, de l'énergétique et de l'EEA (électronique-électrotechnique-automatique).

On trouve tout d'abord les filières générales de second cycle avec la licence/maîtrise de physique ; la licence/maîtrise ès sciences physiques, avec les préparations au CAPES et à l'agrégation de sciences physiques, option physique ; la licence/maîtrise de mécanique ; et enfin, avec la licence/maîtrise d'EEA. Ces préparations sont suivies chaque année par plus de 80 étudiants. Il y a en moyenne une quinzaine de reçus par an.

La filière matériaux a fait un effort dans le domaine des filières professionnalisées : la maîtrise de sciences et techniques (MST) "contrôle et emploi des matériaux" offre à des promotions de 24 étudiants une formation recherchée par les PME/PMI ; le diplôme d'université de technicien supérieur spécialisé (TSS) en "analyse et contrôle des matériaux" place de petites promotions dans des centres de recherche ou de grosses entreprises (LEA, SEP, ONERA, SHELL). Ces deux cursus récents ont une bonne montée en puissance. A noter qu'une option Matériaux est assurée en première et deuxième années à l'INSA.

Le DEA Sciences des matériaux est cohabilité université-INSAR. C'est une formation "haut de gamme" avec un tronc commun et 4 options, qui s'appuie sur 7 laboratoires d'accueil, où la sélection est forte et la réussite très importante. Les thèses qui suivent ce DEA conduisent presque toutes à un emploi dans le monde industriel ou dans l'enseignement supérieur. Le DESS Matériaux, techniques d'analyse approfondie a une coloration plasturgie et métallurgie marquée ; l'embauche des étudiants à la sortie est très raisonnable (plus de 70%) avec un placement essentiellement dans les PME/PMI.

Département d'informatique

Les enseignants-chercheurs du département d'informatique assurent le fonctionnement d'une licence et d'une maîtrise d'informatique correspondant au cursus standard dans ce domaine. Ils participent aux enseignements (à hauteur de 25%) de la maîtrise d'ingénierie mathématique et à l'IUP Génie mathématique et informatique. Cependant, la situation est préoccupante en ce qui concerne le troisième cycle puisqu'il n'y a plus de DEA d'informatique depuis 1997.

Dans un domaine commun à l'électronique, l'automatique et l'informatique industrielle, il existe une licence et une maîtrise avec, pour cette dernière, deux options : automatique et informatique industrielle puis électronique, micro et opto-électronique.

Le DESS Automatique et informatique industrielle ainsi que le DEA Instrumentation et commande pour les systèmes de vision complètent cette formation de second cycle.

Enfin L'IUP Génie électrique et informatique industrielle se distingue de l'IUP Génie mathématique et informatique par les aspects matériels et par les logiciels sur microprocesseurs.

Cet ensemble de formations est cohérent et bien en phase avec les besoins des grands groupes et des PME/PMI.

La filière énergétique est très intégrée dans les activités du CORIA. La formation doctorale "énergétique et aérothermochimie" est étroitement et principalement associée au CORIA. Si l'université de Rouen en est l'établissement principal, l'autre établissement habilité est l'INSA de Rouen.

Les effectifs de ce DEA sont stabilisés au-dessous d'une quarantaine d'inscrits dont un petit quart d'étrangers en nombre décroissant. Un pourcentage significatif d'inscrits est issu d'écoles d'ingénieurs. En 1996, 28 diplômes de DEA ont été délivrés (18 pour l'université, 10 pour l'INSAR) et 13 étudiants poursuivent en thèse. Quantitativement, on observe une certaine continuité par rapport à 1991. Mais la situation concernant les débouchés après la thèse a beaucoup évolué, même dans le contexte industriel très favorable au CORIA, avec une aggravation des procédures d'embauche permanente des docteurs. 69 étudiants sont en thèse avec 20 allocations MEN, 5 bourses de docteurs ingénieurs, 7 bourses CIFRE, 5 bourses ADEME, 8 contrats de recherche et 4 bourses régionales.

Le CORIA intervient aussi dans le DESS Diagnostics laser et métrologie optique avec, en particulier, sa composante Groupe d'optique et d'optronique, nouvellement affichée.

Département de chimie

En second cycle de chimie, la montée des effectifs a été continue pendant la période 1990-1995 pour atteindre 200-230 étudiants en licence, 100-130 en maîtrise. Au cours de l'année scolaire 1997-1998, les effectifs ne sont plus que de 120-125 en licence et de 80 en maîtrise. La maîtrise de chimie inclut un stage industriel de 3 à 6 mois. Cette discipline bénéficie à Rouen d'un bon environnement industriel.

"L'évaporation" des étudiants (différence entre le nombre des étudiants inscrits et le nombre des étudiants se présentant à l'examen) est faible, voire quelquefois quasi nulle en second cycle.

La création d'une MST "Analyse et structure" relevant du domaine de la chimie est envisagée. Notons que l'université de Rouen a une préparation à l'agrégation de sciences physiques, option physique, mais non chimie.

Le DEA de Chimie organique est cohabilité avec l'université de Caen, l'ISMRA de Caen et l'INSA de Rouen. Il a quatre options : synthèse organique (Rouen et Caen) ; analyse et détermination des structures (Rouen) ; médicaments (Caen) et matériaux moléculaire ; catalyse (Caen). Les équipes de l'IRCOF sont équipes d'accueil de ce DEA. Dix-sept thèses sur 24 ont été soutenues à Rouen en 1996-1997 dans le cadre de ce DEA, et 24 sur 42 dans le DEA de biologie cellulaire.

Ce DEA de Chimie organique constitue avec le DEA de Biologie cellulaire de Caen et Rouen une école doctorale dirigée par un biologiste de Rouen.

Le DEA Polymères fonctionnels : élaboration et propriétés est cohabilité par les universités du Mans, de Paris XII et de Rouen. Les cours sont bloqués et ont lieu à Paris.

Département de biologie

Les licences et maîtrises du secteur biologie, sciences naturelles, chimie - sciences physiques ont un nombre d'étudiants "raisonnable", voire faible pour la MST Biologie et physiologie appliquée. Ceci permet un bon suivi des étudiants. Le département prépare au CAPET de Biotechnologies.

Deux diplômes d'université à vocation technologique tournés vers les biotechnologies fonctionnent en formation continue (FC). Le premier, DU de technicien supérieur spécialisé en formation aux métiers de l'agro-industrie, recrute au niveau bac 14 étudiants, et le second, diplôme d'université d'études supérieures spécialisées (DUESS) Techniques de mesure et d'analyse appliquées aux bio-industries qui recrute au niveau bac + 4, a 14 étudiants (4 chimistes, 10 biologistes) ; il est soutenu par la Région.

Un magistère européen de Biologie intégrative va s'ouvrir à la rentrée 1998. Il sera animé par le responsable de l'IFR Systèmes intégrés. Il sera accessible aux titulaires d'un DEUG Sciences de la matière ou Sciences de la vie ou aux étudiants ayant une formation équivalente (classes préparatoires). La troisième année pourra se passer soit à Rouen, soit à Compiègne, soit à Genève, soit à Leicester.

L'effort que font les enseignants de Biologie pour professionnaliser certaines de leurs formations est à souligner. Ceci se traduit en particulier par l'existence d'une MST Biologie et physiologie appliquée et d'une MST Environnement, par la part très importante donnée à la microbiologie dans la licence et la maîtrise de biochimie et par une préparation au CAPES.

Les laboratoires du secteur biologie-santé de Rouen sont équipes d'accueil du DEA de Biologie cellulaire, signaux et neurosciences. Ce DEA, cohabilité avec l'université de Caen, a trois options : neurosciences ; systèmes intégrés ; systèmes régulateurs de la cellule eucaryote. Il forme avec le DEA de Chimie organique, habilité sous le sceau des universités de Caen et de Rouen, l'ISMRA de Caen et l'INSA de Rouen, une école doctorale dirigée par un biologiste rouennais.

Département de géologie

Le département de géologie participe à la MST Environnement et au DESS Environnement, sol, eaux continentales et marines, en cohabilitation avec Caen.

Département de langues et communication

Les maquettes des licences et maîtrises scientifiques (550 heures d'enseignement annuel) ne permettent pas de donner aux étudiants qui les suivent une réelle "culture d'entreprise" ni de compléter leurs connaissances en langues vivantes, principalement en anglais. Les étudiants des seconds cycles universitaires scientifiques et souvent aussi ceux de troisième cycle, se trouvent de ce fait en très nette position d'infériorité par rapport aux diplômés des écoles d'ingénieurs lorsqu'ils postulent à un emploi industriel.

Les facultés des sciences ne devraient-elles pas prendre sur leurs fonds propres, les moyens nécessaires à ce que tout maître ès sciences soit capable de converser en anglais, et ait quelques notions de gestion marketing ? La région Haute-Normandie ne pourrait-elle pas apporter un concours financier à une telle opération ?

A Rouen comme partout en France, beaucoup de responsables d'équipe et, plus généralement, la majorité des tuteurs et des thésards n'ont pas encore pris conscience que, dans les domaines de la biologie, de la chimie et peut-être de la géologie, il ne suffit plus de passer une bonne thèse, d'avoir des publications dans de bons journaux pour trouver un emploi. La fondation Grégory est submergée de demandes de docteurs en biologie et maintenant en chimie, à la recherche d'un emploi.

C'est là que réside la différence essentielle entre les écoles d'ingénieurs et les universités. Depuis longtemps, les écoles d'ingénieurs, en particulier celles qui relèvent de la chimie et de la biologie (industries agro-alimentaires, agriculture...) ont bien compris qu'en plus d'une formation scientifique solide, leurs élèves doivent acquérir une culture "industrielle", des notions de gestion, de marketing, de droit du travail... et bien connaître au moins l'anglais, sinon une seconde langue étrangère. Un jeune postulant à un emploi de cadre qui ne parle pas l'anglais correctement n'est pas embauché. Combien de jeunes docteurs issus de l'université sont-ils capables de converser en anglais ?

Conclusion

L'impression d'ensemble sur l'articulation entre enseignement et recherche, avec la création du pôle Chimie, biologie-santé, sciences de la terre et du pôle Sciences de/pour l'ingénieur, pour la partie qui relève de l'UFR Sciences et techniques, est très bonne.

L'université de Rouen qui disposait de faibles moyens a néanmoins su les utiliser de façon rationnelle, tant en recherche qu'en enseignement. Elle bénéficie du soutien très appuyé des autorités locales, en particulier pour la construction de nouveaux locaux. Mais ce soutien apparaît également au niveau de la formation continue, de la recherche (20 bourses de thèse par an), du financement d'une partie des frais de fonctionnement de l'IRCOF...).

L'université a le souci de la professionnalisation de ses diplômés. Elle devrait faire un pas supplémentaire en faisant un effort en langue vivante. Compte tenu de la diversification et de la professionnalisation des formations, le plan de rattrapage depuis 1995 n'a pas permis d'éponger le déficit en enseignants-chercheurs. Le même constat s'impose pour les IATOS .

A moyen terme (d'ici 2 à 3 ans), l'ensemble recherche et enseignement des départements physique, mathématiques et informatique devraient déménager au Madrillet dans les locaux qui vont être libérés prochainement par la faculté de médecine-pharmacie. En attendant, il y a tous les ans de gros problèmes pour trouver des locaux de TD et de TP. Ce déménagement suscite de nombreuses inquiétudes. Tout le monde souhaite, compte tenu des distances qui séparent les sites, que les enseignements généralistes et spécifiques liés à ces départements ne soient pas séparés géographiquement des laboratoires de recherche, mais le schéma du déménagement n'est pas encore arrêté. La direction de l'UFR s'interroge sur la possibilité de transfert au Madrillet des activités de recherche du pôle Matériaux.

La mise en place, au cours de l'année scolaire 1996-1997, de "doctoriales" est une excellente chose. Rouen s'est senti concerné, c'est bien, mais c'est encore très insuffisant. Pour qu'ils aient une chance d'être recrutés dans une structure autre qu'académique, les jeunes docteurs en biologie ou en chimie, devraient être incités, voire astreints, au cours de chacune de leurs années de thèse, à suivre des stages de langue et des séminaires au cours desquels on leur donnerait une "culture d'entreprise" et on leur apprendrait à s'exprimer et à se mettre en valeur. Pendant leur thèse, les jeunes thésards doivent acquérir non seulement une culture scientifique, mais aussi industrielle et humaine qui leur permettra de trouver un emploi. Il s'agit là d'une révolution des mentalités des personnes qui encadrent les thésards, mais aussi, de celles des thésards issus des universités. Leurs camarades diplômés d'une école d'ingénieur, eux, l'ont déjà faite.

UFR STAPS

Cette UFR a été créée en 1992 sur le modèle statutaire préconisé par le Ministère à cette époque : UFR Sport comprenant le SUAPS sous forme de département. De ce fait, la représentation de la composante aux conseils reste affaiblie. Cette composante a vu ses effectifs d'étudiants croître dans des proportions maîtrisées. Tous les étudiants postulants sont reçus individuellement et informés sur les aptitudes requises pour faire de bonnes études. Sur 700 dossiers retirés, après entretien, 320 étudiants seulement ont déposé leur dossier d'inscription. L'UFR dispense les enseignements d'un DEUG, d'un DEUST, d'une licence, d'une maîtrise, la préparation au CAPES et un DEA multisceaux en relation avec Caen, Rennes et Nantes, (DEA Sciences humaines et sociales en activités physiques et sportives : psychologie, sociologie, didactique, commun aux universités Rennes II, Orléans (convention), Paris XI, Nantes et Rouen). Elle accueille également 40 athlètes de haut niveau. Ces sportifs de haut niveau bénéficient du tutorat de l'UFR. Deux d'entre eux ont participé aux derniers Jeux Olympiques.

L'UFR implantée à Mont Saint-Aignan a donc profité largement du potentiel initial du SUAPS pour se développer. La nomination d'enseignants du second degré permet juste en 1997 de "rembourser" le potentiel "emprunté" à hauteur de 5 postes pour le département des activités physiques et sportives (mission SUAPS), ce qui correspond au potentiel initial du DUAPS à la création de l'UFR (les enseignants du second degré effectuent 70% de leur charge d'enseignement en STAPS et 30% en DUAPS).

Par ailleurs, l'efficacité du dispositif donne satisfaction : les missions de l'université vis-à-vis des APS sont remplies. Cependant le taux d'encadrement reste faible, notamment en enseignants-chercheurs (7 postes dont seulement 1 professeur d'université pour 900 étudiants). Il faut accroître le personnel universitaire dans cette composante. Cette faiblesse grave devra être gommée dans les trois prochaines années.

Le directeur de l'UFR est très satisfait de la direction de l'établissement et très à l'écoute de ses difficultés.

Une identité forte pour cette UFR se forge autour des sciences sociales et du secteur management du sport.

Un DESS est en cours d'habilitation. L'UFR se montre attractive pour des enseignants-chercheurs de qualité dans ces deux domaines. Le projet d'ensemble est cohérent et soutenu par l'université.

Un laboratoire de recherche, le CETAPS (Centre d'étude des transformations des APS) est reconnu par l'université au titre du BQR et demandera une reconnaissance officielle dans le cadre du prochain contrat d'établissement en 1998.

L'UFR entretient des relations fécondes avec les partenaires locaux, régionaux, ainsi que dans le cadre des programmes ERASMUS (groupe de Grenado). Ces points forts de l'UFR sont malheureusement contrebalancés par des faiblesses. La première concerne le nombre d'enseignants qui ne peuvent dispenser que 45% du potentiel d'enseignement sur horaires statutaires. L'enveloppe heures

complémentaires est trop importante (6000 HC environ) ; seconde préoccupation : les locaux d'enseignement font cruellement défaut : il n'y a pas d'amphithéâtre, et l'on constate une pénurie de salles spécialisées pour les APS, ce qui amène les étudiants à se déplacer dans toute l'agglomération. Cette situation devrait s'améliorer avec la construction prévue d'une seconde tranche de locaux à usage sportif et pédagogique. La question des amphithéâtres est liée au départ en centre-ville de l'UFR Droit, sciences économiques et gestion prévue pour 1998. Pour l'instant, la situation est précaire et place l'UFR STAPS au bord de la crise en attendant ces deux échéances.

Enfin, rappelons que l'UFR n'est pas représentée dans les conseils ; cette représentation n'est en effet pas prévue dans les statuts d'origine (il faudrait procéder rapidement à une modification des statuts). Toutefois, le directeur est invité au même titre que les autres directeurs d'UFR au bureau élargi et aux conseils.

En ce qui concerne les relations avec les autres universités de Normandie, elles sont quasi inexistantes sur le plan de l'enseignement ; par contre, au niveau de la recherche, rappelons qu'il existe un DEA commun aux universités de Rouen, Caen, Rennes et Nantes.

IUT de Rouen

Situé actuellement sur le site de Mont Saint-Aignan, c'est le premier IUT créé en France, en 1965. Il accueille 1539 étudiants, encadrés par 118 enseignants et 51 IATOS. Il comprend 7 départements :

- | | |
|------------------------------|--|
| - 5 départements secondaires | DUT Chimie
DUT Mesures physiques
DUT Génie électrique et informatique industrielle
DUT Génie thermique et énergie
DUT Génie chimique, génie des procédés |
| - 2 départements tertiaires | DUT Carrières juridiques
DUT Techniques de commercialisation (formation classique ou par alternance) |

Il délivre en plus le DTA Commerce et vente (en alternance, DUTA marketing et vente).

Il occupe des locaux relativement récents, livrés en octobre 1992 et 1993. La création du département Techniques de commercialisation par alternance a, par son succès, contribué à la création du centre de formation par alternance à l'université qui a le statut de service commun de l'université.

Un autre département a connu une forte croissance : le DUT Carrières juridiques, dont les débouchés sont importants.

Enfin le département de Génie chimique, réclamé depuis 15 ans par les industries régionales, a été créé en 1995 sans locaux nouveaux, sans moyens financiers initiaux, sur les moyens propres de l'IUT ; des moyens financiers de l'État et de la région Haute-Normandie ont été attribués ultérieurement. Deux départements tertiaires doivent déménager sur le site de Rouen-Pasteur avec la faculté de droit, de sciences économiques et de gestion. Cependant, les retards de construction du site Pasteur - qui aurait dû être livré pour la première partie à la rentrée 1996 - induisent d'importants problèmes de locaux qui obligent à recourir à l'usage de bâtiments modulaires et freinent le développement normal de l'IUT.

Lorsque ces nouvelles implantations seront réalisées, on aura, certes, des regroupements thématiques cohérents mais l'IUT sera éclaté sur 2 (ou 3) sites, ce qui du point de vue de la gestion et de l'administration de l'IUT, posera des problèmes. De même, l'implantation, souhaitée par les

collectivités, d'un département d'IUT à Elbeuf (à 8 km du Madrillet), Dieppe ou Fécamp serait déraisonnable et porterait l'émiettement de l'IUT au plus haut degré.

Il faut aussi signaler que le directeur de l'IUT de Rouen est titulaire d'un contrat d'encadrement doctoral et que deux laboratoires de recherche sur les matériaux (LASTSM) et l'électronique (LEMI) sont hébergés dans 600 m² de locaux de l'IUT.

L'IUT est normalement représenté dans les instances. Le directeur est invité au bureau élargi de l'université. Donc, dans le domaine relationnel, les choses se passent bien entre le président de l'université et le directeur de l'IUT (Art. 33) mais ce dernier souhaiterait traiter directement, comme il semble l'avoir fait avec le précédent président, avec le ministère de tutelle, ce qui n'est pas convenable. L'IUT de Rouen est une structure bien en place et remarquablement intégrée à l'université de Rouen, aussi bien au niveau des enseignements que de la recherche.

1 - Le département de Génie chimique

Le département de Chimie fonctionne avec 34 enseignants pour 250 étudiants, celui de Génie chimique avec 6 enseignants. Le département de Génie chimique qui a connu sa première promotion en 1997 (15 diplômés) est plus orienté vers la production. Il a été créé avec très peu de moyens, tant financiers qu'en personnel.

Il y avait, en 1997-1998, 26 étudiants en première année et 26 en seconde année. Si le département de Chimie de Rouen attire 50% de jeunes filles, celui de Génie chimique n'en accueille qu'un cinquième.

Les étudiants en génie chimique utilisent le hall de génie chimique de l'INSA de Rouen. Le déménagement du département de Chimie fine de cet INSA au Madrillet porterait un préjudice certain à cet IUT. Les étudiants de chimie font des stages dans l'industrie ainsi que ceux de génie chimique ; les stages à l'IRCOF constituent des cas exceptionnels.

DESTU Agrochimie

L'IUT de Rouen prépare un diplôme d'études scientifiques et techniques d'université (DESTU) Agrochimie, "technicien en contrôle physico-chimique" en formation continue (FC). Il est accessible aux titulaires d'un diplôme de niveau Bac + 2 et dure 1 an.

Les enseignants-chercheurs des départements de chimie et de génie chimique qui le désirent sont intégrés dans la structure de recherche de Rouen.

2 - Le département Carrières juridiques

Le département "Carrières juridiques" connaît toujours les mêmes problèmes que lors de l'évaluation de 1991 : un taux d'encadrement très faible (dix enseignants titulaires pour 260 étudiants), l'invitation à accroître les effectifs (+40% depuis 1991), conséquence de l'importance de la demande (1 200 candidats pour 140 places) et de la rareté de ce type de formation. Malgré cette expansion, un seul poste nouveau (PRAG) a été créé. Ce département souhaite maintenir les deux groupes d'étudiants qui ont été créés depuis 1991 compte tenu de la demande, mais s'inquiète de sa capacité à encadrer ces étudiants, les échanges d'horaires avec la faculté de droit tendant à se réduire et amenant à confier les enseignements à des enseignants extérieurs à l'université. Il est très inquiétant de constater qu'un problème aussi patent se soit aggravé depuis l'évaluation de 1991, d'autant plus qu'il concerne une formation qui semble de très bonne qualité et très demandée.

3 - Le département Techniques de commercialisation

Le département Techniques de commercialisation a été créé en 1991. Le même problème s'y pose : 10 enseignants titulaires seulement et 50 vacataires pour 400 étudiants (900 candidats pour 200 places). Ce très faible encadrement entraîne évidemment une surcharge administrative des titulaires.

Trois groupes fonctionnent en régime classique et trois autres en enseignement alterné (étudiants en apprentissage, en forte croissance, nécessitant une administration importante assurée par seulement 1,60 postes de secrétariat). Les taux d'insertion après le DUT sont satisfaisants, en particulier pour les apprentis (30%). Trois créations de postes ont été demandées par la direction de l'IUT pour ce département qui manque, en particulier, d'enseignants de marketing.

Les activités de recherche semblent actives dans ce département ; elles sont menées tant par le personnel universitaire que par les enseignants du second degré en relation avec l'équipe de recherche en gestion de la faculté et des laboratoires extérieurs. Le financement de cette recherche semble difficile (la dotation globale du Ministère ne prend pas en compte la recherche en IUT, qui ne dispose donc que des dotations propres de l'université).

Un problème juridique existe dans l'enseignement alterné : le ministère du Travail interdit le redoublement des étudiants du fait du contrat de travail, qui empêche également l'expulsion de l'étudiant. Le problème a été posé aux deux ministères mais n'a pas encore reçu de solution.

Au total, ces deux départements, *Carrières juridiques et Techniques de commercialisation* de l'IUT font preuve de dynamisme, répondent à une demande croissante provenant en particulier de milieux sociaux défavorisés (taux de boursiers supérieurs à la moyenne nationale), effectuent des activités de recherche. Il faut souhaiter qu'une solution soit apportée rapidement à leurs problèmes d'encadrement.

Le département de Mesures physiques

Le département de Génie électrique et informatique industrielle

Le département de Génie thermique et énergie

Le département de Chimie

Ces départements fonctionnent bien. Toutefois, les départements Génie électrique et informatique industrielle et Génie thermique et énergie souffrent d'un fort sous-encadrement. Le département de Chimie se considère comme l'un des plus sévères et des plus exigeants dans sa discipline en France.

Quel que soit le département, après le DUT, un nombre trop élevé d'étudiants préfère poursuivre leurs études plutôt que de chercher un emploi ; pourtant la reprise d'embauche des diplômés est très nette et le placement est tout à fait correct.

Les problèmes soulevés ont été ceux du sous-encadrement : 50 à 55 % dans certains départements, ce qui entraîne un budget d'heures supplémentaires élevé. Les projets tutorés représentent 300 heures sur les deux années par étudiant et constituent donc une charge très lourde mais indispensable à la formation.

Ici aussi enfin, le déménagement au Madrillet de composantes de recherche et d'enseignement qui interagissent fortement avec l'IUT inquiète beaucoup, à cause de l'éclatement qu'il produirait.

Les responsables de l'IUT de Rouen déplorent la réduction de 2 000 heures à 1 800 heures du cursus IUT, la baisse des normes d'encadrement dans un sens préjudiciable aux étudiants, et surtout l'absence actuelle de texte officiel précisant les conditions de passage de première en seconde année et d'attribution du diplôme. Ceci va engendrer de très nombreux recours devant les tribunaux administratifs. Il serait heureux que le Ministère définisse très rapidement des règles claires et s'y tienne.

IUT d'Evreux

Créé en 1995, l'IUT d'Evreux est dirigé par un enseignant du second degré. Il est surdoté en structures d'accueil et dispose d'une surface de 11 850 m² dont 1 155 m² réservés à la recherche. C'est un des plus jeunes IUT de France ; il est composé de 4 départements :

- 2 départements tertiaires :
 - Techniques de commercialisation des affaires
 - Gestion des entreprises et des administrations (3 options)
- 2 départements secondaires :
 - Mesures physiques (1 option)
 - Génie biologique (2 options)

Les débouchés dans le département pour les titulaires du DUT Génie biologique sont importants dans les domaines de l'environnement, de la pharmacie, de l'agro-alimentaire, de la bio-industrie. L'impact du DUT de Mesures physiques n'est pas encore très marquée, on ne peut encore rien dire sur le DUT Techniques de commercialisation, récemment créé. L'IUT d'Evreux est également un pôle fort de formation continue avec un potentiel de 42 enseignants dont 21 professeurs du second degré. Il est fait appel à 143 vacataires. Cet établissement a accepté à titre expérimental de pratiquer la semestrialisation, ce qui implique une rentrée en février pour réorientation des étudiants de DEUG. Quatorze demandes de créations de postes ont été faites dont 6 PAST, 4 PRAG et 4 MC. Seulement 2 postes de PRAG ont été accordés, ce qui rompt l'équilibre entre enseignants du secondaire et universitaires.

Le directeur de l'IUT estime qu'il manque d'informations de la part de l'université et qu'il a quelques difficultés à se faire entendre par les services administratifs académiques de Rouen aptes à l'aider à régler ses problèmes.

Formation continue

Cet IUT offre d'autres diplômes universitaires par la voie de la formation continue :

- un diplôme d'études scientifiques d'université (DESTU Agrochimie, formation aux contrôles de qualité et aux procédés fabrications et de conservation dans les industries agro-alimentaires ou pharmaceutiques ;

- un diplôme d'université de Génie biologique, option maintenance de la qualité des sites bio-industries ;

- un diplôme d'université Technico-commercial et gestionnaire en bio-industrie.

Ces trois diplômes accueillent pour un an, en formation continue, des titulaires d'un diplôme Bac + 2.

Recherche

La recherche s'est développée à Evreux mais elle n'est pas autonome. Elle est rattachée à l'université de Rouen. Il existe deux laboratoires bien équipés et disposant de beaucoup d'espace :

- 1 laboratoire de microbiologie du froid,
- 1 laboratoire d'analyse des systèmes complexes.

S'y ajoutent trois antennes : une en pharmacie galénique (2 chercheurs associés du CNAM de Paris), une en neurophysiologie (1 PR) et une en traitement de l'image (2 chercheurs du centre PSI de Rouen).

Les enseignants de chimie d'Evreux (Laboratoire d'analyse de systèmes organiques complexes) sont rattachés à l'IRCOF de Rouen par l'intermédiaire d'un plan pluriformations.

Le Laboratoire de microbiologie du froid, qui est devenu depuis 1991 une UPRES (2123), a des rapports scientifiques très forts avec des biologistes rouennais et est membre de l'IFR Systèmes intégrés. Il est équipé d'accueil du DEA de biologie (Rouen, Caen) et d'un DEA (GEMB) de Compiègne. Il appartient au réseau de recherche et d'enseignement en microbiologie des régions Nord "Influence du micro-environnement sur la physiologie des micros-organismes". Il est financé dans le cadre du réseau interrégional "Procédés alimentaires et hygiène des transformations".

Il y a autour d'Evreux une industrie particulièrement impliquée dans le domaine de la pharmacie qui supporte cette antenne de l'université de Rouen.

Ainsi, est en train de se créer à Evreux autour d'un pôle Biologie appliquée, un centre disposant à terme d'une autonomie réelle. Ce n'est pas toujours le cas, loin de là, pour les parties excentrées des universités. Il faut souhaiter que les autorités locales fortifieront ce qui existe et ne chercheront pas à développer des activités de nature universitaire dans d'autres domaines scientifiques.

Conclusions et recommandations sur les UFR

Une première constatation s'impose : après les manifestations de mécontentement de 1995, les esprits "semblent" apaisés et seules deux composantes (les deux plus importantes du point de vue des effectifs étudiants, il est vrai) évoquent encore une éventuelle partition de l'université.

Les sources de dissension entre UFR résultaient principalement :

- de la pénurie des locaux ;
- du déficit en postes enseignants et IATOS ;
- de l'insuffisance des moyens de fonctionnement, et surtout de la répartition du contingent d'heures complémentaires.

Or, le programme de construction de nouveaux bâtiments universitaires, déjà bien avancé, permet de penser qu'à l'horizon 2000, si le flux d'étudiants ne s'accroît pas de façon trop importante, toutes les UFR auront des locaux décents et suffisants (les surfaces bâties de l'université en fin de programme auront doublé par rapport à celles de 1991).

Les dotations de postes prévues dans le contrat d'établissement (si elles sont honorées) résoudront les problèmes d'encadrement de façon sensible. Il semble, par contre, que la répartition des heures supplémentaires entre les différentes composantes pose encore de sérieux problèmes.

En conséquence, les sources de conflits entre UFR étant grandement atténuées, il n'y a aucune raison valable d'envisager une partition de l'université. La préoccupation majeure des UFR doit être maintenant de réussir leurs nouvelles implantations pour les unes, les extensions pour les autres.

Du point de vue des relations entre les composantes et la présidence, les directeurs d'UFR apprécient unanimement les réunions du bureau élargi où ils sont conviés. Il convient de maintenir celles-ci, voire de les multiplier.

Par contre, en ce qui concerne la création du pôle universitaire normand, un sérieux effort, pour ne pas dire un changement de mentalité, doit intervenir dans certaines disciplines si l'on ne veut pas que cette initiative soutenue par les collectivités territoriales en reste au stade du concept.

La politique de site et les pôles de recherche

Comme il a été signalé dans l'introduction, depuis la dernière évaluation, la croissance des effectifs d'étudiants, tous sites confondus, a été de l'ordre de 40%. Les surfaces bâties alors disponibles pour l'enseignement et la recherche étaient de 79 437 m² sur le campus de Mont Saint-Aignan, de 26 269 m² à Saint-Étienne du Rouvray (site du Madrillet) et de 3 580 m² à Evreux, soit au total 109 236 m².

Les constructions neuves réalisées depuis 1991 s'élèvent à 43 126 m² sur le site de Mont Saint-Aignan, 1 481 m² au Madrillet et 17 930 m² à Evreux, soit un total de 62 537 m², ce qui correspond à un accroissement de plus de 60 % des surfaces bâties, auxquelles il faut ajouter des restructurations et réhabilitations de bâtiments anciens.

L'université dispose donc actuellement de 171 157 m² hors l'oeuvre. Le plan d'expansion se poursuit. En effet, sont en cours de construction 25 137 m² sur le campus de Rouen-Martainville (ouverture prévue en 1998) et 13 000 sur Rouen-Pasteur (ouverture en 2000).

Cette croissance des surfaces bâties s'accompagne d'une augmentation du nombre de campus. A terme, l'université aura 4 sites à Rouen et 2 sites à Evreux.

Durant la même période, l'université entreprenait du point de vue de la recherche une restructuration qui doit aboutir à la création de trois pôles pluridisciplinaires de formation et de recherche. Certains de ces pôles concernent plusieurs UFR, et même associent l'IUT ou l'INSA de Rouen.

Il est naturel de tenter de coupler cette logique de restructuration thématique à une nouvelle logique de site pour aboutir progressivement à la création de pôles de compétence en formation et recherche. L'université de Rouen a inscrit dans ses objectifs de développement la constitution de trois pôles pluridisciplinaires de formation et de recherche, eux-mêmes portés par une logique de site.

L'évaluation de la recherche sera donc examinée globalement dans le cadre de ces trois pôles.

Deux sont déjà "opérationnels" : le pôle Sciences de/pour l'ingénieur et le pôle Chimie-biologie santé. Le 3ème pôle, Patrimoine et aménagement, est en émergence et mentionné dans l'actuel contrat de plan.

I - Le pôle Sciences de/pour l'ingénieur localisé au Madrillet

Il rassemble les compétences de l'université et de l'INSA de Rouen dans les domaines de l'aérothermochimie (CORIA), de la mécanique, des matériaux, de l'informatique, de l'électronique et des mathématiques. Il est en phase de concrétisation avec le transfert progressif du CORIA (2/3 université, 1/3 INSAR) au Madrillet et du CERTAM (plate-forme en énergétique et mécanique).

Les laboratoires de sciences concernés occuperont les locaux actuellement utilisés par la médecine et la pharmacie qui déménageront à Rouen-Martainville. Ce pôle regroupe 4 axes :

- axe énergétique basé sur le CORIA (UMR 6614) ;
- axe matériaux : métallurgie physique ; matériaux métalliques ; polymères, basé sur le groupe de métallurgie physique (UMR 6634) ; laboratoire d'analyse de spectroscopie et traitement des surfaces des matériaux ; laboratoire d'étude et de caractérisation des amorphes et des polymères ;

- axe mathématiques, informatique (statistiques, analyses, informatique appliquée et fondamentale) basé sur l'UPRESA 6085 ; analyse des modèles stochastiques ; laboratoire informatique de Rouen (LIR) ; laboratoire de perception et système d'information (PSI).

Ce pôle est complété par les laboratoires de l'institut de mécanique de l'INSA. Ce technopôle dont les activités intéressent la mécanique, l'automobile, l'avionique et la sous-traitance s'intègre bien dans le tissu économique du département et de la région.

1 - Axe énergétique CORIA

(Pour l'enseignement et l'école doctorale, voir la filière énergétique de l'UFR Sciences et techniques).

Organisation

Le complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie, actuellement unité mixte de recherche 6614 du CNRS, de l'université et de l'INSA de Rouen, est constitué de 5 composantes:

- le laboratoire de thermodynamique (LTH), université de Rouen (UFR sciences) ;
- le groupe d'Optique et d'optronique (G20), université de Rouen (UFR sciences) ;
- le laboratoire d'Energétique des systèmes et procédés (LESP), INSAR ;
- le laboratoire d'Aérothermique moteurs et environnement (LAME), INSAR ;
- le laboratoire de Mécanique des fluides numériques (LMFN), INSAR.

Par rapport à 1991, il faut noter l'identification ou la mise en place de deux entités nouvelles:

- le groupe d'Optique et d'optronique à l'université de Rouen
- le laboratoire d'Aérothermique moteurs et environnement à l'INSAR.

On estime qu'environ 2/3 des membres de l'UMR 6614 sont installés dans le bâtiment du CORIA à l'université (Mont Saint-Aignan), et 1/3 dans les locaux de l'INSAR (Madrillet et Mont Saint-Aignan). Le LTH et le G20 ainsi que tous les services communs sont regroupés dans un bâtiment de 2400 m² de l'université à Mont Saint-Aignan. Le LAME et le LMFN viennent de déménager, depuis le début de l'année 1997, sur le site du Madrillet de l'INSAR, qui met à disposition au total 1400 m² pour le CORIA. Le LESP occupe encore 800m² à l'INSAR (Mont Saint-Aignan).

Deux structures sont adjacentes à l'UMR : l'Association scientifique et technique du CORIA (ASCORIA), qui a été à l'origine des interactions du laboratoire avec le milieu industriel, et le Centre d'études et de recherches techniques en aérodynamique moteur (CERTAM), créé à l'initiative du CNRS et du ministère de l'Industrie, localisé depuis 1997 sur le site du Madrillet dans un nouveau bâtiment de 2000 m², financé par le Conseil régional de Normandie.

La distinction entre l'unité mixte de recherche (CORIA) et l'association de transfert industriel (ASCORIA) a été renforcée. L'identification particulière comme laboratoire d'université de la partie université de Rouen semble avoir disparu, sauf pour ce qui concerne la gestion du bâtiment de Mont Saint-Aignan. L'affichage de l'organisation du CORIA demeure toujours complexe.

Mais cette unité mixte a un mode de travail par projets transversaux autour d'objectifs scientifiques et une mise en commun des moyens quels que soient les établissements de rattachement ; bref, il y a une culture CORIA.

Personnels

Le CORIA regroupe 173 personnes auxquelles s'ajoutent une quarantaine de stagiaires (DEA, DESS, stages d'école...). Les enseignants-chercheurs et chercheurs permanents sont au nombre de 44, en accroissement de 9 par rapport à 1991, presque équitablement répartis entre l'université et l'INSAR. Cette équipe demeure très pluridisciplinaire, assurant des enseignements en optique, combustion, thermique, mécanique, matériaux, mathématiques..

La présence en nombre relativement important (20) de chercheurs non-permanents à plein temps reflète l'ouverture socio-économique et le fort dynamisme du CORIA. Néanmoins, ces non-permanents sont sur des contrats avec le milieu industriel qui réduit ses embauches en délocalisant ses recherches, ce qui ne peut que préoccuper le laboratoire.

Les personnels IATOS sont au nombre de 38,4, en accroissement de 14,4 par rapport à 1991. En général, les personnels IATOS-ITA ont des évolutions professionnelles bien stimulées par des projets motivants et par la perspective du regroupement sur le site du Madrillet.

Recherche

Les recherches du CORIA couvrent l'ensemble du spectre, allant du fondamental au finalisé dans les domaines de la modélisation, de la simulation numérique, du développement de diagnostics optiques et de l'étude des phénomènes physiques comme la turbulence, la pulvérisation ou les instabilités. Elles s'appliquent à la motorisation (automobile et aéronautique), aux foyers de combustion, à la sécurité et à l'environnement.

Actuellement, 8 thèmes et 22 opérations de recherche sont affichés. La cohérence générale résulte d'interrelations et d'un croisement systématique des personnes impliquées, un même chercheur pouvant intervenir jusque dans 5 opérations. Cette approche permet une relative mobilité des personnes et évite le cloisonnement entre équipes, qui reste un danger pour les gros laboratoires. Les sujets fondamentaux sont volontairement développés sur fonds propres. Toutes ces recherches ont donné lieu, pour la période 1995-1996, à 127 publications dans des revues à comité de lecture et à 145 communications dans des colloques.

Moyens

Le budget du laboratoire hors salaires se stabilise un peu au dessus de 5,2 MF, après une pointe à 7 MF en 1995, qui se répartissent en 24% de soutien de base et 76 % de contrats et actions spécifiques. A ces crédits de fonctionnement et d'équipement, le CORIA ajoute 6 MF de salaires pour les personnels contractuels. Cette part, en forte croissance entre 1995 et 1996, représente 54% des crédits hors salaires. Elle témoigne du fort rôle d'intermédiaire dans les emplois que joue le CORIA. L'apport du CNRS est en diminution depuis 1994, alors que la part du MEN a significativement augmenté.

Il faut noter l'attribution au CORIA de 2,3 MF par an en moyenne sur 5 années (dont 1 MF en provenance du CNRS) dans le cadre du plan État-Région, et de très importants crédits exceptionnels d'équipement pour l'opération CERTAM.

Le CORIA dispose d'un parc d'outils de diagnostic considérable, en particulier de lasers. Pour la technique numérique, le CORIA a été à l'origine de la création du centre régional CRIHAN (Centre de ressources informatique de Haute-Normandie).

Relations extérieures et valorisation

Comme en 1991, le CORIA entretient des relations suivies avec les collectivités locales, les entreprises nationales et les grandes universités du monde entier. Des relations contractuelles soutenues sont développées continûment avec de grands groupes industriels de la motorisation, de l'automobile et de l'aviation. Par ailleurs, la collaboration avec des laboratoires et des industriels de l'Union européenne, passe par de nombreux contrats européens (Brite-Euram, Capital humain et mobilité, Procope, FAIR, Esprit, Joule III).

Conclusions et recommandations

Depuis 1991, le CORIA s'est renforcé tant sur le plan scientifique que sur le plan des moyens matériels, avec en particulier le soutien marqué de la Région Haute-Normandie. Actuellement, il constitue un laboratoire d'importance en taille et en activité. Sa structure croisée entre thèmes et opérations et sa gestion centralisée avec des structures d'interface appropriées favorise échanges et transferts. Ses personnels sont porteurs d'une "culture" spécifique à l'unité CORIA, transversale aux établissements de tutelle. Son rayonnement national et international est fortement reconnu.

Le CORIA présente de multiples composantes. Pour l'avenir, le maintien de leurs synergies et de leur cohésion d'ensemble demandera une attention particulière. Le CORIA aura aussi à entretenir des relations équilibrées entre l'université de Rouen et l'INSA de Rouen, sur des sujets comme la demande de l'INSA à être habilité à délivrer des thèses et la répartition de la gestion des contrats. Enfin, comme de nombreux laboratoires de Rouen, le CORIA doit fonctionner simultanément sur deux sites très éloignés avant son regroupement au Madrillet.

Le dynamisme du CORIA l'a conduit à recruter en nombre des chercheurs et des ITA contractuels en se substituant ainsi au milieu industriel. Cette situation paraît instable.

Depuis 35 ans, les personnels, les structures de tutelle, les autorités régionales et le CORIA ont réalisé un investissement de qualité. Cet acquis lié à une motivation élevée, sera à maintenir lors des premiers départs à la retraite qui se profilent dans moins de 5 ans.

2 - Axe Matériaux

Cet axe matériaux regroupe 104 personnes : 41 enseignants-chercheurs et chercheurs dont 20 HDR, 18 IATOS, 8 ATER et post-doc et 37 doctorants. Il associe 4 laboratoires : les trois premiers seront analysés dans la suite du rapport, le dernier, le L2M - Laboratoire matériaux macromoléculaires (EA 1781) - étant rattaché à l'INSAR.

Le groupe de métallurgie physique : L'UMR 6634 CNRS (département SPM), université de Rouen - INSAR, est constitué, à l'université de Rouen, de trois équipes :

- sonde atomique et microstructures ;
- matériaux magnétiques et applications ;
- fluides granulaires et supramoléculaires ;

auxquelles s'ajoute l'équipe matériaux et mécanique (LMA) de l'INSA de Rouen.

Le GMP, créé en 1970, comprend au total 55 personnes : 20 enseignants-chercheurs, 2 chercheurs CNRS, 13 IATOS-ITA dont 7 ingénieurs et techniciens MEN, 2 CES de secrétariat, 17 doctorants et 1 post-doc. Ce laboratoire bénéficie d'une bonne pyramide des âges et ne sera pas déstabilisé par des départs à la retraite.

Sur le plan de la formation, le GMP est fortement impliqué dans le DEA Sciences des matériaux et dans le DESS Matériaux, décrits par ailleurs.

Par rapport à 1991, les recherches sur la matière molle devraient être arrêtées. Le thème prioritaire de l'UMR 6634 concerne les nanostructures, la nano-analyse, les nanomatériaux, avec un souci de valorisation de l'instrumentation.

Ce laboratoire a pour fleuron la "sonde atomique" dont le succès et l'originalité mondiale doivent être soulignés. Cet outil aura à être maintenu et prolongé. L'instrumentation a développé récemment un nouveau détecteur par caméra CCD. La valorisation de la sonde atomique est soutenue par le CNRS (SPM et ULTIMATECH). L'instrument est commercialisé par la société CAMECA avec une forte implication du laboratoire. Un exemplaire a été livré au Japon et deux sont en commande en Allemagne. L'insertion internationale est élevée, en relation entre autres avec la valorisation de la sonde atomique (USA, Japon, Allemagne), mais aussi avec des contrats CNRS-NSF européens et des conventions avec la Pologne.

L'activité transversale "simulation", via des méthodes de Monte Carlo et de l'informatique, est en plein développement. A signaler la collaboration avec le LMR de l'INSAR sur l'élaboration de matériaux.

Ce laboratoire reçoit en moyenne, par an et hors salaires, 450 KF du MEN et 170 KF du CNRS comme crédits de soutien de base. L'apport des contrats s'établit à 50% des crédits disponibles.

A terme, l'UMR 6634 souhaite être un groupe de métallurgie physique au sens plein du terme. Dans ce contexte, une nouvelle équipe sur la théorie des transformations des phases a été créée et le couplage sonde atomique-microscopique électronique sera renforcé. L'UMR 6634 "groupe de métallurgie physique" a donc une démarche scientifique de qualité et ses possibilités de progression sont importantes.

Le Laboratoire d'analyse spectroscopique et de traitement de surface des matériaux (LASTSM)

Cette UPRES-EA prolonge depuis 1991 l'ancien LPCM. Elle relève de l'UFR Sciences et techniques et de l'IUT de Rouen. Elle traite surtout de l'analyse spectroscopique de l'état oxydé des métaux de transition, en particulier de l'oxydation d'origine thermique et atmosphérique sur sites réels.

Le personnel du LASTSM est constitué de 8 enseignants-chercheurs permanents (3 professeurs, 5 maîtres de conférences), d'un technicien, de 2 ATER et de 7 doctorants.

Ce laboratoire dispose d'une installation de recherche originale avec une enceinte de corrosion à quatre gaz. Il fait preuve d'un dynamisme élevé, lié à une motivation de ses personnels, concrétisé par une diffusion scientifique de haut niveau (54 publications ou communications internationales sur 4 années). La valorisation s'effectue grâce à une participation à un CRITT et au "Club cuivre", association loi de 1901.

Compte tenu de ce dynamisme observé et confirmé lors de la signature du contrat quadriennal, le LASTSM est encouragé à déposer une demande d'association avec le CNRS sous la forme d'UPRESA.

Le LASTSM sera prochainement confronté à des départs à la retraite. Par ailleurs, il doit prendre en compte les différences de fonctionnement entre UFR et IUT. Ainsi le conseil d'UFR traite du LASTSM sans que l'IUT soit représenté à ce conseil, et à l'IUT une concertation encore plus importante est souhaitable pour le bon développement du LASTSM.

Le Laboratoire d'étude et de caractérisation des amorphes et des polymères (LECAP)

Cette équipe d'accueil de l'UFR Sciences et techniques (EA 1292) étudie les mouvements moléculaires dans les matériaux à liaison covalente et les polymères organiques et inorganiques selon deux thèmes : les mouvements moléculaires lents et la détermination des températures dans les matériaux épais et mauvais conducteurs de la chaleur par modélisation numérique.

Son personnel s'élève à 17 personnes, réparties en 2 professeurs, 4 maîtres de conférences, 1 post-doc, 3 IATOS, 6 doctorants et un ingénieur contractuel d'interface laboratoire-industrie.

Sur quatre années, la diffusion scientifique s'élève à 41 publications ; 3 thèses ont été soutenues.

Le LECAP développe de nombreuses collaborations avec des laboratoires à Rouen : l'UMR 6522, le L2M de l'INSAR, ou encore le Laboratoire de pharmacie galénique. Sur la région, le LECAP fait partie du réseau "Matériaux polymères, plasturgie" et est membre fondateur du groupe "Corps plastiques creux".

Depuis 1986, l'EA 1292 met ses compétences au service du milieu industriel, aussi bien pour des travaux à court terme que pour des travaux de recherche finalisée à long terme. Cette activité est très importante en proportion, 60% du financement hors salaires provenant de l'activité contractuelle. Ce haut niveau de transfert demande une attention particulière pour son évolution à venir. De plus, sur le plan de la gestion de cette valorisation, l'université de Rouen paraît avoir des moyens insuffisants par rapport aux besoins actuels.

Les programmes de recherche proposés par le LECAP se structurent autour de l'activité polymère avec une évolution vers la simulation numérique et la modélisation.

Conclusions et recommandations:

L'activité de recherche de l'axe Matériaux de l'UFR Sciences et techniques, organisé autour de trois laboratoires reconnus, se développe avec dynamisme et en relation étroite avec la formation de type "spécialisation" en 3ème cycle grâce au DEA Sciences des matériaux et au DESS Matériaux techniques d'analyse approfondie. L'insertion professionnelle apparaît globalement satisfaisante, entre 1990 et 1995 les doctorants s'étant répartis pour 50% dans l'enseignement supérieur, 25% dans l'enseignement secondaire (CAPES) et 25% dans les entreprises.

Les personnels PAST sont intégrés de façon variable. Ils assurent une activité d'enseignement très importante et n'ont pas, sauf cas particulier, la possibilité matérielle de développer des travaux de recherche.

Dans le cadre d'une forte interaction recherche-formation et d'interventions en enseignement de type DEA entre autres, dans plusieurs établissements, une compatibilité globale est souhaitable, avec une balance d'heures complémentaires à établir en fin d'année.

Le déménagement des composantes sciences physiques pour l'ingénieur de l'UFR sciences et techniques est prévu à court terme vers le site du Madrillet, alors que celui des composantes matériaux de l'IUT n'est envisagé qu'à moyen terme (2010). Cette situation pourrait engendrer de réelles difficultés et réduire la mutualisation des moyens. Elle paraît délicate pour le LASTSM, où une forte proportion de personnels dépend de l'IUT. La durée de cette situation transitoire, avec la dualité des lieux de recherche et des lieux de formation, devrait être réduite le plus rapidement possible.

En général, un affichage fort des évolutions concernant les locaux serait souhaitable pour que tous les personnels (enseignants-chercheurs, chercheurs, IATOS-ITA) et les étudiants n'aient pas une impression de décision en suspens et de gestion du temporaire.

3 - Axe Mathématiques, informatique, électronique

Mathématiques appliquées

Les recherches en mathématiques appliquées sont regroupées au sein de l'UPRESA 6085 AMS rattachée à la DSPT1. Cette unité est à cheval sur 3 sites qui sont les universités de Rouen et du Havre ainsi que l'INSAR. L'unité AMS se caractérise par une grande diversité de recherches : statistique, systèmes dynamiques, analyse numérique avec de nombreuses collaborations en biologie (INRA). La compétence analyse numérique se situe plutôt dans la composante INSAR.

La diversité de lieux est globalement bien vécue (le Conseil de laboratoire contient des membres de l'ensemble des composantes de l'unité), et la cogestion financière avec l'INSA semble raisonnable.

Les actions de formation doctorales sont bien en place avec un DEA Analyse et modèles stochastiques. A noter que les contrats industriels représentent actuellement près de 15 % du budget global de l'unité.

En résumé, la situation scientifique en mathématiques appliquées a évolué très favorablement ces dernières années avec la diminution du nombre d'enseignants-chercheurs effectuant leurs travaux dans des laboratoires parisiens, ce qui a conduit à un renforcement du laboratoire AMS. La politique scientifique qui y est menée est de qualité, comme l'atteste le rapport à mi-parcours de la DSPT1.

Sciences de l'information et informatique

La situation actuelle résulte d'une réorganisation thématique au niveau de la communauté scientifique de l'EEAI (électronique, électrotechnique, automatique, informatique) sur Rouen. Cette réorganisation découle principalement des avis et conseils émis par la Mission scientifique et technique (MST) lors des dernières demandes de reconnaissance en 1995.

Le laboratoire perception systèmes information (PSI)

Le laboratoire PSI (UPRES EA 2120) résulte du regroupement de trois composantes :

- le Laboratoire images et informatique industrielle (PSI - La3i) ;
- le Laboratoire capteurs instrumentation analyse (PSI - LCIA) ;
- le Laboratoire d'informatique de Rouen de l'INSA (PSI - LIRINSA).

Les récentes réorganisations de 1995 se sont traduites par une scission dans la composante PSI - LCIA, ce qui a conduit à créer le laboratoire LEMI, et par une séparation plus nette au niveau des recherches en informatique (la composante Intelligence artificielle s'est regroupée au sein du PSI - LIRINSA, alors que la composante Informatique fondamentale s'est regroupée au sein du LIR).

Ce regroupement de différents éléments constituant le laboratoire PSI correspond à la volonté de mettre en synergie des compétences dans les domaines du traitement d'images et de l'analyse des documents (La3i et LCIA) et dans celles de la simulation, de l'ordonnancement, de l'intelligence artificielle et de l'aide à la décision (LIRINSA).

Le personnel de ce laboratoire est constitué de 24 enseignants-chercheurs dont 8 sont habilités à diriger des recherches, 1 chercheur CNRS, 12 chercheurs associés, 8 post-doc et 30 doctorants. Actuellement, on a la répartition suivante : 2/3 université et 1/3 INSA, avec des effectifs globalement stables depuis 1993 ; cependant, la création d'un département Sciences et technologies de l'information à l'INSA devrait donner lieu à des recrutements et à un rééquilibrage.

La production scientifique des trois dernières années est constituée de 28 thèses soutenues, 3 habilitations à diriger les recherches, 53 publications dans des revues.

Les travaux du laboratoire PSI élargissent sur les actions nationales de type PRC-GDR (I3 information - interaction - intelligence) et font l'objet de collaborations internationales (Maroc, Canada, Corée en particulier). PSI a aussi de nombreux contacts industriels et envisage la mise en place d'un laboratoire commun université-INSAR-industrie avec Matra-MS&I (Val de Reuil) est à l'étude.

Les membres du laboratoire PSI participent au DEA Instrumentation et commande pour les systèmes de vision, au DESS Automatique et informatique industrielle, ainsi qu'aux enseignements de l'IUP Génie électrique et informatique industrielle. On retrouve une bonne cohérence entre formation avancée et compétence de recherche.

En conclusion, on peut dire que l'effort de structuration en équipes aux thématiques cohérentes et crédibles demandé par la MST est en bonne voie. Le déménagement au Madrillet suscite un grand nombre de questions compte tenu des risques d'éclatement ; d'une manière générale, la question se pose de savoir s'il faut privilégier une logique d'établissement ou une logique de site avec un regroupement incluant la composante INSAR.

Le Laboratoire informatique de Rouen (LIR)

C'est en 1993 que le Laboratoire informatique de Rouen (LIR) a été créé en réunissant les ressources humaines de l'équipe 5 de l'ancien LITP des universités Paris VI et Paris VII. Les recherches menées concernaient différents domaines de l'informatique théorique, tous issus de la combinatoire, ainsi que le domaine de l'intelligence artificielle : combinatoire et génome, calcul symbolique et algorithmique. En 1995, suite aux recommandations de la MST, 5 membres de ce laboratoire ont opté

pour leur rattachement au laboratoire PSI (constituant la composante Intelligence artificielle). Le LIR a poursuivi son développement (11 recrutements depuis 1994) autour d'un certain nombre de thèmes de l'informatique fondamentale avec une compétence théorique et pratique reconnue en combinatoire et génome : au 1er octobre 1997, le personnel du LIR était constitué de 26 enseignants-chercheurs (7 professeurs, 15 maîtres de conférences et 4 ATER) et de 14 doctorants.

Les travaux en combinatoire et génome donnent lieu à de nombreuses collaborations interdisciplinaires en ce qui concerne la biologie-informatique (partenariats industriels et collaborations avec d'autres universités comme celles d'Amiens, Marne-la-Vallée, Bordeaux).

Le statut actuel du laboratoire LIR mérite une attention particulière : en effet, suite aux diverses réorganisations et à la situation instable qu'elles impliquaient, l'ancien président de l'université de Rouen avait demandé que ce laboratoire soit classé plan pluri-formation, ce qui est le cas depuis 1996. Cette décision, qui a été très mal vécue par les membres du LIR, a été suivie d'une autre décision de non renouvellement de l'ancien DEA d'Informatique cohabilité avec l'INSA. Il n'y a donc plus, depuis cette date, de DEA en informatique à l'université de Rouen hormis le DEA Instrumentation et commande pour les systèmes de vision, à tendance plutôt "informatique industrielle".

Dans le cadre du renouvellement à mi-parcours du plan quadriennal recherche, le LIR dépose une demande de reconnaissance comme équipe d'accueil pour 1998. Du point de vue scientifique, il est tout à fait clair qu'il y a un très grand potentiel et que l'évolution sera positive ; l'université de Rouen affirme son soutien à l'informatique et souhaite que ce problème du DEA soit réglé favorablement au plus tôt : par exemple, en participant à un DEA labélisé existant avec Caen ou Paris pour devenir équipe d'accueil, ou en créant avec le laboratoire PSI un DEA commun. D'autre part, les enseignants-chercheurs du LIR participent aux enseignements de l'IUP Génie mathématique et informatique, et leur intervention est prévue dans un DESS Biologie - statistiques - informatique ; ils souhaiteraient aussi mettre en route un DESS Génie logiciel.

Électronique

Le laboratoire d'électronique, de microtechnologie et d'instrumentation (LEMI) est une nouvelle structure issue de la composante LCIA du laboratoire PSI à la suite de la réorganisation de 1995. L'objectif est de regrouper des chercheurs de la filière EEA autour de ces thématiques, et d'apporter dans le contexte régional (métallurgie, optique, mécanique) des compétences sur de nouvelles technologies associant supports de transmissions et semi-conducteurs.

Actuellement, le laboratoire compte 8 enseignants-chercheurs permanents (2 professeurs et 6 maîtres de conférences), 3 chercheurs associés et 6 doctorants.

Depuis 1994, l'activité du laboratoire est articulée principalement autour de deux axes : la microtechnologie des fibres optiques et les procédés et composants III-V pour l'optoélectronique où il a acquis des compétences reconnues dans la fusion par laser de fibres optiques, la caractérisation optique des surfaces et la modélisation (propagation, diffusion, transport).

La production scientifique entre 1994 et 1997 est constituée de 19 publications dans des revues, 29 communications dans des congrès internationaux, 4 contrats industriels et de recherche, 1 brevet déposé en 1994 et enfin 6 thèses soutenues.

Le laboratoire LEMI est une petite structure dynamique du point de vue de la recherche qu'il convient de soutenir dans l'avenir. Ses membres participent aux filières de formation de l'INSA, de l'IUT de Rouen, de l'UFR Sciences et techniques dans les domaines de l'EEA, ainsi qu'en formation continue (TSS et CNAM) ; ils participent aussi au DEA Instrumentation et commande pour les systèmes de vision dans l'ancienne option Optronique devenue récemment Instrumentation.

II - Le pôle en Chimie, biologie - santé, sciences de la terre, positionné sur plusieurs sites

Le pôle de Chimie, biologie - santé, sciences de la terre concerne à la fois la faculté de médecine et de pharmacie, celle de sciences et les IUT d'Evreux et de Rouen. Le secteur santé (médecine-pharmacie actuellement au Madrillet) sera installé en 1998 sur le site Rouen-Martainville) près du CHU Charles Nicolle. Les laboratoires de chimie et de biologie de l'université de Rouen et de l'INSAR resteront regroupés sur le site de Mont Saint-Aignan (les laboratoires de chimie d'Evreux et du Havre et celui de microbiologie à Evreux sont rattachés à ce pôle). Ce pôle regroupe plusieurs ensembles, chacun d'eux comprenant des unités INSERM et CNRS de renommée nationale et internationale :

- axe chimie fine : l'IRCOF (Institut de recherche en chimie organique fine) dont la concrétisation matérielle est réelle depuis mai 1997 qui doit fédérer l'UPRES A 6014, l'UPRES 35 et le centre régional universitaire de spectroscopie (CRUS) ;
- axe polymère, basé sur l'UMR 6522 et le L2M INSAR en relation avec le LECAP ;
- axe neurosciences, qui regroupe les unités INSERM 413 et 78, UPRESA 6036 et l'équipe d'accueil 1780 ;
- axe ERPUR, qui réunit une unité INSERM (U 295) et des équipes médicales fondamentales ou chimiques sur la base de la pathologie pulmonaire ;
- axe biologie, où sont représentés la biologie végétale (UPRESA 6037) et la microbiologie du froid (EA 2123) ;

Deux IFR regroupent ces équipes et un certain nombre d'équipes de médecine :

- l'IFR de recherches multidisciplinaires sur les peptides (IFRMP 23) qui rassemble 11 équipes de neurosciences, de médecine-pharmacie et des membres du CRUS ;
- un nouvel IFR, créé en 1996 sous l'intitulé "Biophysicochimie et biologie des systèmes intégrés". Il réunit 5 équipes de biologie, de médecine et de chimie ainsi que des chercheurs associés de physique, mathématiques et informatique.

Ce pôle est, lui aussi, bien intégré dans le secteur économique par la chimie fine, la pharmacie et la parpharmacie, l'agro-alimentaire et l'agriculture.

Il existe des interactions fortes, en particulier dans le domaine de la chimie, en enseignement et en recherche, entre la faculté des sciences, l'IUT et l'INSA. Il en va de même entre la chimie de la faculté des sciences et de l'IUT et les matériaux de la faculté des sciences et ceux de l'INSA. Les matériaux à l'université de Rouen relèvent du pôle Sciences de/pour l'ingénieur. De même, il existe des interactions fortes entre les laboratoires relevant du domaine de la santé de l'université, du CHU, du Centre régional de transfusion sanguine, du Centre de lutte contre le cancer Henri Becquerel et l'INSERM.

Au niveau de la recherche et de certains DEA relevant du pôle chimie, biologie - santé, sciences de la terre, des liens forts unissent l'université et l'INSA de Rouen à des établissements d'enseignement supérieur voisins de Caen et du Havre.

Les activités de l'EA 1293 qui sont tournées vers l'écologie, celles du Laboratoire d'études des processus de décision qui portent sur l'ergonomie, celles de l'équipe de psychologie du développement (EA 1780) et de l'équipe de physiopathologie photomaternelle ne seront pas prises en considération dans cette partie du rapport. Bien qu'il existe des zones de recouvrement, elles seront explicitées plus loin. Il en sera de même de la géologie qui a, elle, des liens forts avec l'écologie. L'écologie ne sera pas traitée dans cette partie du rapport.

1 - Biologie - santé

On a vu que les laboratoires de biologie sont structurés autour de deux instituts fédératifs de recherche (IFR) reconnus par le CNRS et l'INSERM :

- l'IFR recherches multidisciplinaires sur les peptides ;
- l'IFR physiochimie et biologie des systèmes intégrés.

Si ces IFR sont constitués pour l'essentiel des laboratoires de recherche relevant de la DSPT 5 (biologie, médecine, santé), ils incluent tous les deux en leur sein des équipes de chimie (UMR 6522 polymères, biopolymères, membranes ; PPF chimie fine), dont les recherches relèvent de domaines à la frontière entre la biologie et la chimie. Des équipes de l'UPRES A 6014 chimie organique, ont rejoint l'IFR peptides au 1er juillet 1997. La structure opérationnelle qu'est le Centre régional universitaire de spectroscopie fait partie de l'IFR peptides. L'IFR biologie des systèmes intégrés accueille des équipes de laboratoire relevant du pôle SPI.

L'IFR peptides est à l'origine du réseau LARC qui unit sur le thème neurosciences des laboratoires des universités de Brest, Rennes, Caen, Lille, Amiens, Rouen, Louvain, Nimègue et Turin. Le réseau LARC bénéficie d'un soutien financier dans le cadre des programmes interrégionaux du contrat de plan 1994-1998.

Le laboratoire de microbiologie du froid (EA 2123) est à l'origine du réseau de recherche et enseignement en microbiologie des universités des régions du Nord (UT Compiègne, Amiens, Lille I, Reims). Ce réseau bénéficie également d'un soutien financier dans le cadre du plan 1994-1998.

Il existe trois programmes pluri-formations (PPF) relevant du secteur biologie :

- l'animalerie de la faculté des sciences ;
- l'ABISS, l'atelier "Biologie, informatique, statistique, sociolinguistique", qui propose l'utilisation et le développement de ressources informatiques en biologie moléculaire. Il est particulièrement concerné par des problèmes ayant trait au génome. L'ABISS fait partie du réseau Informatique et génome qui comprend également des laboratoires de Paris V, Paris VII, Gif-sur-Yvette, Marne-la-Vallée, Versailles, Bordeaux, Lille, Nancy, Montpellier et Gand ;
- le programme de recherche interdisciplinaire sur la glycolysation des protéines végétales, qui rassemble sur des thèmes communs des laboratoires régionaux du secteur chimie et biologie. Si la glycolysation des protéines végétales est son thème central, il traite aussi de la glycolysation des protéines humaines recombinantes, élément post-traductionnel important.

(Voir l'UFR des Sciences et techniques de l'université de Rouen pour l'école doctorale dirigée par un biologiste rouennais).

Les laboratoires relevant de la DSPT 5 sont actuellement localisés sur 4 sites :

- Mont Saint-Aignan pour ceux appartenant à la faculté des Sciences ;
- le CHU Charles Nicolle à Martainville, le Madrillet pour ceux dépendant de l'UFR de Médecine-pharmacie ;
- Evreux pour l'équipe de microbiologie du froid, installée dans le département de biologie appliquée de l'IUT d'Evreux et appartenant à l'UPRES 2123 dont l'autre composante est à l'UFR Sciences à Mont Saint-Aignan.

Tous les laboratoires dépendant de l'UFR médecine-pharmacie devraient déménager dans un avenir proche dans la nouvelle faculté du CHU Charles Nicolle. Les bâtiments libérés au Madrillet vont permettre le déménagement, de Mont Saint-Aignan au Madrillet, de laboratoires du secteur SPI.

2 - Chimie

La recherche en chimie à l'université de Rouen s'effectue principalement sur le site de Mont Saint-Aignan. Elle est centrée autour :

- de l'UPRESA 6014, chimie organique fine, qui accueille en son sein des chercheurs de l'INSA de Rouen ;
- du plan pluriformations chimie fine PPF. Le laboratoire d'analyse des systèmes organiques complexes de l'IUT d'Evreux ainsi que certains jeunes universitaires de l'université du Havre sont rattachés à ce PPF. Il regroupe les chimistes organiciens de Rouen (de l'université et de l'INSA) n'appartenant pas à l'UPRESA 6014 ;
- de l'UMR 6522 ;
- d'un centre "opérationnel", le CRUS (Centre régional universitaire de spectroscopie) dont le responsable est chef d'une équipe UPRESA 6014.

Rappelons que les équipes de l'IRCOF sont équipées d'accueil du DEA de Chimie organique cohabilité avec l'université de Caen, l'ISMRA de Caen et l'INSA de Rouen. Par ailleurs, l'UMR polymère est équipe d'accueil du DEA Polymères fonctionnels : élaboration et propriétés, cohabilité par les universités du Mans, de Paris XII et de Rouen. Les cours sont bloqués et ont lieu à Paris.

L'UPRESA 6014, le PPF chimie fine pour ce qui concerne ses personnels rouennais et le CRUIS sont, depuis mai 1997, regroupés et localisés dans un nouveau bâtiment sur le campus de Mont Saint-Aignan dans l'Institut de recherche en chimie organique fine (IRCOF).

L'IRCOF est une structure d'intégration originale, ambitieuse et intelligente des équipes de recherche gravitant autour de la chimie organique fine. Sa création a été fortement soutenue par la région Haute-Normandie qui finança pour une grande part la construction de son bâtiment. Son directeur est un universitaire en poste à l'IUT de Rouen. Il est aussi le responsable de l'UPRESA 6014. L'IRCOF bénéficie d'un directeur administratif, ancien ingénieur de l'industrie dont le salaire est supporté par la Région Haute-Normandie. La mission de l'IRCOF est à la fois de favoriser la recherche fondamentale et d'être une structure d'échange et de transfert vers l'industrie, en particulier les PME, nombreuses dans le domaine de la chimie fine en Normandie.

La structure actuelle de l'IRCOF est informelle. Elle devrait évoluer vers une structure formelle de "laboratoire d'université" au sens de la loi de 1984 (l'université de Rouen a déjà deux laboratoires d'université).

On voit mal comment l'IRCOF, qui est statutairement rattaché à la fois à l'université de Rouen et à l'INSA de Rouen pourrait, avec des moyens fournis par le Ministère évalués à 50% des besoins, assurer le financement des charges inhérentes à son bâtiment sans le concours de la Région Haute-Normandie. Ceci pose le problème très général de la pérennité des engagements des collectivités locales et territoriales. D'ores et déjà, l'IRCOF manque de personnel pour assurer les tâches relatives aux services qu'il a, à juste titre, mis en commun.

Il se posera, peut-être à très court terme, le problème de la cohabitation dans l'IRCOF des personnels appartenant à la structure reconnue par le CNRS, qui est le fondement de l'IRCOF, et de ceux qui sont regroupés dans une autre structure purement "enseignement supérieur" qui, pour l'instant, est un PPF. Sa transformation en UPRES est demandée. L'IRCOF doit veiller à ce que cette deuxième catégorie de personnels ne soit pas marginalisée.

L'IRCOF participe à l'enseignement de la chimie en accueillant en son sein des étudiants du département de chimie de l'IUT (6 semaines) et de la section chimie fine de l'INSA de Rouen (projet de 5ème année). La direction de l'IRCOF n'est absolument pas favorable à ce que le département de chimie fine de l'INSA déménage au Madrillet avec les autres départements de cet institut. C'est pourtant ce qui est souhaité au niveau tant de la direction de l'INSA que de celle de son département de chimie fine. Ce déménagement éventuel a des avantages et des inconvénients. Ceux-ci sont soulignés dans le rapport du CNE sur l'INSA.

L'UMR 6522 "Polymères, biopolymères et membranes" a une activité qui, pour une part, relève de la biologie. Elle participe aux deux IFR de la biologie rouennaise. Cette UMR ne peut rester dans ses locaux actuels. Il avait été envisagé qu'elle déménage dans les locaux de l'INSA libérés par le départ dans le nouveau bâtiment de l'IRCOF des chercheurs de l'ancienne URA de chimie organique fine. Ce déménagement, qui aurait permis le rapprochement entre l'UMR 6522 et le laboratoire L2M de l'INSAR et la constitution d'un ensemble de recherche cohérent a dû être abandonné, compte tenu de l'exiguïté des locaux (760 m²) mis à la disposition de l'UMR par l'INSAR. Les aspects positifs d'une cohésion entre l'équipe Polymères de l'INSA et l'UMR sont bien ressentis par la présidence de l'université de Rouen.

Il est à regretter que les Rouennais n'aient pas cherché, comme l'avait suggéré la direction du département de chimie du CNRS au moment de l'élaboration du projet IRCOF, à regrouper en un même lieu les chimistes organiciens et les polyméristes. Il y a en effet de très nombreux points de convergence entre eux. L'équipe Polymères de l'INSA et l'UMR auraient parfaitement eu leur place dans une structure IRCOF élargie. Les chimistes rouennais, apparemment pour des raisons de personne, ont manqué une occasion unique de créer une structure permettant une synergie entre deux volets complémentaires, et très proches, de la chimie.

Alors que le laboratoire Polymères, biopolymères, membranes UMR 6522 est essentiellement concerné par les polymères biologiques et les polymères en solution, il existe à l'université de Rouen un laboratoire "d'étude et de caractérisation des composés amorphes et des polymères", essentiellement tourné vers l'aspect "matériaux", qui est rattaché au pôle Sciences de/pour l'ingénieur". Les interactions entre ces deux laboratoires se développent dans le cadre du réseau "Matériaux polymères, plasturgie" et du groupe "Corps plastiques creux". Elles existent également entre le LECAP et le L2M de l'INSA.

3 - Modélisation

La modélisation est devenue une technique très répandue car efficace dans de très nombreux domaines de la chimie. Plusieurs équipes travaillent à Rouen dans le domaine de la chimie en solution ou des matériaux, les unes relevant du pôle Sciences de/pour l'ingénieur, les autres du pôle Chimie, biologie-santé, sciences de la terre, et veulent développer leurs activités dans le domaine de la modélisation en recrutant de jeunes maîtres de conférences.

La modélisation se fait à deux niveaux. L'un, relativement élémentaire, consiste à utiliser des programmes mis au point par des spécialistes. Ceci est souvent fait sans que soient connues les limites de ces programmes. Il arrive de ce fait que soient tirées des calculs des conclusions totalement erronées. Ce qui relève réellement de la recherche est la création de programmes, ce qui suppose bien évidemment l'explicitation des hypothèses sur lesquelles ils sont fondés.

Pourquoi l'université de Rouen, en liaison éventuellement avec l'INSA de Rouen, ne chercherait-elle pas à recruter un spécialiste de modélisation de haut niveau qui animerait une équipe de recherche transversale ? Chacun des jeunes universitaires et des thésards travaillant sur un sujet donné pourrait ainsi dépasser le stade de l'utilisation, pas toujours faite à bon escient, de programmes qu'ils ne maîtrisent pas totalement.

4 - Géologie

Il n'existe à Rouen qu'une seule équipe de géologie. Elle est le support des enseignements de géologie (il n'y a pas de licence, ni de maîtrise de géologie). Elle est actuellement constituée de 10 enseignants-chercheurs dont 6 ont été recrutés depuis 1993. Elle faisait partie de l'URA 1694 qui fédérait des géologues et des géographes de Caen. Cette URA est actuellement une partie de l'équipe en restructuration, ER 109 Géomorphisme et transfert de surface, dont la demande de label UPRES A a été examinée lors de la session d'automne 1997 du Comité national, à l'occasion de l'examen à mi-parcours des universités de Normandie.

L'équipe interagit fortement avec des équipes normandes travaillant dans le domaine de l'environnement.

Elle participe aux programmes européens Mast, flux Manche, Capital humain et mobilité ainsi qu'à deux programmes nationaux : "GDR Manche" du CNRS qui durera au moins jusqu'en 2001 et "Seine Aval" qui est financé par la Région du Grand bassin parisien.

Depuis septembre 1995, l'équipe est laboratoire d'accueil d'un DEA Géologie, géochimie, géophysique sédimentaire, cohabilité entre les universités de Paris XI et de Lille I.

Conclusions

Il apparaît clairement que l'université de Rouen a su structurer ses laboratoires relevant de son pôle Chimie, biologie-santé, sciences de la terre. Il faut souligner leur nombre et leur qualité. Certains d'entre eux sont excellents.

Il faut souligner que certaines équipes se trouvent réellement à la charnière entre la biologie et la chimie. Donc, le pôle n'est pas artificiel. Une école doctorale unit chimistes et biologistes.

L'effort que fait l'université de Rouen pour intégrer dans des structures de recherche de biologie ses médecins cliniciens mérite d'être noté. Son désir de voir labéliser des équipes de recherche clinique paraît justifié. L'intégration entre les unités INSERM et l'université est très bonne.

En sciences, peu d'enseignants-chercheurs semblent ne pas appartenir à une structure de recherche.

En chimie, la création de l'IRCOF est un atout pour Rouen. Comme il a été mentionné plus haut, il faut espérer que cet institut aura des moyens suffisants pour assurer sa logistique et déplorer que les chimistes macromoléculaires n'aient pas été intégrés à un IRCOF dont le domaine aurait été étendu. Il faut souhaiter qu'une solution satisfaisante soit vite trouvée au problème de locaux concernant l'UMR 6522. En chimie, tout doit être fait pour que soient conservés et même renforcés les liens qui existent en recherche entre l'université de Rouen et l'INSA de Rouen.

L'équipe de géologie, bien que de petite taille et un peu isolée, arrive néanmoins à se positionner dans la structure normande.

La présidence de l'université veille, à juste titre, à ce que les équipes qui s'implantent à l'IUT d'Evreux soient rattachées à une structure labélisée de Rouen.

Au niveau de la recherche en pharmacie, il y a encore des efforts à faire pour que les trois "laboratoires universitaires" aient un label national et que, de ce fait, la très grande majorité des enseignants-chercheurs de pharmacie se retrouvent dans une structure reconnue. La situation rouennaise n'est pas, semble-t-il, pire que ce qu'elle est dans la majorité des autres facultés de pharmacie, bien au contraire avec la présence de l'UMR.

Les moyens en personnel dont dispose l'université de Rouen sont, en enseignement du moins, notoirement insuffisants. Malgré cela, cette université ne s'est pas dispersée. Il faut l'en féliciter, l'encourager à oeuvrer dans ce sens et à être sélective dans ses recrutements de nouveaux enseignants-chercheurs.

Dans certains domaines tout au moins, l'université, tout comme l'INSA de Rouen, a la chance d'être située dans une région qui participe de façon active au développement du tissu universitaire par la construction de locaux, l'octroi de bourses de thèse (20 par an), son intervention dans des structures de transfert. Dans certains domaines de la biologie et de la chimie, les universitaires ont su tisser des liens étroits et féconds avec les industries locales. Ils débouchent en recherche-développement et facilitent l'obtention de stages pour les étudiants.

Les responsables des laboratoires de ce pôle évoquent la diminution souvent très importante des crédits qui leur sont accordés par leurs tutelles (ministère en charge de l'Enseignement supérieur, CNRS, en particulier). Ils se plaignent également du trop petit nombre de bourses de type MRT qui leur sont attribuées. En cela, ils semblent être plus mal traités que les laboratoires de certains grands centres universitaires. Le fait de n'avoir qu'un seul DEA en biologie pour Caen et Rouen, un seul DEA de Chimie organique pour la Normandie, permet des concertations et des échanges qui sont le plus souvent bénéfiques. Cela ne devrait cependant pas restreindre le nombre d'allocations accordées (6 bourses pour 34 équipes d'accueil). D'après les rouennais, il serait cinq fois plus facile à un étudiant en biologie d'avoir une bourse de thèse MRT à Toulouse qu'à Rouen.

III - Le pôle Patrimoine et aménagement, en émergence

1 - La situation

Le troisième pôle, Patrimoine et aménagement, doit rassembler les compétences pédagogiques et scientifiques de quatre UFR (Lettres et sciences humaines, Psychologie/sociologie/sciences de l'éducation, Droit/sciences économiques, STAPS). Il doit en principe être reconnu dans le prochain contrat de plan Etat-Région (2000-2004). A cet ensemble, seront associées l'université du Havre et l'Ecole d'architecture de Normandie.

Il est implanté sur les sites de Mont Saint-Aignan et de Rouen-Pasteur où seront accueillis le droit, les sciences économiques et la gestion, l'IPAG, l'IAE et deux départements tertiaires de l'IUT. Les locaux libérés à Mont Saint-Aignan constitueront un ballon d'oxygène pour les facultés de lettres, de psychologie, l'UFR STAPS et les laboratoires de l'UFR sciences (chimie-biologie-géologie) qui resteront à Mont Saint-Aignan.

Ce pôle, outre sa fonction de formation, répond aux attentes d'un environnement régional et national qui doit prendre des décisions délicates face aux importantes mutations déjà engagées ou prévisibles. Le lien avec le secteur économique se fera dans les domaines du tertiaire : tourisme, métiers de la culture et de l'enseignement. L'activité de ce pôle sera soutenue par des aides régionales et nationales.

Autant les UFR scientifiques et médicales sont rapidement rentrées dans une logique de pôle pour y inscrire leur développement, autant les UFR concernées par ce 3ème pôle ont pris du retard et on peut dire que ce dernier pôle n'est pas véritablement en état de fonctionnement. Le président de l'université a confié en octobre 1997 au doyen de la faculté des Lettres, la responsabilité d'une commission de réflexion qui doit livrer ses conclusions sous six mois : comment poursuivre les restructurations en cours, comment assurer la coordination des deux sites (campus du plateau, centre-ville) ?

Le potentiel des UFR n'est pourtant pas négligeable en s'appuyant sur 3 équipes du CNRS :

- 3 équipes DRED et 2 équipes université, pour l'UFR Psychologie/sociologie/sciences de l'éducation ;
- 3 UPRESA - 2 EA, 1 EU, pour l'UFR Lettres et sciences humaines ;
- LEA, 1 JE et 2 LU pour l'UFR Droit, sciences économiques et gestion ;
- 1 LU pour l'UFR STAPS.

2 - Analyse des difficultés d'émergence

Certes les logiques disciplinaires jouent leur rôle dans la difficulté d'émergence de ce pôle, mais plusieurs phénomènes se sont conjugués pour ralentir dangereusement sa constitution :

Le projet s'est imposé sans que les équipes en tant que telles participent vraiment à son élaboration. Le sentiment d'être court-circuité, puis bientôt dépossédé du projet, a créé d'inutiles résistances. Par ailleurs, la conjoncture locale et nationale soumise à des changements électifs nombreux (présidence de l'université, direction du CNRS, élections régionales) a introduit une discontinuité et paralysé les velléités d'engagement. L'incertitude autant que le confort dans sa spécialité ont alimenté une attente expectative préjudiciable.

La relation avec la région sur ce pôle doit être clarifiée même si la Région finance deux bourses au titre de cette activité. D'une part, les critères scientifiques d'évaluation des projets et d'attribution des contrats paraissent contestables aux équipes concernées. D'autre part, la Région s'est donnée un axe prioritaire de recherche, "Transports et logistique" qui semble antithétique du projet "patrimoine et aménagement" de l'université et par ailleurs, peu en rapport avec les compétences des laboratoires du secteur concerné.

Pour éviter l'échec, certaines équipes ont revu le projet et travaillent sérieusement à une nouvelle élaboration. Un groupe de travail a, en effet et fort heureusement, inversé la démarche comme le processus de départ. La réflexion part désormais de la base et concerne 18 laboratoires. Un premier acquis a consisté à formuler l'identité du pôle sous la dénomination "Patrimoine-aménagement-développement" pour y intégrer le maximum de problématiques en fonction des compétences des équipes.

3 - Conditions pour un succès

Mais ce réexamen urgent ne sera couronné de succès qu'à quatre conditions :

- le coordonnateur du dossier, en l'occurrence le doyen de l'UFR Lettres, en participant régulièrement aux réunions des équipes, devrait empêcher tout dysfonctionnement et interdire la multiplicité de discours concurrents sur l'identité émergente du pôle ;

- plus encore, il serait bon qu'une cellule de réflexion soit créée, qui rassemblerait un chargé de mission Région et un chargé de mission université, issu de la recherche des UFR et désigné par les équipes pour coordonner le projet commun ;

- un pôle de recherche n'existe vraiment que s'il est identifié à un lieu. L'IRED (Institut de recherche et de documentation en sciences sociales) pourrait constituer ce point d'appui pour dégager les axes prioritaires de recherches communes et fournir des instruments de travail regroupés ;

- les sciences humaines peuvent jouer, en collaboration avec les autres UFR concernées, un rôle moteur dans ce pôle. Pour y parvenir, les équipes de SHS et de lettres doivent réfléchir à leur propre cohérence institutionnelle. La création préalable d'une école doctorale devra être rapidement envisagée.

IV - Conclusions et recommandations sur la politique de pôle de recherche

On relève donc au terme de cette étude :

- sur le site du Madrillet, un pôle Sciences de/pour l'ingénieur ;
- sur les sites de Mont Saint-Aignan, de Rouen-Martainville et de l'IUT d'Evreux : un pôle Chimie-biologie-santé, sciences de la terre ;
- sur les sites de Mont Saint-Aignan, et de Rouen-Pasteur, un pôle Aménagement et patrimoine ;
- sur le site de Mont Saint-Aignan : 5 départements secondaires de l'IUT ;

- sur le site de Rouen-Pasteur : 2 départements tertiaires de l'IUT ;
- sur le site d'Evreux-Tilly : les DEUG de l'UFR Droit et de l'UFR Sciences ;
- sur le site d'Evreux : 2 départements tertiaires et des départements secondaires d'IUT.

L'université sera donc répartie sur 6 sites et la plupart des UFR sont ou seront implantées sur un seul site :

- l'UFR Médecine-pharmacie, sur le site de Rouen-Martainville ;
- l'UFR Droit, sciences économiques, gestion, sur le site de Rouen-Pasteur ;
- l'UFR Lettres et sciences humaines, sur le site de Mont Saint-Aignan ;
- l'UFR Psychologie et sociologie, sur le site de Mont Saint-Aignan ;
- l'UFR STAPS, sur le site de Mont Saint-Aignan.

Seule l'UFR Sciences et techniques sera répartie sur 3 sites (Mont Saint-Aignan, le Madrillet et Evreux). C'est la seule faille de cette réorganisation. Elle risque à terme d'entraîner une partition de cette UFR si on ne regroupe pas tous les scientifiques sur un même campus.

Les départements des IUT de Rouen et d'Evreux seront, eux, localisés sur 3 sites (2 à Rouen, 1 à Evreux) mais avec une cohérence thématique : départements secondaires à Mont Saint-Aignan et Evreux, départements tertiaires à Rouen-Pasteur.

Recommandations

La restructuration des services administratifs qui fait actuellement l'objet d'une étude doit prendre en compte cette dispersion des implantations sur 6 sites différents. Il reste, par ailleurs, un gros problème à résoudre : la création et l'implantation, à proximité des nouveaux campus, de restaurants et cités universitaires. Il importe de sensibiliser les collectivités locales sur ce point.

Les surfaces nouvelles exigent des moyens nouveaux, des personnels d'entretien et de maintenance supplémentaire. Les emplois d'IATOS qui vont être créés dans les prochaines années doivent être équitablement répartis entre les structures existantes sous-encadrées et les nouveaux bâtiments.

D'autre part, de nombreux laboratoires, de nombreux enseignants et des étudiants de l'UFR Sciences et techniques devront aller au Madrillet. Devant l'ampleur du déménagement, une programmation est nécessaire sur plusieurs années. Les intéressés se plaignent de ne pas être suffisamment informés et s'inquiètent pour l'avenir.

Les responsables de cette opération doivent donc veiller à une meilleure concertation, et à ce que des équipes de recherche ne soient pas séparées durablement de leur matériel. Il convient aussi de s'assurer que toutes les synergies qui existent entre équipes soient protégées, ainsi que les relations de recherche avec l'INSAR.

L'université de Rouen

Cinquième partie

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La situation de l'université de Rouen a considérablement évolué depuis la précédente évaluation de 1991. Les effectifs étudiants sont passés de 20 000 en 1990-1991 à 28 292 en 1997-1998. Si elle semble arrêtée aujourd'hui, cette croissance a provoqué, en 1994 et 1995, de grandes difficultés de fonctionnement et une manifestation de mécontentement des usagers.

Un vaste programme de constructions, prévu dans le cadre du plan Université 2000, a été réalisé au cours de cette période, portant les surfaces bâties à la disposition de l'université et de l'INSAR de 104 326 m² en 1990 à 168 700 m², soit un accroissement de plus de 60% ; l'opération n'est pas achevée et 40 000 m² doivent encore s'y ajouter.

Les nouveaux bâtiments répondent principalement au désir des collectivités locales soucieuses, d'une part, de créer en ville un centre des affaires et un CHU moderne, d'autre part, d'installer au Madrillet l'ossature d'une technopole.

Au sortir d'une phase délicate, bénéficiant des appuis financiers apportés par l'Etat et les collectivités territoriales, l'université est parvenue à éviter l'éclatement. Le choix de son contrat quadriennal pour les pôles thématiques, de préférence à une dispersion des sites à l'effet centrifuge, doit s'accompagner désormais d'une configuration attentive de ces pôles, existants ou futurs.

I - La politique de site et les pôles de recherche

Sur les sites dont elle disposera désormais, l'université a entrepris de mettre en place trois pôles pluridisciplinaires de formation et de recherche, dont deux sont déjà opérationnels et dont certains concernent plusieurs UFR et associent l'IUT ou l'INSAR.

Le pôle *Sciences de/pour l'ingénieur*, localisé au Madrillet et complété par certains laboratoires de l'INSAR, dont les activités intéressent la mécanique, l'avionique et la sous-traitance, s'intègre dans le tissu économique du département de Seine-Maritime et de la région Haute-Normandie.

Bien qu'installé sur plusieurs sites, le pôle *Chimie, biologie-santé, sciences de la terre* n'est pas artificiel ; une école doctorale unit chimistes et biologistes, et la création de l'IRCOF constitue un atout pour cette structure.

Mentionné dans l'actuel contrat de plan, le pôle *Patrimoine et aménagement* n'est encore qu'en émergence, un certain retard ayant été pris dans sa mise en place.

Pour éviter la multiplicité des discours concurrents, il convient de localiser clairement ce troisième pôle et de créer une cellule de réflexion réunissant un représentant de la Région et un représentant de l'université, après consultation des équipes de recherche des UFR concernées.

II - Configuration géographique de l'université de Rouen

Si l'université est répartie sur 6 localisations distinctes, la plupart des UFR ont ou auront une implantation unique. C'est le cas en Médecine-pharmacie (site Rouen-Martainville, près du CHU

Charles-Nicolle), en Droit-sciences économiques-gestion (site Rouen-Pasteur), en STAPS, Lettres et sciences humaines, Psychologie et sociologie (toutes les trois sur le site de Mont Saint-Aignan).

Seule l'UFR Sciences et techniques aura trois implantations (Mont Saint-Aignan, Madrillet et Evreux), ce qui constitue la seule faille de ce dispositif et pourrait menacer l'unité de cette composante si les scientifiques ne sont pas rapidement regroupés sur un même campus.

Les départements des IUT sont actuellement localisés sur 3 sites (2 à Rouen, 1 à Evreux) mais avec une cohérence thématique (départements secondaires à Mont Saint-Aignan et Evreux, tertiaires à Rouen-Pasteur).

L'université a su se garder d'essaimer ses formations en plusieurs villes du département et de la région.

Le projet d'implantation d'une antenne à Elbeuf, à 8 km du Madrillet, ne semble pas raisonnable.

III - Gouvernement et gestion

1 - Gouvernement

Constatant la faiblesse du pouvoir central, le CNE avait réclamé en 1991 une définition plus claire des responsabilités respectives de la présidence, du secrétariat général et de l'unité centrale administrative. Aujourd'hui, si l'on excepte le Conseil scientifique dont le rôle semble s'être renforcé, la situation est pratiquement inchangée : peut-être même s'est-elle encore dégradée. Aucun contenu n'a encore été donné à la fonction de secrétaire général, et le nécessaire relais entre présidence et services administratifs fait toujours défaut, alors que prolifèrent les chargés de mission. L'université de Rouen reste une juxtaposition de composantes dont l'autonomie est d'autant moins négligeable que leur dispersion géographique s'accroît.

Le rôle et les compétences des composantes, des départements, de leurs conseils respectifs doivent être nettement précisés. Si l'unité de l'établissement demeure bien la politique poursuivie, il convient de confier à un secrétaire général la responsabilité des objectifs et les moyens de leur mise en oeuvre. Les services centraux doivent se voir confier la plupart des domaines relevant aujourd'hui des chargés de mission. Cette restructuration de l'administration doit s'accompagner d'une définition claire du degré d'autonomie de chacun des campus, et ce d'autant plus qu'il s'agit d'un établissement géographiquement dispersé.

2 - Gestion administrative

Huit services centraux figurent sur l'organigramme, ce qui ne semble pas satisfaisant. Dans une université souffrant à la fois d'une pénurie en personnel IATOS et d'un retard dans la mise en oeuvre des logiciels de gestion, le traitement des affaires n'est pas clairement réparti entre le centre et les composantes. Faute de disposer des moyens d'une gestion correcte, certaines d'entre elles peuvent être tentées par la sécession.

Si le service de formation continue s'est développé et si le service commun des ressources informatiques et réseaux a répondu à l'invitation du Comité en 1991, la gestion de la scolarité (à l'exception du remarquable observatoire de la vie étudiante), celle des personnels et des services des enseignants sont mal assurées.

Une politique à long terme doit être définie en matière de gestion et un regroupement des services en un nombre limité de directions (affaires générales, personnels, scolarité, patrimoine) s'impose, ainsi que la mise en place d'un système d'information généralisé à toutes les composantes, disponible au niveau central par réseau informatique et utilisant les codifications de diplômes utilisées par Apogée.

L'informatisation du service commun de la documentation doit rattraper son retard, en même temps que de nouvelles sections seront ouvertes ; sans une aide conséquente de l'université, de la tutelle, voire des collectivités locales, le succès de cette mutation n'est pas assuré.

3 - Gestion comptable et financière

Les efforts entrepris pour respecter la réglementation en matière financière et de marchés publics sont notables. Les relations avec les collectivités territoriales et avec le milieu industriel doivent évidemment être maintenues.

Mais la dotation générale de fonctionnement du ministère de tutelle est attribuée en totalité aux composantes à partir de critères d'effectifs d'étudiants et de compensation de personnel. Le niveau central n'a donc pas les moyens suffisants pour remplir pleinement sa mission, ce qui renforce l'autonomie des composantes.

L'abandon de ce dispositif est essentiel, afin que l'échelon central de l'université dispose effectivement des moyens financiers sans lesquels une véritable politique d'établissement est impossible.

IV - Les composantes

Pour faciliter l'insertion des étudiants dans la vie active, les UFR qui disposaient de moyens suffisants, comme les sciences et techniques, la médecine et la pharmacie ou l'IUT, ont mis l'accent au cours de la période 1991-1997 sur la diversification et la professionnalisation des filières de formation : trois IUP, un IAE, un IUT et l'IRCOF ont été créés ; les autres UFR ont dû faire face à l'afflux d'étudiants. Le phénomène majeur demeure la grave crise de 1995. Il n'est pas évident que les esprits se soient véritablement apaisés, ni que la "reconstruction" entreprise par le nouveau président rencontre l'assentiment volontaire de toutes les UFR. Sans doute deux composantes seulement évoquent-elles ouvertement une éventuelle partition de l'université de Rouen, mais ce sont les plus importantes en termes d'effectifs étudiants.

Toutefois, si le flux d'étudiants ne s'accroît pas de manière importante, toutes les UFR disposeront de locaux décents et suffisants. Le contrat d'établissement prévoit des dotations de postes susceptibles de réduire sensiblement les problèmes d'encadrement. L'essentiel consiste aujourd'hui pour les uns à réussir les nouvelles implantations, pour les autres les extensions.

1 - UFR de Droit, sciences économiques et gestion

Le sous-encadrement contraint à faire appel à une centaine de vacataires et le service de documentation doit être réorganisé. Faute de locaux suffisants, des conditions de travail décentes ne peuvent être offertes aux étudiants de DEA et aux doctorants. Toutefois, le relogement imminent de l'UFR dans le bâtiment neuf du site de Rouen-Pasteur devrait apporter une réponse positive aux problèmes matériels.

Le succès des laboratoires susceptibles d'obtenir des labels nationaux exige tout à la fois un véritable esprit de recherche autour des étudiants doctorants et une politique d'ouverture vers l'étranger.

2 - UFR de Psychologie, sociologie et sciences de l'éducation

L'UFR souffre autant de la pénurie de locaux et d'un manque d'équipement que du système dérogatoire d'obtention des UV. Si les traditionnelles collaborations avec les enseignants-chercheurs de Caen constituent un point positif, le fait que la moitié des personnels affectés à Rouen réside à Paris ne l'est certainement pas.

Une réorganisation des maquettes habilitées ainsi qu'une véritable information des étudiants et des enseignants s'imposent pour résorber les encombrements actuels.

La maîtrise de l'administration et de la gestion suppose la mise en place d'un service comptable structuré et modernisé.

3 - UFR des Lettres et sciences humaines

Les déficiences en équipement, en encadrement administratif et pédagogique et en locaux, n'ont pas empêché un remarquable effort de structuration sur la base des recommandations du rapport d'évaluation de 1991. L'accent a été mis sur le renforcement du gouvernement central de l'UFR et sur la mise en place d'un conseil scientifique capable d'élaborer une politique concertée de recherche.

Cet effort serait vain si les personnels de cette UFR ne sortent pas de leur silence et de leur excessive modestie. Il convient d'entreprendre la valorisation de leurs enseignements et de leurs laboratoires.

4 - UFR de Médecine et de pharmacie

Cependant que se développe une intéressante réforme des études médicales centrée sur la méthode d'apprentissage par problème, le déménagement hors du Madrillet pour une installation proche du CHU Charles Nicolle permettra de réunir les meilleures conditions pour la recherche et la formation.

La restructuration de la recherche doit être poursuivie en pharmacie en tirant un meilleur parti de la mixité de l'UFR.

5 - UFR de Sciences et techniques

La diversification des formations et l'augmentation du nombre des filières professionnalisées réalisées depuis 1991 (3 MST, 2 IUP) ont bénéficié du soutien très appuyé des autorités locales qui a permis la construction de nouveaux locaux. Directement concernée par le déménagement au Madrillet, où s'installeront la physique, l'informatique et les mathématiques, l'UFR sera la seule composante établie sur deux sites, puisque chimie, biologie et géologie demeureront à Mont Saint-Aignan.

L'université doit obtenir de la tutelle le respect du taux d'entretien des m2 "scientifiques" afin de ne pas pénaliser l'UFR où s'effectue la majorité de la recherche rouennaise.

V - Conclusion générale

Les surfaces nouvelles supposent évidemment l'attribution de moyens nouveaux, en personnel d'entretien et en crédits de maintenance. Les emplois d'IATOS, dont la création est prévue au cours des prochaines années par le contrat d'établissement, devront être équitablement répartis entre les structures actuellement sous-encadrées et les bâtiments nouveaux.

L'un des problèmes majeurs, auquel il conviendra de sensibiliser les collectivités locales, est d'ordre matériel ; il s'agit de l'installation de restaurants et cités universitaires à proximité des nouveaux campus.

L'autre relève de la politique de communication interne : de nombreux enseignants et étudiants doivent, avec les laboratoires de l'UFR des Sciences et techniques, aller au Madrillet. L'ampleur du déménagement implique une programmation sur plusieurs années. Or, les intéressés directs se plaignent de ne pas être suffisamment informés et disent s'inquiéter pour l'avenir. Les responsables de cette opération d'envergure doivent veiller à une meilleure concertation, en même temps qu'il leur faut s'assurer que des équipes de recherche ne seront pas durablement séparées de leur matériel. Il convient également de faire en sorte que toutes les synergies existant entre équipes soient, tout comme les relations de recherche avec l'INSAR, efficacement protégées.

Cette politique de transparence conditionne le maintien d'un climat dont les incidents de 1995 montre à l'évidence la fragilité.

Après une grave crise de croissance dont les signes avant-coureurs n'avaient, semble-t-il, pas été suffisamment pris au sérieux ni au niveau local ni au niveau national, la tutelle et les collectivités territoriales ont apporté à l'université de Rouen des aides importantes en termes de construction de locaux et d'emplois. Des disparités entre composantes subsistent et, pour les réduire, l'état d'esprit facultaire des composantes doit céder le pas à l'intérêt général. Pour que cet objectif soit atteint, il faut qu'une administration solide et performante soit mise en place et que la recherche de certaines UFR soit consolidée. Une adhésion sans réticence à la fédération des établissements normands d'enseignement supérieur ne peut qu'y aider.

L'université de Rouen

POSTFACE : RÉPONSE DU PRÉSIDENT

Le Président

Le rapport du Comité National d'Evaluation était attendu, avec intérêt et sérénité, par l'ensemble de la communauté de l'Université de Rouen. Pour trois raisons principales, au moins.

- D'abord, parce que la précédente évaluation, qui s'était déroulée en 1991, avait été l'occasion de poser certains éléments de diagnostic, sur le manque de locaux, l'insuffisance des crédits, le déficit en postes enseignants-chercheurs et ITAOS, dont l'avenir devrait confirmer la pertinence. Le constat et la question posés à l'époque : "l'Université de Rouen a pu faire face jusqu'ici à ses tâches dans des conditions difficiles ; qu'en sera-t-il demain ?", s'imposent avec sans doute autant de forces aujourd'hui qu'ils en avaient à l'époque.

- Ensuite, parce que l'exercice classique de l'évaluation de retour, même s'il est effectué par des protagonistes en grande partie renouvelés de part et d'autre, fournit l'occasion de vérifier le bien fondé des méthodes d'évaluation, de juger la pertinence et le suivi des recommandations, d'entrer par confiance réciproque dans une véritable démarche d'audit.

- Enfin, parce que l'Université de Rouen, devenue depuis quelque temps objet privilégié d'attention, sinon toujours d'étude, se trouve ainsi en mesure d'apprécier les intérêts et avantages comparés des différentes formes d'investigations (Chambre Régionale des Comptes, I.G.A.E.N., C.N.E.) auxquelles elle aura été soumise en l'espace d'une année.

Au moment de présenter, comme il est d'usage, la réponse du Président, celui-ci tient, au nom de l'Université de Rouen, à remercier l'ensemble des experts du C.N.E., ainsi que ses chargés de mission, qui ont conduit cette opération. Le climat de confiance et l'ouverture d'esprit qui ont caractérisé les échanges, sans pour autant entraîner une adhésion à la totalité des analyses et des recommandations, auront sans nul doute un effet positif sur leur compréhension et faciliteront en partie leur prise en compte.

Avant de prendre position sur les grandes lignes de ce rapport, on peut se permettre cependant d'exprimer un regret. Au cours des dernières années, même si elle n'a pas eu le monopole de cette situation, l'Université de Rouen a dû faire face - dans le contexte d'une région en crise qui a repéré tardivement tous les atouts que peut représenter pour elle le développement universitaire - à une pression considérable des flux à l'entrée dans le temps où elle a très largement déployé l'éventail de ses formations, développé et restructuré fortement ses activités de recherche. Le rapport en prend acte ; mais, peut-être encore marqué par les risques de scission que la précédente mission avait cru pouvoir déceler lors de sa visite de 1991, il semble - exercice de l'évaluation de retour oblige - avoir parfois tendance à considérer que, depuis cette date, les événements se sont déroulés de façon linéaire.

Notre organisation, son schéma de structure en premier lieu, présente sans doute bien des faiblesses. Mais connaît-on beaucoup d'exemples d'autres types d'organisations susceptibles d'aborder sans crise, remettant en cause leur existence, de telles modifications de contenu et de périmètre d'un portefeuille d'activités aussi complexes ?

Le Président

Ceci posé, plutôt que de répondre point par point par une série d'observations ponctuelles, il est apparu préférable d'insister dans cette réponse sur les grandes interrogations du rapport. Elles concernent, si l'on reprend son articulation, l'efficacité du gouvernement de l'Université, celle de sa gestion administrative, la qualité de la formation et de la recherche, la volonté d'ouverture de l'Université.

En ce qui concerne le gouvernement de l'Université, on constate, non sans quelque fondement, une certaine constance dans les évaluations qui sont faites sur l'efficacité du mode de pilotage de notre Université. Ainsi, par exemple, la nécessité de "mieux préciser les responsabilités de la présidence, du secrétariat général, et de l'unité centrale administrative" se fait encore indiscutablement sentir aujourd'hui.

Le C.N.E. se demande "qui exerce, et comment les fonctions habituellement conférées dans une université, notamment au plan de la gestion, au secrétaire général". Cette interrogation, on le verra dans un avenir proche, est en passe de devenir désuète. L'équipe de direction de l'Université n'a évidemment aucun mépris ou désintérêt à l'égard de la fonction et du rôle de secrétaire général. La situation passée est davantage la résultante des aléas de l'histoire que d'un comportement délibéré.

Cependant, et sans entrer dans une discussion de fond sur la prééminence à accorder au pouvoir des élus ou à celui de l'administration (débat qui n'est pas sans intérêt si l'on souhaite favoriser le développement de l'autonomie des universités), il convient de souligner que l'Université de Rouen a choisi depuis quelques années d'affirmer une politique d'établissement. Un tel choix n'allait pas de soi pour un établissement dans lequel, le rapport le note à juste titre, le sentiment d'appartenance facultaire est encore particulièrement développé. Il n'a d'ailleurs pas que des désavantages puisqu'il sert souvent de levier au dynamisme des composantes en matière de formation et/ou de recherche.

Cette volonté d'affirmer, de conduire et d'évaluer une politique d'établissement forte passe par une relance de l'activité des conseils, à commencer par le Conseil d'Administration. Elle exige, exercice qui n'est pas dépourvu de dangers et de difficultés, une implication de leurs membres dans la préparation et le suivi des décisions. On n'est pas nécessairement incompetent parce qu'on est élu.

Cette action, que la direction de l'Université entend poursuivre avec détermination, ne doit pas être confondue avec une tentative de marginalisation de l'administration. Elle commence, au demeurant, à faire sentir ses effets. Au titre d'illustration, la désignation d'un groupe de travail sur la politique de personnel de l'Université a permis, depuis la visite du Comité, de débloquent deux dossiers jusqu'ici considérés comme délicats. Le premier concerne les mesures à prendre pour contrôler et réduire, sans perdre de vue la dimension humaine, la charge financière des personnels hors-statuts. Le second porte sur la mise en place d'une Commission Paritaire d'Etablissement dont l'absence faisait cruellement défaut. Sur ces deux points, le Conseil d'Administration s'est prononcé favorablement, à une très large majorité et par un nombre de votants dont on constatera qu'il a été énoncé avec précision.

Le Président

La volonté et la capacité de concertation, reconnues dans ce rapport, sont des atouts que seule la reconnaissance de la primauté du politique permet de valoriser. Ainsi, la désignation de chargés de mission ne doit pas être considérée comme un artifice, ou comme un moyen de court-circuiter l'administration. On permettra à l'actuel Président de l'Université de ne pas partager l'opinion des rapporteurs lorsqu'ils préconisent que "les domaines confiés aux chargés de mission doivent, pour la plupart, être repris par les services centraux". Le rôle des chargés de mission n'est pas de se substituer à l'administration, mais de permettre l'affirmation d'orientations politiques claires (handicap, environnement, ...).

Certes, "il reste au Président à définir des politiques claires dans presque tous les domaines de la gestion". Pour ce faire, ce n'est pas seulement une nouvelle organisation de l'administration qui s'impose, mais une nouvelle organisation de l'ensemble de l'Université. Le Comité a pu constater qu'elle était en cours d'élaboration.

Sur l'amélioration de l'efficacité du gouvernement de l'Université, il paraît d'ores et déjà possible de fournir aux auteurs du rapport trois indications susceptibles de les rassurer.

- En premier lieu, l'arrivée en septembre 1998, d'un nouveau Secrétaire Général particulièrement compétent permettra à la fonction de retrouver son véritable contenu.

- Par ailleurs, en dépit d'un sous-encadrement reconnu, le Comité a souligné lui-même les aptitudes et la volonté d'engagement de nombreux agents de l'administration. Ceux-ci savent d'ailleurs que, contrairement à ce qu'un bref passage de ce rapport pourrait laisser penser, le Président est toujours prêt à les recevoir quand ils le désirent. Ils sont ainsi largement associés depuis plusieurs mois à la définition de la politique du personnel et à la réflexion sur une nouvelle organisation.

- Enfin, la procédure de concertation et de réflexion mise en route pour aboutir à la mise en place de cette nouvelle organisation devrait fournir à notre Université, un schéma de structure en adéquation avec sa taille actuelle, la multiplicité de ses sites, la richesse et la diversité de ses activités de recherche et de formation.

Au plan organisationnel, sans préjuger des conclusions de la démarche évoquée ci-dessus, un certain nombre d'actions ont déjà été entreprises. Ainsi, la création d'un Service des Etudes et de la Vie Etudiante a-t-elle permis de regrouper, depuis le 1er trimestre 1998, au sein de la même entité, l'Observatoire si justement louangé par les auteurs de ce rapport, l'ancien Bureau des Etudes et de la Vie Etudiante, et une cellule Apogée dont la mise en place était indispensable après la dissolution du groupe informel auquel il est fait référence dans le rapport.

Le Président

Par ailleurs, apparaît tout à fait raisonnable la recommandation du Comité de regrouper les services en un nombre limité de directions. Compte tenu de l'augmentation du nombre des sites et de l'état de vétusté d'une partie notable du patrimoine immobilier de l'Université, une véritable direction du patrimoine prendra alors une importance plus étendue que celle de l'actuel service de logistique immobilière et administrative.

En matière de gestion administrative, mais le sujet évoqué concerne au moins autant la pédagogie, l'analyse qui est faite du traitement des heures complémentaires est autant illustratif des efforts déployés par l'Université de Rouen, au cours des deux dernières années, pour en suivre et contrôler le mouvement, que du chemin qui reste à parcourir pour que l'objectif de maîtrise soit définitivement atteint.

On ne peut que souscrire à la suggestion de "concevoir un système d'information généralisé à toutes les composantes, informatisé et disponible au niveau central par réseau informatique et qui utilise les codifications de diplôme utilisées par Apogée".

Sur ce sujet, par tradition sensible, aussi bien que pour l'établissement lui-même que pour sa tutelle, il convient cependant de rappeler que les dispositions, votées en Conseil d'Administration, qui définissent des règles applicables à l'ensemble de l'Université - certaines d'entre elles contiennent d'ailleurs une partie des modalités proposées dans le rapport - commencent à faire sentir sérieusement leurs effets, ainsi qu'en témoignent les résultats obtenus pour le premier semestre 1998. Pour le reste, le lien avec Apogée et le triple visa notamment, les dispositions proposées s'inscrivent parfaitement dans le schéma d'action envisagé par l'Université.

Dans le champ de la gestion comptable et financière, l'analyse souvent descriptive du rapport a été examinée avec beaucoup d'intérêt. Elle amène, néanmoins, à formuler deux mises au point qui vont au-delà du souci du détail.

La première concerne la préparation du budget. Que la charge du Président de la Commission des Finances soit assurée par un chercheur CNRS n'est pas pour autant synonyme d'incompétence, comme pourrait le laisser penser la lecture de certains passages du rapport. En ce domaine, il convient d'abord de se souvenir que l'on est parti d'une situation où, en 1995, le budget n'avait pas été voté par le Conseil d'Administration. Il aura fallu beaucoup de détermination, et sans doute quelque compétence, pour que les années suivantes aient connu une présentation budgétaire claire suivie d'un véritable débat. Le mérite en revient, pour une large part, au travail sérieux de la Commission des Finances et aux qualités de son Président.

Par ailleurs, le rapport provisoire contient une inexactitude qui pourrait être source d'ambiguïté. Ce n'est pas devant le Conseil d'Administration mais devant la Commission des Finances que le budget des composantes est présenté par deux rapporteurs qui, obligatoirement, ne sont pas de la composante examinée. Loin de les favoriser, cette démarche évite, au contraire, les phénomènes de collusion et de complaisance.

Le Président

En dehors de ces remarques, l'auteur de la réponse est cependant prêt à donner acte d'un point qui n'est pas explicitement développé dans le rapport : l'Université de Rouen manque d'instruments de suivi, d'analyse et de prévision, ainsi que d'un outil convenable d'évaluation des coûts. Elle s'attachera à les mettre en place, dans un futur proche.

L'enseignement et la recherche sont inséparables. Entre les deux évaluations, l'un et l'autre se sont sensiblement étendus et enrichis.

Le rapport prend justement acte de l'importance de l'effort fait en six ans pour étendre l'éventail des formations (ce qui ne doit pas être confondu avec une démultiplication du nombre des sites), en particulier dans le champ de la professionnalisation. Cette situation n'a évidemment pas été sans effet sur la consommation en heures complémentaires. De manière générale, en dépit des créations de postes obtenus dans le cadre d'un plan de rattrapage le taux d'encadrement moyen de l'ensemble de l'Université reste encore nettement insuffisant. Il est, au demeurant, marqué de disparités fortes, autour de sa valeur moyenne ; elles sont les reflets des difficultés rencontrées par les composantes. C'est dire si les marges d'un redéploiement, qui ne peut pas être écarté par principe, sont modestes.

La qualité de la vie de l'Université demeure donc médiocre ; à commencer par celle des étudiants, dont les représentants dans les conseils font preuve, depuis quelques années, d'un sens des responsabilités et d'un engagement qui mériteraient, de la part des partenaires de l'Université et de sa tutelle, une attitude plus généreuse. L'action en faveur de l'environnement, l'encouragement apporté aux diverses formes de la vie associative, l'ouverture d'une maison de l'université sur le site de Mont-Saint-Aignan au cours de l'année 2000, sont sans doute susceptibles d'améliorer la situation actuelle. Ils ne doivent pas conduire à oublier que les étudiants sont la première raison d'être d'une Université et qu'il n'est pas sain qu'il existe des inégalités dans les conditions de vie entre les différents sites.

Depuis plusieurs années, l'Université de Rouen a engagé une politique volontariste de rassemblement de forces scientifiques cohérentes dans le domaine de la recherche. Elle ne se limite pas à un mouvement de concentration par site géographique et le cap en sera fermement maintenu dans les années à venir.

La partie du rapport consacrée aux composantes illustre bien, comme elle le fait aussi pour les formations, l'ampleur de l'effort entrepris et traduit, pour chacune d'elles, ses principaux résultats. Une simple lecture à plat risquerait cependant de donner l'impression d'une juxtaposition d'efforts disciplinaires, alors qu'il s'agit, en réalité, d'une action volontariste conduite au niveau de l'établissement. Celle-ci s'exprime, notamment, par l'importance donnée aux fléchages recherche dans les demandes de créations de postes, par un cadrage des demandes dans une perspective de politique scientifique cohérente au niveau du Conseil Scientifique, par le souci de donner une place importante au recrutement externe afin de neutraliser les risques d'endogamie.

Le Président

La structuration de la recherche en pôles de compétence disciplinaire autour d'une thématique forte sera non seulement maintenue mais renforcée. Elle a atteint pratiquement son aboutissement pour le pôle sciences de et pour l'ingénieur, d'une part, et pour le pôle chimie-biologie-santé, d'autre part. Elle est en train de se constituer, à partir d'une action conduite à la base afin de dégager un projet fédérateur, pour le pôle patrimoine et développement ou dynamique des organisations. Sur ce point, la préparation du prochain Contrat de Plan Etat-Région doit absolument conduire à prendre en compte l'existence d'une recherche forte et reconnue dans plusieurs champs des sciences humaines et sociales, comme des sciences juridiques, économiques et de gestion.

La réussite de cette politique scientifique suppose, à l'évidence, que le partenariat avec les grands organismes (CNRS, INSERM) soit non seulement consolidé mais étendu, à commencer par les labellisations. Il en va naturellement de même en ce qui concerne le soutien apporté par les collectivités territoriales, en particulier par la Région.

La volonté d'ouverture de l'Université ne se décrète pas. Elle s'exprime au travers des orientations de ses politiques de recherche et de formation et dans ses actions au jour le jour.

Renforcer les partenariats existants et étendre les collaborations constituent une préoccupation constante de l'Université de Rouen, à l'échelon local et régional comme aux niveaux national et international. Déjà constatées dans le présent rapport, ces orientations ont besoin de temps pour s'ancrer et pour s'exprimer ; ce qui pourra, au moins, donner matière pour le futur à un autre exercice d'évaluation.

En ce domaine, on ne voudrait pas terminer cette réponse sans laisser, aux rapporteurs du C.N.E., un message qui les délivre définitivement d'une fausse inquiétude. Dans la construction d'une action fédérative des universités normandes, l'Université de Rouen a tenu toute sa place. Elle entend bien participer, avec toutes ses énergies, à l'essor d'un Pôle Universitaire Normand qui introduit déjà le futur dans le présent.

Fait à Mont-Saint-Aignan, le 24 juillet 1998

Le Président

Ernest GIBERT

Publications du Comité national d'évaluation

Evaluations institutionnelles

Les universités

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986
L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986

L'université de Limoges, 1987
L'université d'Angers, 1987
L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987

L'université Paris VII, avril 1988
L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988
L'université de Savoie, 1988
L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988
L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988

L'université de Technologie de Compiègne, 1989
L'université Paris Sud - Paris XI, 1989
L'université de La Réunion, 1989
L'université Lumière Lyon II, 1989
L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989
L'université Rennes I, 1989
L'université du Maine, Le Mans, 1989

L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990
L'université Paris XII - Val de Marne, 1990

L'université J.Fourier - Grenoble I, 1991
L'université Strasbourg II, 1991
L'université de Nantes, 1991
L'université de Reims, avril 1991
L'université des Antilles et de la Guyane, 1991
L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 1991
L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991
L'université de Caen - Basse Normandie, 1991
L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 1991
L'université de Rouen, 1991
L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 1991
L'université Paris X, 1991

L'université de Toulon et du Var, 1992
L'université Montpellier I, 1992

L'université des sciences et technologies de Lille I, 1992

L'université de Nice, 1992
L'université du Havre, mai 1992
L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 1992
L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992
L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens, 1992
L'université Toulouse - Le Mirail, 1992
L'université Nancy I, 1992

L'université Bordeaux I, 1993
L'université René Descartes - Paris V, 1993
L'université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de Mulhouse, 1993
L'université Pierre Mendès France - Grenoble II, 1993
L'université Paris IX - Dauphine, juin 1993
L'université de Metz, 1993
L'université d'Orléans, 1993
L'université de Franche-Comté, 1993
L'université Robert Schuman - Strasbourg III, 1993
L'université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier II, 1993
L'université de Perpignan, 1993

L'université de Poitiers et l'ENSMA, 1994
L'université François Rabelais - Tours, 1994
L'université d'Aix-Marseille II, 1994
L'université Paris XIII - Paris Nord, 1994
L'université Stendhal - Grenoble III, 1994
L'université Bordeaux II, 1994
L'université des sciences sociales - Toulouse I, 1994
L'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 1994
L'université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 1994
L'université Nancy II, 1994
L'université Paul Sabatier - Toulouse III, 1994
L'université Aix-Marseille III, 1994

L'université de Corse Pascal Paoli, 1995
L'université Pierre et Marie Curie - Paris VI, 1995
L'université Paris I - Panthéon Sorbonne, 1995

L'université Paris-Sorbonne - Paris IV, 1995
L'université de Bourgogne, 1995
L'université du droit et de la santé - Lille II, 1995

Les universités nouvelles, 1996
L'université d'Artois, 1996
L'université de Cergy-Pontoise, 1996
L'université d'Evry - Val d'Essonne, 1996
L'université du Littoral, 1996
L'université de Marne-la-Vallée, 1996
L'université de Versailles - St-Quentin-en-Yvelines, 1996
L'université Panthéon-Assas - Paris II, 1996

L'université de La Rochelle*, 1997

Les écoles et autres établissements

L'Ecole française de Rome, 1986

L'Ecole nationale des Ponts et chaussées, 1988

L'Ecole normale supérieure, 1990

L'Ecole supérieure de commerce de Dijon, 1991
L'Ecole nationale supérieure de mécanique de Nantes, 1991
L'Institut national polytechnique de Grenoble, 1991
L'Ecole française d'Athènes, 1991
L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement - Caen, 1991
L'Institut national des langues et civilisations orientales, 1991
L'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 1991

L'Ecole des Chartes, 1992
L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992
L'Institut national polytechnique de Lorraine, 1992
L'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, 1992
Les Ecoles d'architecture de Paris-Belleville et de Grenoble, 1992
Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992

Le Conservatoire national des Arts et métiers, 1993
L'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier, 1993

L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, 1994
L'Institut national polytechnique de Toulouse, 1994

L'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques de Besançon, 1995

L'Ecole nationale supérieure de chimie de Paris, 1995
L'Ecole nationale supérieure d'Arts et métiers, 1995

Le Muséum national d'histoire naturelle, 1996
L'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques*, 1996
L'IUFM de l'académie de Caen*, 1996
L'IUFM de l'académie de Grenoble*, 1996
L'IUFM de l'académie de Lyon*, 1996
L'Institut national des sciences appliquées de Lyon*, 1996
L'Ecole centrale de Lyon*, 1996

L'Ecole normale supérieure de Lyon*, 1997
Le Palais de la découverte*, 1997
La Casa de Velázquez*, 1997
L'Ecole française d'Athènes*, 1997
L'Ecole française de Rome*, 1997

L'IUFM de l'académie d'Amiens*, 1998
L'IUFM de l'académie de Reims*, 1998
L'IUFM de l'académie du Nord - Pas-de-Calais*, 1998
L'IUFM de l'académie de Rouen*, 1998
L'IUFM de l'académie de Bourgogne*, 1998
L'université de Technologie de Troyes*, 1998

Les évaluations de retour

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1994

L'université de Nantes, 1995
L'Ecole centrale de Nantes, 1995
L'université Rennes I, 1995

L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1996
L'université Claude Bernard-Lyon I*, 1996
L'université Jean Moulin-Lyon III*, 1996

L'université Lumière-Lyon II*, 1997

L'université de Technologie de Compiègne*, 1998
L'Institut national des sciences appliquées de Rouen*, 1998
L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement*, 1998

* Etablissement ayant donné lieu à un *Profil*.

Evaluations disciplinaires

La Géographie dans les universités françaises :
une évaluation thématique, 1989

Les Sciences de l'information et de la communication,
1993

L'Odontologie dans les universités françaises, 1994

La formation des cadres de la Chimie en France, 1996

Rapports sur les problèmes généraux et la politique de l'Enseignement supérieur

Rapports au Président de la République

Où va l'Université ?, (rapport annuel) Gallimard, 1987

Rapport au Président de la République, 1988

Priorités pour l'Université, (rapport 1985-1989),
La Documentation Française, 1989

Rapport au Président de la République, 1990

Universités : les chances de l'ouverture, (rapport
annuel), La Documentation Française, 1991

Rapport au Président de la République, 1992

Universités : la recherche des équilibres, (rapport
1989-1993), La Documentation Française, 1993

Rapport au Président de la République, 1994

Evolution des universités, dynamique de l'évaluation
(rapport 1985-1995), La Documentation Française,
1995

Rapport au Président de la République, 1996

Les missions de l'enseignement supérieur : principes
et réalités, La Documentation Française, 1997

Rapport au Président de la République, 1998

Rapports thématiques

Recherche et Universités, Le Débat, n° 43, janvier-
mars 1987, Gallimard

L'enseignement supérieur de masse, 1990

Les enseignants du supérieur, 1993

Le devenir des diplômés des universités, 1995

Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens,
ouvriers et de service dans les établissements
d'enseignement supérieur, 1995

Les magistères, 1995

Réflexions à propos du site universitaire de Lyon, 1997

Bulletins n° 1 à 24

Profils n° 1 à 15

COMITE NATIONAL D'EVALUATION 1997 - 1999

Monsieur Jean-Louis AUCOUTURIER, *président*

Monsieur Georges CREMER, *vice-président*

Monsieur Pierre VIALLE, *vice-président*

Monsieur Philippe BENILAN

Monsieur Claude JESSUA

Monsieur Jean-Jacques BONNAUD

Monsieur Patrick LEGRAND

Monsieur Hubert BOUCHET

Monsieur Georges LESCUYER

Madame Chantal CUMUNEL

Madame Chantal MIRONNEAU

Monsieur Michel FARDEAU

Monsieur Pierre TOUBERT

Monsieur Claude FROEHLI

Monsieur Laurent VERSINI

Monsieur Jean-Claude GROSHENS

Monsieur André STAROPOLI, *secrétaire général*

Monsieur Paul-Pierre VALLI, *conseiller du président*

43, rue de la Procession 75015 PARIS Tel. : 01 55 55 60 97 - Télécopie : 01 55 55 63 94
Internet : <http://www-cne.mesr.fr>

Autorité administrative indépendante

Directeur de la publication : Jean-Louis Aucouturier
Edition - Diffusion : Francine Sarrazin